

COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
P/le Président du Syndicat Mixte
Sarthe Numérique,
et par délégation


Nicolas HECQ



Jeudi 05 juin 2025

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 1

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), Mme Michèle JUGUIN-LALOYER (Département), M. BOUSSARD François (Sud Sarthe), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Dominique EDON (Perche Emeraude), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Perche Emeraude).

Absents-excuses : M. Joël MÉTENIER (Département), M. Daniel BERTHELOT (Loir-Lucé-Bercé), M. Sylvain BIDIER (Loir-Lucé-Bercé), M. BRU Stéphane (LBN Communauté), M. Michel CHARMENTON (LBN Communauté), Mme Galiène COHU (Loir-Lucé-Bercé), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAY (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Belinois), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Belinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois Bilurien), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Nicolas RENOU (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Perche Emeraude), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Belinois), M. Nicolas ROUANET (Sud-Est Manceau).

Secrétaire de séance : Mme Martine CRNKOVIC.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois, à Mme CRNKOVIC, Département).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 14 - Pouvoirs : 6 - Votants : 20.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 11.3 des statuts).

Résultat du vote : 20 pour, 0 contre, 0 abstention.

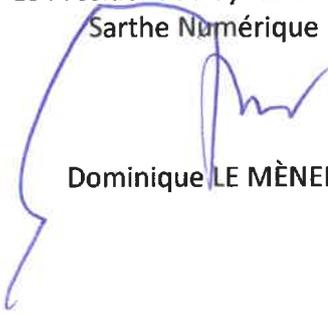
Le Comité syndical,

Vu le procès-verbal du Comité syndical du 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 27 mars 2025.

Le Président du Syndicat mixte
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER



PROCÈS VERBAL

COMITÉ SYNDICAL – Séance du 27 mars 2025

14 h 30 – Salle Joseph Caillaux à l’Hôtel du Département

Convocation : 5 mars 2025

Affaires générales

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025
- 2) Compte de gestion 2024
- 3) Compte administratif 2024
- 4) Affectation des résultats 2024
- 5) Budget principal 2025
- 6) Budget annexe 2025

Questions diverses

- Point sur le lancement du Schéma Directeur Territorial d’Aménagement numérique

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), Mme Michèle JUGUIN-LALOYER (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe, rapports n^{os} 3 à 6), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien, rapports n^{os} 2 à 6), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois bilurien), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (L’Huisne Sarthoise).

Absents-excusés : M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. BOUSSARD François (Sud Sarthe), M. BRU Stéphane (Loué-Brûlon-Noyen), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole), Mme Galiène COHU (Loir Lucé Bercé), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Belinois), M. Dominique EDON (L’Huisne Sarthoise), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Belinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l’Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l’Anille), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Nicolas RENO (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (L’Huisne Sarthoise), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Belinois), M. Nicolas ROUANET (Sud-Est Manceau).

Procurations : M. Frédéric BEUCHEF (Département, à M. MÉTENIER, Département), M. Sylvain BIDIER (Loir Lucé Bercé, à M. LE MÈNER, Département), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole, à M. GOULETTE, Le Mans Métropole), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien, à Mme CRNKOVIC, Département), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois, à Mme JUGUIN-LALOYER, Département), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe, rapports n^{os} 3 à 6), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois, à Mme CRNKOVIC, Département).

Étaient également présents (sans voix délibératives) : M. Nicolas HECQ (Directeur Général des Services), Mme Élise OLLIVIER (Secrétaire générale).

Secrétaire de séance : Mme Christelle LEVASSEUR.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 h 30.

COLLÈGE 1 (EN CHARGE DES AFFAIRES GÉNÉRALES DU SYNDICAT)

Composition : le Département, Le Mans Métropole, 15 EPCI ainsi que les communes de Villeneuve-en-Perseigne et de Chenay.

1. RAPPORT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

Monsieur le Président invite les membres du Comité syndical à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025 (pas d'observation).

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 30 janvier 2025.

2. RAPPORT 2 : COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Président présente le rapport n° 2 sur le compte de gestion 2024.

M. HECQ précise que les résultats du compte de gestion sont conformes aux éléments du compte administratif.

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

BUDGET PRINCIPAL

APPROUVE le Compte de gestion de l'exercice 2024 établi par Madame le Payeur Départemental qui fait apparaître un résultat identique à celui du compte administratif, soit un résultat global de clôture de **-7 212,39 €**.

BUDGET ANNEXE

APPROUVE le Compte de gestion de l'exercice 2024 établi par Madame le Payeur Départemental qui fait apparaître un résultat identique à celui du compte administratif, soit un résultat global de clôture de **2 476 114,93 €**.

3. **RAPPORT 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur le Président présente le rapport n° 3 sur le compte administratif 2024.

M. HECQ rappelle le contexte de 2024, puis développe les éléments du compte administratif.

M. HECQ explique le faible taux de 13 % de réalisation des dépenses prévues au budget principal. En fonctionnement, le taux de réalisation est de 71 %, alors qu'il n'est que de 1 % en investissement. Les recettes proviennent du virement de crédit exceptionnel réalisé en 2023 entre le budget annexe et le budget principal. De plus, 2024 a été une année de transition.

En 2024, Sarthe Numérique a créé le pôle Territoire Connecté et Durable, mis en place le Showroom *Territoire Connecté et Durable* et mis en œuvre des expérimentations d'usages et de services numériques permettant d'établir des diagnostics précis. Ces réalisations ont mis en évidence la nécessité de réviser le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Sarthe, notamment, pour pouvoir mettre les services et les usages numériques au programme du Syndicat mixte.

L'ensemble de ces éléments n'ont pas permis au Syndicat mixte d'engager les dépenses envisagées lors du DOB 2024, puisqu'un temps de réflexion est nécessaire pour mobiliser de manière efficiente l'ensemble des crédits du budget principal. Pour ces raisons, le taux de réalisation d'investissement est très faible en 2024.

M. HECQ rappelle qu'effectuer un investissement pour les Droits Irrévocables d'Usage (DIU IRU en anglais), c'est préempter un accès sur le réseau fibre qui permet d'obtenir un abonnement récurrent d'accès à titre professionnel, avec un tarif très préférentiel pour les communes. Sarthe Numérique avait prévu dans le budget 2024 de renouveler les DIU portés sur le réseau historique de 2004 et éventuellement, de souscrire de nouveaux DIU pour les territoires, afin de pouvoir développer ses services. Mais les nouveaux services ne sont pas mûres, aucun besoin réel n'a été défini pour mobiliser une dépense complémentaire pour la souscription de DIU. Néanmoins, cette possibilité d'investissement est reconduite sur l'exercice 2025 afin de pouvoir être mobilisée dans le futur.

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

CONSTATE que lors du vote du Compte administratif 2024, M. Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte, se retire de la séance et laisse la présidence à Mme Martine CRNKOVIC,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2024 en recettes et en dépenses,

BUDGET PRINCIPAL

Le résultat propre de l'exercice en section de fonctionnement est de 6 957,61 €. Après intégration des résultats antérieurs, il s'élève à 2 264 203,87 € et constitue le résultat devant être affecté.

Le solde d'exécution de l'exercice en investissement est de -14 170,00 €. Après intégration des résultats antérieurs, il s'élève à 2 172,60 € et constitue le solde d'exécution d'investissement excédentaire 2024.

Ainsi après intégration des résultats antérieurs, le résultat global de clôture 2024 est excédentaire de 2 266 376,47 €, compte tenu des résultats par section.

Section de fonctionnement :	
Recettes	+ 345 785.30
Dépenses	- 338 827.69
Résultat de l'exercice	+ 6 957.61
Résultat antérieur	+ 2 257 246.26
Résultat de clôture à affecter	+ 2 264 203.87
Section d'investissement	
Recettes	+ 0.00
Dépenses	- 14 170.00
Solde d'exécution de l'exercice	- 14 170.00
Solde antérieur	+ 16 342.60
Solde d'exécution cumulé à reporter	+ 2 172.60

CONSTATE le résultat de clôture à affecter pour un montant de 2 264 203,87 € et le solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter de 2 172,60 €.

BUDGET ANNEXE

Le résultat propre de l'exercice en section d'exploitation est de 2 912 498,21 €. Après intégration des résultats antérieurs, il s'élève à 11 975 884,31 € et constitue le résultat devant être affecté.

Le solde d'exécution de l'exercice en investissement est de - 436 383,28 €. Après intégration des résultats antérieurs, il s'élève à - 6 234 851,43 € et constitue le solde d'exécution d'investissement déficitaire 2024.

Ainsi après intégration des résultats antérieurs, le résultat de clôture 2024 est excédentaire de 5 741 032,88 €, compte tenu des résultats par section.

Section d'exploitation :	
Recettes	+ 12 507 443.11
Dépenses	- 9 594 944.90
Résultat de l'exercice	+ 2 912 498.21
Résultat antérieur	+ 9 063 386.10
Résultat de clôture à affecter	+ 11 975 884.31
Section d'investissement	
Recettes	+ 23 125 519.70
Dépenses	- 23 561 902.98
Solde d'exécution de l'exercice	- 436 383.28
Solde antérieur	- 5 798 468.15
Solde d'exécution cumulé à reporter	- 6 234 851.43

CONSTATE le résultat de clôture à affecter pour un montant de 11 975 884,31 € et le solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter de - 6 234 851,43 €.

4. **RAPPORT 4 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024**

Monsieur le Président présente le rapport n° 4 sur l'affectation des résultats 2024.

M. HECQ détaille l'affectation des résultats.

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

DECIDE d'affecter au budget principal du Syndicat mixte les résultats de l'exercice 2024 de la manière suivante.

2 264 203,87 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

2 172,60 € en recettes d'investissement au compte 001.

DECIDE d'affecter au budget annexe du Syndicat mixte les résultats de l'exercice 2024 de la manière suivante :

6 234 851,43€ en dépenses d'investissement au compte 001.

6 234 851,43€ en recettes d'investissement au compte 1068.

5 741 032,88 € en recettes d'exploitation au compte 002.

5. **RAPPORT 5 : BUDGET PRINCIPAL 2025**

Monsieur le Président présente le rapport n° 5 sur le budget principal 2025.

M. HECQ détaille l'ensemble des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal 2025.

Mme CRNKOVIC précise que Sarthe Numérique quittera les locaux de l'avenue Bollée pour rejoindre le bâtiment de Joinville, où la direction des services informatiques (DSI) du Département occupe l'étage. Le rez-de-chaussée sera dédié au Syndicat mixte et quelques travaux d'aménagement des bureaux seront nécessaires.

Cette dépense s'inscrit dans les charges de fonctionnement courant, estimées à 157 376,47 €. Ce budget est différent de celui de l'aménagement de la *Maison du numérique*, qui représente une *dépense* de fonctionnement estimée à 200 000 €.

M. HECQ précise le projet de la *Maison du numérique*. Dans le cadre du déménagement, Sarthe Numérique à l'opportunité d'aménager un petit bâtiment d'une belle valeur patrimoniale d'environ 60 m², annexé au bâtiment principal de Joinville.

Le constat partagé par les nombreux élus venus au showroom *Territoire Connecté et Durable* dans les locaux du Syndicat mixte, est que pour pouvoir développer l'acculturation au numérique dans les années à venir, Sarthe Numérique aura besoin de disposer d'un espace de présentation de tous les services que l'infrastructure numérique pourra porter.

Il est beaucoup question d'objets connectés, de vidéosurveillance, d'hébergement de données, de Smart City, de villes intelligentes, de communes intelligentes, de communes connectées... L'idée pour cet espace est de pouvoir mettre en avant l'ensemble des possibilités offertes par l'infrastructure départementale.

Le territoire sarthois a l'avantage d'avoir l'infrastructure numérique en propriété, de manière souveraine, que ce soit celle du réseau fibre optique, du réseau Bas Débit LoRaWAN ou du datacenter. Sarthe Numérique pourra ainsi développer des services souverains spécifiques aux territoires sarthois pour garantir un fonctionnement sous maîtrise publique, dans un contexte où les données sont de plus en plus hébergées dans des lieux qui échappent à la maîtrise de leurs propriétaires.

La *maison du numérique* sera un espace dédié à l'acculturation et à la démonstration, où le développement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) sera aussi évoqué, comme tous les cas d'usage existants.

Aujourd'hui, on parle de plus en plus des jumeaux numériques. Avoir un espace pour les projeter, c'est pouvoir imaginer et construire une mairie 5.0, un lieu numérique, moderne et connecté, que chaque territoire sarthois pourra intégrer d'ici 4 ou 5 ans. C'est donc un lieu qui met en valeur tout ce qu'il est possible de faire avec le numérique.

Mais surtout, ce sera un espace de pédagogie, de rencontres et d'échanges. L'objectif est de dynamiser les usages et de favoriser l'acculturation autour de sujets numériques, qui peuvent parfois sembler technocratiques ou complexes. Il est important que Sarthe Numérique prolonge l'expérience du showroom actuel avec cet espace, pour rencontrer ses membres et les accompagner.

Monsieur le Président profite du sujet pour rappeler le plan patrimonial du Département engagé depuis plusieurs années afin de rationaliser l'utilisation des bâtiments. Comme Sarthe Habitat, principal locataire des locaux avenue Bollée, rejoindra le nouveau siège social construit Gare sud, le Département réorganise ses services. Après sa réhabilitation, le bâtiment devrait permettre d'accueillir de nouveau différents services du Département.

Sarthe Numérique rejoindra la DSI dans l'ancien hôtel particulier, où se trouve également un très beau blockhaus, afin d'avoir les Services numériques du Département et Sarthe Numérique ensemble sur le même site, avec la *Maison du numérique*. Les quelques travaux d'aménagement nécessaires devraient être réalisés dans le courant du 2nd semestre 2025.

M. HECQ précise que les premières prévisions sont faites avec les services du Département avec l'objectif d'un déménagement à la fin de l'année 2025, qui correspondra aussi à la période à laquelle Sarthe Habitat déménagera dans son nouveau siège. C'est aussi dans le cadre de l'optimisation de l'usage bâtementaire puisque Sarthe Numérique se retrouverait dans un bâtiment de 6 étages vide.

Monsieur le Président souligne que des améliorations seront sans doute réalisées, notamment en termes d'isolation extérieure, pour réhabiliter le bâtiment qu'occupe actuellement le Syndicat mixte. Ce bâtiment a maintenant 35 ans et il doit être mis aux normes.

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025 ;

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses du budget principal pour l'exercice 2025 de la façon suivante.

Section d'investissement :	
Dépenses	1 680 000,00 €
Recettes	1 680 000,00 €

Section de fonctionnement :	
Dépenses	2 628 213,87 €
Recettes	2 628 213,87 €

· PRECISE que le budget principal pour l'exercice 2025 est voté par chapitre et par nature ;

· AUTORISE le Président du Syndicat mixte à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, hors crédits relatifs aux charges de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, conformément au Règlement budgétaire et financier (chapitre 1.3 La fongibilité des crédits du titre 3) ;

DECIDE d'ajuster et de clôturer des autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

6. RAPPORT 6 : BUDGET ANNEXE 2025

Monsieur le Président présente le rapport n° 6 sur le budget annexe 2025.

M. HECQ apporte une précision concernant la performance du réseau LoRa, dans le cadre de l'audit de l'état du réseau public stipulé au budget annexe 2025 dans les charges à caractère général de la section d'exploitation.

Sarthe Numérique vient d'achever le déploiement du réseau Bas Débit sur les territoires sur lesquels les syndicats d'eau potable se sont engagés. Le Syndicat mixte doit demander un audit de la couverture du réseau déployé, pour s'assurer de ses performances et répondre à l'objectif défini avec les syndicats d'eau potable. Cet objectif est de couvrir 95 % des compteurs de télérelève.

Mais Sarthe Numérique étant l'un des premiers départements en France, voire le premier, à avoir finalisé le déploiement d'un réseau LoRaWAN à l'échelle départemental, avec un tel niveau de densité, aucun élément de référence ou de comparaison n'est disponible, quant à la stratégie d'investissement ou au résultat attendu.

Le Syndicat mixte doit donc faire réaliser un audit de l'efficacité du réseau et des mesures de taux de couverture. Ces résultats permettront aussi d'optimiser les déploiements futurs, sur le reste du territoire.

L'objectif est d'apporter le même service à l'ensemble des Communautés de communes et aux syndicats qui en exprimeront le besoin, notamment, dans le cadre du déploiement de la télérelève des compteurs d'eau. Aujourd'hui, ce service est le plus consommateur en termes de connectivité et d'IoT du territoire.

M. HECQ présente les recettes de la section d'investissement du budget 2025, dont la perception du 2^e volet du solde des aides du FSN.

En 2024, Sarthe Numérique a perçu le solde du volet 1 des aides du FSN, pour avoir achevé le déploiement du réseau fibre optique sous sa maîtrise d'ouvrage. À ce jour, La Sarthe est toujours le seul département de France à avoir perçu ce solde.

Le Syndicat mixte a aussi engagé la demande de versement du solde du volet 2 pour le financement des raccordements à la demande et des sites isolés. Ces raccordements étant également terminés et cette complétude atteinte, les équipes de Sarthe Numérique engagent ce travail de finalisation.

Alors que les autres territoires n'ont pas encore perçu le solde du volet 1, Sarthe Numérique se projette déjà vers celui du volet 2.

M. HECQ précise que les équipes du FSN de l'ANCT viendront lundi 31 mars 2025 dans les locaux de Sarthe Numérique pour réaliser un audit et permettre de valider le versement de ce solde.

La perception du solde de l'aide régionale pour la mission n°3 est reportée en recettes d'investissement de l'exercice 2025, pour répondre à la demande de décalage de la Région.

M. le Président demande quel est le nombre de raccordements restant à réaliser.

M. THOUMELIN répond qu'il reste à rendre raccordable environ un millier de prises sur les 218 000 répertoriées et précise que 156 prises ne seront jamais raccordées, parce que ce sont le plus souvent des ruines.

M. le Président salue la performance du réseau et félicite les équipes du Syndicat mixte.

M. HECQ précise le plan de financement pour le développement d'une infrastructure backbone départementale et indépendante. Conformément au DOB 2025 du Comité syndical le 30 janvier 2025, Sarthe Numérique investit pour le montage de l'infrastructure. En contrepartie, le délégataire versera une redevance d'affermage complémentaire pour couvrir une partie de cet investissement. Le Syndicat mixte inscrit donc 3 millions d'euros en crédits de paiement, étendus à la durée de construction, estimée à 2 ou 3 années.

M. le Président demande si la construction du backbone, projeté en remplacement de celui de RFF, sera sous maîtrise d'ouvrage de Sartel.

M. HECQ affirme que le backbone sera construit sous la maîtrise d'ouvrage de Sarthe Numérique. Le Syndicat mixte porte l'investissement estimé à un total de 6 millions d'euros répartis sur deux exercices budgétaires, dont 3 millions inscrits en crédits de paiement (CP), avec une Autorisation de Programme (AP) globale de 6 millions d'euros.

HECQ précise que l'investissement porté fait l'objet d'un calcul et fera l'objet d'un avenant à la convention de DSP, très probablement, proposé aux élus à l'occasion du Comité syndical du mois de juin 2025.

Le calcul prend en compte la valeur finale de l'infrastructure, en fonction du coup définitif obtenu après travaux. Une majoration de 3,6 % est ensuite appliquée à cette valeur finale, ce qui correspond aux frais d'un emprunt qui aurait pu être contracté par Sarthe Numérique pour le financement de cet investissement. Ensuite, cette valeur majorée est projetée sur la durée d'amortissement des ouvrages, soit 40 ans. Il faut ensuite considérer la durée de la convention de DSP restant engagée avec Sartel, qui est de 25 ans. Le délégataire remboursera donc, à terme, un montant équivalent à $25/40^e$ de la valeur majorée de cet investissement sous la forme d'une redevance annuelle de $1/25^e$ de la somme totale à rembourser au délégant.

M. le Président s'interroge sur le montant total que coûtera cet investissement.

M. HECQ précise que l'estimation, en cours de finalisation, se situe entre 4 et 6 millions d'euros. À ce jour, l'estimation s'élève exactement à 4,8 millions d'euros. Toutefois, l'AP est ouverte sur la base de 6 millions d'euros, afin d'anticiper d'éventuelles surprises et des surcoûts potentiels liés aux travaux. Plus le coût final sera élevé, plus la redevance le sera également. À l'inverse, si les coûts sont optimisés au maximum, la redevance sera ajustée en conséquence.

Madame CRNKOVIC observe l'anglicisme du mot 'backbone' courant dans le langage numérique, qui désigne l'infrastructure essentielle qui supporte et relie les réseaux et services numériques.

M. HECQ souligne que Sarthe Numérique choisi de réaliser cet investissement à un moment où il dispose de capacités d'investissement pour les 25 années à venir. Cette décision s'inscrit dans une stratégie visant à générer des recettes sur ces 25 prochaines années. Il ne s'agit donc pas d'une opération désintéressée, mais bien d'un intérêt également économique.

M. le Président confirme que cette opération permettra d'éviter le paiement d'un loyer au bénéfice de tiers.

M. HECQ souligne que mutualiser l'élaboration du PCRS facilitera le développement de services. Avant tout, cela permettra à l'ensemble des collectivités de satisfaire à l'obligation réglementaire de localiser les réseaux. Ces données seront particulièrement utiles en termes d'urbanisme pour identifier les réseaux existants à proximité des zones de travaux et ainsi répondre efficacement aux DT-DICT (Déclarations de projet de Travaux-Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux).

L'élaboration du PCRS est une charge que devraient porter individuellement les collectivités locales, qui sera portée par Sarthe Numérique.

Ce référentiel photographique de très haute définition sera ensuite complété par un référentiel fonds de plans de type topographique, des plans-vecteurs établis en fonction des besoins. Par exemple, la Direction des Routes du Département a indiqué être potentiellement intéressée par des relevés de plans mutualisés à l'occasion de travaux de chaussée et, de la même manière, les collectivités lors des travaux d'aménagement urbain ou des restructurations de l'espace public.

L'objectif est que le fond de plan préétablis du PCRS soit mis à disposition et qu'en contrepartie le maître d'ouvrage retrouve l'information de l'aménagement réalisé, dès les travaux achevés. C'est-à-dire que le plan fourni avec le positionnement du carrefour et des feux-stop, devra être rendu avec les informations de l'aménagement du nouveau giratoire, au format prédéterminé. L'avantage est que ce nouveau plan sera stocké dans la base de données départementale, de nouveau mis à disposition et consultable sur GéoSarthe.

L'enjeu est la réutilisation des fonds de plan, actuellement produits isolément, sans capitalisation, chacune des structures publiques.

Mme CRNKOVIC souligne qu'en tant que maire d'une petite commune rurale contrainte depuis longtemps d'identifier ses réseaux à 5 centimètres près, pouvoir disposer de plans à jour permettrait de travailler de manière réellement pertinente et intelligente.

Monsieur le Président demande quel sera le calendrier de la réalisation du PCRS.

M. HECQ indique une mise à disposition de la base de données courant 2026. Pour produire ce document, le marché doit être passé, puis des déclarations des plans de vol d'avions très spécifiques doivent être sollicités pour le survol d'un département qui comporte des structures à caractère sensible, comme une maison d'arrêt. De plus, le survol est à réaliser au printemps, avant la repousse des végétaux, et par beau temps. Les relevés devraient commencer dès le printemps prochain pour une mise à disposition de l'ensemble du territoire en 2026.

C'est la raison pour laquelle le fonctionnement lié à la mise en œuvre du PCRS n'intègre aucune contribution des collectivités sarthoises sur l'exercice 2025, mais le coût du PCRS sera lié à une participation au fonctionnement de l'ensemble du territoire sur le budget de l'exercice 2026. Dans le cadre du travail sur le financement du PCRS, le Syndicat mixte mène des discussions avec les gestionnaires de réseaux, qui ont un intérêt important à utiliser cette base de données. Enedis a déjà donné son accord pour participer à hauteur d'environ 50 000 € annuels au financement du fonctionnement et Sartel devrait également valider sa participation. D'abord, il convient de faire

appel aux opérateurs utilisateurs, comme GRDF, puis le reste à financer sera l'occasion d'un tour de table.

Sarthe Numérique a modélisé une première estimation, afin de rassurer les élus. Cette première estimation établit une contribution annuelle au fonctionnement de ce service des Communautés de communes de l'ordre de 2 000 €.

Mme CRNKOVIC note que l'estimation est très basse par rapport aux services rendus.

M. HECQ précise que l'ordre de valeur de cette contribution serait de 2 000 € pour les Communautés de communes mais un peu plus pour le Département, puisque la règle de la participation s'applique globalement. De nombreux coûts sont évités. Par exemple, des services du Département investissent, aujourd'hui, pour des relevés de fonds de plan qu'ils n'auront plus à financer. Mutualiser, c'est raisonner « économie globale ».

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif du budget annexe pour l'exercice 2025.

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses du budget annexe pour l'exercice 2025 de la façon suivante :

Section d'investissement :	
Dépenses	24 792 984,31 €
Recettes	24 792 984,31 €
Section d'exploitation :	
Dépenses	19 009 642,88 €
Recettes	19 009 642,88 €

PRECISE que le budget annexe pour l'exercice 2025 est voté par chapitre et par nature.

DECIDE de créer et d'ajuster des autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

QUESTIONS DIVERSES

M. HECQ présente aux élus deux sujets particuliers : le SDTAN (Schéma directeur territorial d'aménagement numérique) et le SLR (schéma local de résilience), de la Sarthe.

- Point sur le lancement de la révision du SDTAN

M HECQ présente la réflexion engagée par Sarthe Numérique pour le territoire, en tant que porteur de la compétence transférée par les collectivités territoriales. À ce titre, il relève de sa responsabilité de redéfinir ce schéma départemental en matière d'aménagement numérique.

- Fermeture programmée du réseau cuivre
- Transformation des attentes post-crise sanitaire et évolution des pratiques professionnelles
- Garantie d'accès à l'infrastructure, notion de service universel porté désormais par le réseau public
- Garantie de la résilience et de la souveraineté numérique des collectivités
- Émergence de nouveaux usages et services numériques
- Contexte financier contraint des collectivités sarthoises

La révision du SDTAN est aujourd'hui nécessaire, car le Syndicat mixte a achevé le déploiement de ses infrastructures et répondu à la problématique de l'accès au numérique en Sarthe. Désormais, de nouveaux enjeux apparaissent.

Le premier élément concerne la fermeture du réseau cuivre d'Orange. Il est souvent rappelé que l'infrastructure actuelle a été conçue par Sarthe Numérique dans le cadre du précédent SDTAN de 2013. À cette époque, l'arrêt du réseau cuivre n'était pas envisagé, ce réseau assurait alors le service universel et la sécurité des communications. On évoquait notamment les accès dans les ERP, où la présence d'une ligne téléphonique filaire était obligatoire et allait de soi. La ligne cuivre constituait alors la norme.

Un autre élément de contexte est la crise sanitaire survenue entre-temps, qui a profondément modifié les pratiques, professionnelles ou personnelles, notamment en matière de télétravail. Elle a surtout renforcé notre dépendance au numérique. Aujourd'hui, l'accès au numérique est devenu presque aussi vital que l'accès à l'énergie ou à l'eau potable. Ce qui avait été conçu en 2013 et mis en œuvre à travers la DSP en 2018 doit désormais répondre à de nouveaux usages et à de nouvelles exigences. Il y a dix ans, il était encore possible de se passer d'Internet à domicile pendant plusieurs jours, en s'appuyant sur un accès au travail ou sur d'autres alternatives. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : la continuité du service numérique est devenue une nécessité immédiate.

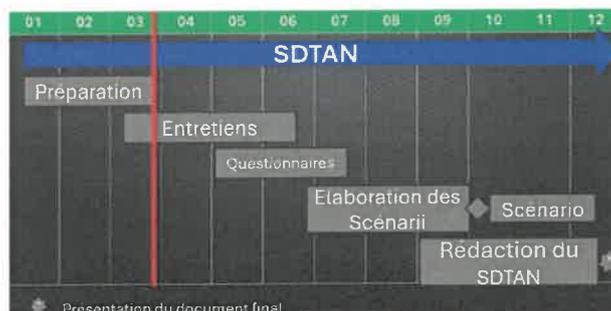
Cet élément justifie également d'engager le Schéma Local de Résilience, pour pouvoir améliorer le réseau et permettre la montée en gamme du service global, tout en préservant l'équilibre économique mis en place dans le cadre de la DSP avec Sartel.

Demander davantage au délégataire en matière de qualité du réseau poserait la question de la contrepartie. Sartel pourrait alors exiger une réduction des redevances, au motif que l'exploitation du réseau deviendrait plus coûteuse. L'approche retenue consiste donc à ce que Sarthe Numérique continue à réinvestir dans le réseau, à partir de la redevance perçue, afin de le moderniser et d'élever le niveau global de la qualité du service, tout en préservant l'équilibre économique de la DSP. Ce raisonnement permet, non seulement, de générer une activité économique significative sur le territoire, avec une capacité d'investissement estimée entre 3 et 4 millions d'euros par an portée par Sarthe Numérique, mais aussi d'améliorer durablement la qualité et les services numériques proposés.

L'autre élément du SDTAN, c'est l'émergence de nouveaux services et de nouveaux usages. Comme évoqué précédemment, on entend parler de plus en plus d'objets connectés, d'hébergement de données souverain comme en Sarthe, de cybersécurité, d'intelligence artificielle... Tous ces sujets prennent de l'importance. S'arrêter sur ces thématiques semble donc indispensable, nécessaire même, afin de pouvoir réfléchir entre collectivités à la direction à donner à l'aménagement numérique à l'échelle départementale, pour répondre à ces nouveaux besoins et à ces nouvelles exigences.

Un dernier sujet, qui n'est pas neutre, est celui de la projection de cette stratégie dans un contexte financier toujours plus contraint pour les collectivités locales. On peut avoir des envies, mais encore faut-il pouvoir les concrétiser. C'est un élément de cadrage de la réflexion sur le SDTAN.

Pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces éléments, le calendrier du Syndicat mixte est organisé autour de l'année 2025, avec une première phase consacrée aux entretiens. Il s'agit de faire un tour d'horizon des services existants, tout en identifiant clairement les services à venir.



Sarthe Numérique adressera un questionnaire à l'ensemble des collectivités locales sarthoises, communes et Communautés de communes, dès le mois de mai, afin qu'elles puissent exprimer leurs besoins. Ces retours permettront d'élaborer plusieurs scénarios, qui seront ensuite présentés au Comité syndical. L'idée est de faire émerger un scénario qui donnera lieu à la rédaction de la révision du SDTAN avec une lettre de commande qui est de porter un schéma directeur très opérationnel. Surtout, de décliner des fiches-action qui préciseront, pour chaque exercice, les actions à mettre en œuvre, qu'elles soient à court, moyen ou long terme.

Il s'agira également d'organiser et de cadrer ces actions, de définir les stratégies financières associées et de s'assurer de leur faisabilité. Ces éléments seront abordés lors d'entretiens ou de questionnaires transmis par Sarthe Numérique, pour être traités avec les partenaires associés à la démarche et les partenaires consultés. Ces éléments permettront, notamment, de dresser un bilan des actions déjà menées sur le réseau fibre optique départemental, le réseau Bas Débit LoRaWAN, ainsi que sur le data center Sartera.

Comprendre les enjeux et les besoins des territoires, des collectivités et des partenaires en matière de systèmes numériques constitue une étape essentielle. Il est également nécessaire de dresser un inventaire clair des attentes identifiées, comme évoqué précédemment, notamment en ce qui concerne la vidéosurveillance, de plus en plus sollicitée, ou les systèmes Télécom mutualisés. L'objectif est de constituer un panel complet de l'ensemble de ces sujets, un travail désormais engagé. Sarthe Numérique reviendra donc très prochainement vers les territoires dans le cadre d'entretiens ou de questionnaires portant sur l'ensemble de ces thématiques.

- Faire un bilan des actions menées
 - Installation du réseau fibre optique
 - Installation du réseau LoRa
 - Mise en œuvre de Sartera
- Comprendre les enjeux, besoins et attentes du territoire
 - Collectivités sarthoises (Département, Communauté urbaine LMM, Communautés de communes, communes)
 - Partenaires publics (Préfecture, syndicats métiers, AMF, SDIS, Sarthe Habitat...)
 - Écosystème numérique (Sartel, opérateurs commerciaux, CCI...)
- Dresser l'inventaire des besoins et attentes
 - Connectivité professionnelle sécurisée, déploiement d'objets connectés (IoT), services d'hébergement de données, solutions de vidéosurveillance, solutions Télécoms mutualisées...

SDTAN – Activité du trimestre à venir

- 12 février 2025 : courrier du Président de Sarthe Numérique informant l'ensemble des acteurs du lancement de la révision du SDTAN et des entretiens / questionnaires
- Entretiens en cours :
 - 5 mars - Sartel THD
 - 3 avril - entretiens communaux (Villeneuve-en-Perseigne, Spay, Soultré)
 - 9 avril - entretiens opérateurs locaux (Unyc, NGAanalytics, Hexanet, Simtel)
 - 6 et 20 mai - entretiens avec les Communautés de communes (programmation en cours)
 - Entretien Département et Le Mans Métropole (programmation en cours)
- Envoi de questionnaires courant mai
- Collecte et analyse des données

M. CHOLET s'inquiète de la vulnérabilité de l'infrastructure départementale du point de vue sécuritaire, un enjeu qui mérite une attention particulière. Il souligne la nécessité d'aborder la question de la protection des installations, notamment les armoires de rue, aujourd'hui peu sécurisées. Dans un contexte susceptible de se tendre, le risque d'actes malveillants ne peut être écarté. Le réseau peut être mis à mal relativement facilement, les armoires étant accessibles non seulement aux opérateurs, à leurs sous-traitants, parfois peu scrupuleux, mais aussi à toute personne mal intentionnée. L'ouverture d'une armoire est simple, et y provoquer des perturbations l'est tout autant.

La sécurisation du réseau, pourtant reconnu pour sa performance, apparaît donc comme un enjeu stratégique. Malgré l'avance technologique acquise, qui constitue un motif de satisfaction, un incident isolé pourrait avoir des conséquences lourdes. La perspective de l'arrêt du réseau cuivre accentue cette préoccupation. En cas de coupure de la fibre, les impacts seraient immédiats et potentiellement catastrophiques.

Cet enjeu de sécurité de l'infrastructures devrait être intégré dans le SLR.

M. HECQ confirme que cet aspect fait bien partie des éléments intégrés au SLR. Ce schéma vise à identifier la vulnérabilité du réseau selon trois axes principaux.

Le premier concerne l'exposition aux aléas climatiques. Cela inclut des actions telles que l'élagage, le câblage et l'enfouissement des réseaux sensibles. Le second axe porte sur la vulnérabilité face aux agressions physiques, notamment au niveau des points de mutualisation. Cela implique la sécurisation physique des armoires, la mise en place de dispositifs de vidéoprotection ou de vidéosurveillance, ainsi qu'un système de supervision adapté. Enfin, le troisième volet concerne les cyberattaques, un risque moins visible mais de plus en plus fréquent. Ce dernier point est traité en lien étroit avec le délégataire, car il touche au cœur informatique et logiciel du réseau. Sartera est un atout majeur pour la Sarthe, un cœur de réseau particulièrement moderne.

C'est à travers ces trois axes qu'un plan d'action très opérationnel sera décliné pour les années à venir, avec des réinvestissements portés conjointement par le délégataire et Sarthe Numérique afin d'élever encore le niveau de qualité du réseau.

M. CHOLLET souligne, dans le cadre de la sécurisation face aux aléas climatiques, la vulnérabilité du réseau aérien, facilement déstabilisé par la chute d'un arbre. Il évoque également les importants travaux de renouvellement du réseau d'eau potable actuellement portés par les syndicats compétents, des opérations qui représentent une opportunité de coordination. Dans certains secteurs, comme à Souigné-sous-Ballon, plusieurs kilomètres de linéaires sont en cours de réfection. Les tranchées déjà ouvertes sur les bas-côtés des voiries pourraient être mises à profit pour enfouir le réseau numérique, optimisant ainsi les interventions et renforçant la résilience de l'infrastructure.

Mme COSNIER comprend que cette démarche augmenterait les coûts.

M. CHOLLET souligne que les tranchées sont déjà ouvertes.

M. le Président précise que cette coordination est déjà en œuvre, car les opérations sont souvent concomitantes. Le principe est simple et relève du bon sens : lorsqu'une tranchée est ouverte, il est pertinent d'y intégrer des fourreaux. C'est d'ailleurs une orientation prise par le Département depuis 2004. Toute opération d'enfouissement de réseau en Sarthe entraîne la mise en œuvre de fourreaux, à la fois pour des besoins de secours et de prévention. Ce dispositif est bien en place et s'est développé au fil des projets d'enfouissement des réseaux électriques.

Les opérations sont concomitantes, même si les linéaires concernés sont parfois limités. Elles impliquent la dépose de lignes existantes, qu'il s'agisse de lignes téléphoniques, cuivre, numériques ou électriques. Ces déposes posent des difficultés, notamment en matière d'autorisations, souvent longues à obtenir,

car elles dépendent d'opérateurs indépendants. Même pour les opérations d'enfouissement, ces contraintes sont fréquentes. Toutefois, lorsqu'une bonne information circule en amont et que les projets coïncident avec un déploiement, la coordination devient possible.

M. CHOLLET ajoute que la question se posera de manière encore plus concrète à l'avenir, notamment pour les supports en béton, qui appartiennent au Département, et pour les supports en bois, qui relèvent d'Orange. Cette distinction soulève des enjeux de gestion et de responsabilité.

Monsieur le Président dit que les poteaux béton posent la même problématique.

M. HECQ, ancien technicien du service réseau, rappelle qu'en 2001, la politique d'enfouissement coordonné des réseaux électriques était déjà appliquée. Cela fait maintenant 24 ans que les collectivités tentent de coordonner leurs interventions. Techniciens comme élus s'interrogent encore sur les raisons pour lesquelles cette coordination reste difficile à mettre en œuvre.

Les obstacles sont souvent d'ordre technique. Par exemple, les réseaux d'eau doivent être enterrés plus profondément que les réseaux électriques ou téléphoniques. En revanche, la coordination entre réseaux électriques et téléphoniques est plus aisée, car ils partagent des profondeurs similaires et des processus compatibles, sans nécessiter de reprise des branchements.

Le sujet reste une priorité, auquel Monsieur THOUMELIN, responsable du pôle Exploitation et Infrastructure, est particulièrement sensible. Parce qu'il est particulièrement expérimenté dans le domaine des réseaux, il sera encore plus exigeant sur ces questions. Même si une coordination parfaite ne peut être garantie, l'objectif est de progresser autant que possible. Des outils comme le PCRS peuvent jouer un rôle clé en facilitant le partage d'informations entre collectivités et en améliorant la coordination des travaux.

M. HECQ présente le bilan de la mise à jour de l'adressage en Sarthe.

Sarthe Numérique engagé depuis 2015 :

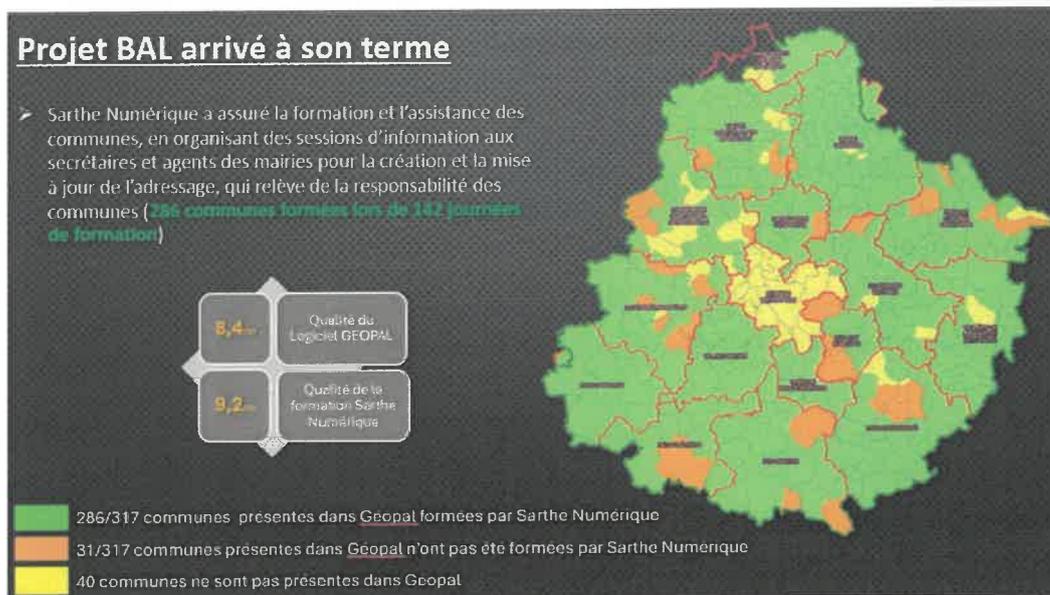
- Recensement de plus de **190 000 adresses** lors du déploiement du réseau FttH
- **65 350 adresses** ont fait l'objet d'une mise à jour grâce au travail des communes et de Sarthe Numérique
- 25 communes ont adhéré au service payant de La Poste pour cette mise à jour, on peut estimer le **coût évité à plus d' 1 M€ pour les 316 communes traitées par Sarthe Numérique**
- Sarthe Numérique s'appuie sur l'outil **Géopal BAL** mis à disposition par la Région Pays de la Loire
- Sarthe Numérique poursuit son accompagnement des collectivités :
 - Support technique par courriel ou par téléphone
 - Organisation d'une journée de formation annuelle à l'utilisation de l'outil Géopal dans les locaux de Sarthe Numérique
 - Contact pour demande de formations : sarthenumerique.sig@sarthe.fr

L'estimation des coûts évités est basée sur un unique devis de 3 000 € établi pour une commune de 3 à 400 habitants avec un calcul rapide pour 316 communes, mais certaines communes ont aussi eu des devis de La Poste et le montant estimé paraît sous-évalué.

Des solutions ont été mises en place pour accompagner les mairies souhaitant bénéficier du soutien technique de Sarthe Numérique. Les agents municipaux ayant participé aux sessions ont attribué une note de 9,2/10 à la formation dispensée par Monsieur Guy Bourgois, interlocuteur Web SIG des territoires au sein du pôle Données et SIG de Sarthe Numérique.

Une journée de formation annuelle sera proposée aux communes qui le souhaitent et l'équipe du pôle Données et SIG peut être contacté par courrier électronique ou par téléphone.

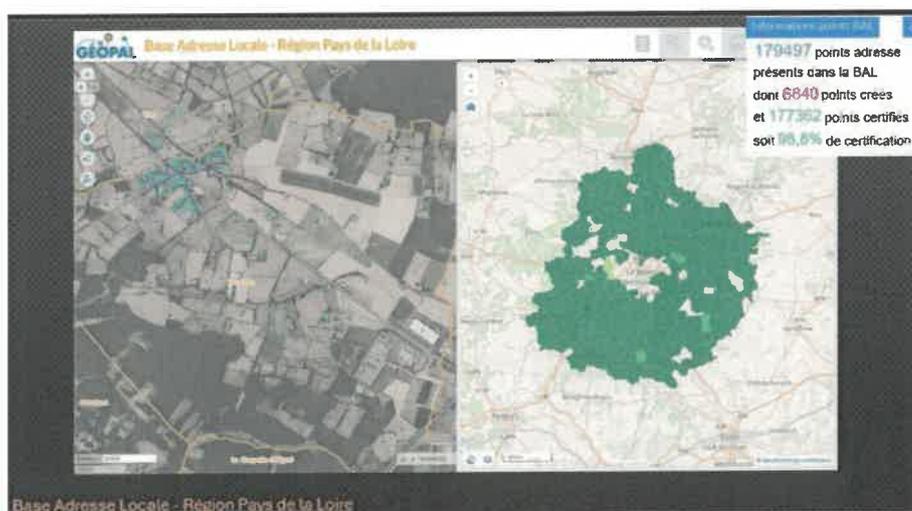
sarthenumerique.sig@sarthe.fr – 02 44 02 40 69



M. HECQ précise que l'ensemble des adresses de toutes les communes peut être intégré dans Géopal. Même les communes ayant fait appel à un prestataire, comme La Poste, peuvent rejoindre la démarche en contactant Sarthe Numérique.

L'intérêt, pour les secrétaires et les personnels de mairie, est d'avoir un accès direct aux adresses dans Géopal. L'outil permet de visualiser en vert les adresses validées et en rouge celles qui posent problème, avec une mise à jour possible de manière très dynamique. Il offre également la possibilité de générer automatiquement des certificats d'adressage pour les administrés, en seulement deux clics à partir du point adresse.

Mme CRNKOVIC signale l'importance d'une mise à jour continue, notamment dans le cadre de la création de communes nouvelles ou de l'attribution de nouvelles adresses.



M. HECQ confirme que toute création de lotissement, de construction ou d'aménagement nécessite une mise à jour des adresses. Notamment, parce que la BAL La base adresse est aussi un outil essentiel pour les services de secours, comme le SDIS de la Sarthe, qui s'y réfèrent pour localiser précisément les lieux d'intervention.

M. le Président s'interroge sur la proportion d'adresses utilisant la numérotation métrique.

Mme CRNKOVIC partage l'exemple de la commune de Louailles. Afin de préserver les habitudes des habitants, les numéros ont été maintenus dans toutes les rues de l'ancien centre-bourg. En revanche, la zone d'activité industrielle a été numérotée selon le système métrique, à partir de l'entrée de la zone, ce qui permet une localisation plus précise.

M. HECQ indique qu'une très large majorité de communes ont fait le choix d'une numérotation classique plutôt que métrique. La numérotation métrique est généralement réservée aux axes présentant un potentiel de densification urbaine. À Fillé-sur-Sarthe, par exemple, certaines grandes voies comportent des dents creuses appelées à être comblées. La numérotation métrique y a donc été privilégiée afin de permettre l'ajout d'adresses facilement.

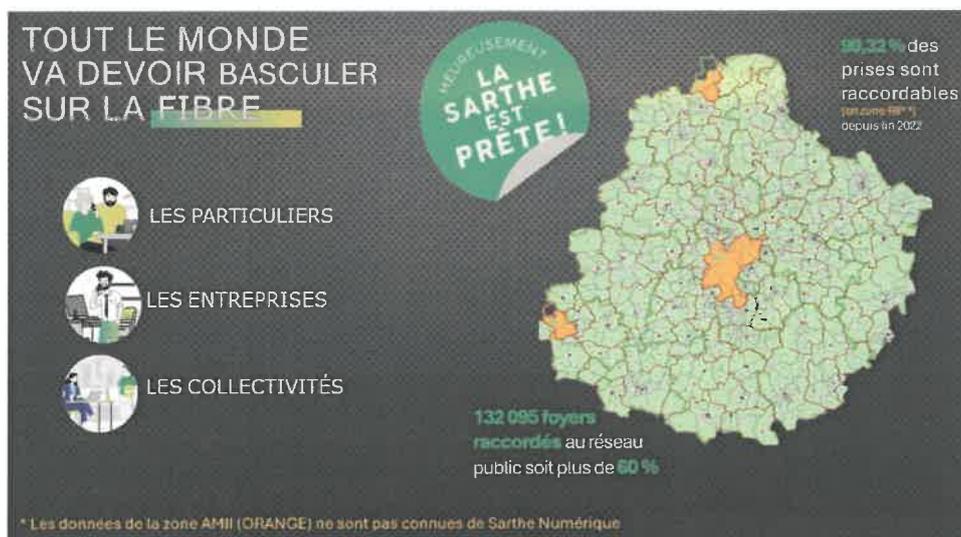
M. le Président souligne que le fait de partir du début de la voie et de connaître précisément la distance à parcourir, par exemple 200 mètres jusqu'à l'habitation, est une solution pratique et efficace.

M. HECQ rappelle également que les habitants des petites communes sont souvent attachés à la numérotation classique.

Mme COSNIER remarque que s'orienter dans un lieu-dit numéroté reste simple.

M. le Président rappelle toutefois que certaines situations restent complexes pour les services de secours, notamment lorsqu'il existe plusieurs lieux-dits homonymes au sein d'une même commune, comme c'est le cas pour « Rouillon », présent à de nombreux endroits. Or, la mise à jour des adresses peut permettre de corriger ces ambiguïtés. Lorsqu'un appel signale un début d'incendie ou un accident, pouvoir localiser précisément le lieu de l'intervention est essentiel pour gagner en efficacité.

M. HECQ fait un point d'avancement de la communication sur *la bascule sur la fibre*, puisque Sarthe Numérique est pleinement engagé dans le plan de fermeture départementale du réseau cuivre. La Sarthe fait partie des trois seuls départements à être engagés dans cette démarche à l'échelle départementale, aux côtés de la Mayenne et de la Haute-Garonne.



Pour mémoire, la fermeture commerciale du réseau cuivre interviendra en janvier 2026 sur l'ensemble du territoire sarthois. Concrètement, à partir de cette date, un nouveau locataire ne pourra plus souscrire à une offre ADSL lors d'un emménagement. Il devra obligatoirement passer à la fibre. Et la fermeture technique, c'est-à-dire l'arrêt complet du fonctionnement du réseau cuivre, débutera dès 2027 pour les communautés de communes Maine Cœur de Sarthe et LBN Communauté. Elle sera

étendue au reste du territoire en 2028. Il est donc essentiel que l'ensemble des structures publiques s'engagent dès maintenant dans la transition vers la fibre.

L'objectif fixé pour les territoires du lot 1 est un taux de raccordement à la fibre compris entre 80 et 85 % des foyers. Le pôle Infrastructure et Exploitation mène un travail de précision renforcé sur certains territoires afin d'atteindre ces objectifs.

M. THOUMELIN indique que, pour les Communautés de communes Maine Cœur de Sarthe et LBN Communauté (lot 3 pour Orange), seules 15 % des prises ADSL sont encore en fonctionnement. Pour le reste du département (lot 4), ce taux s'élève à 22 %.

M. HECQ précise qu'entre le taux actuel de raccordement à la fibre, estimé à 60 %, et le taux de prises ADSL restantes, l'objectif à atteindre se situe bien entre 80 et 85 %, soit environ 50 000 à 60 000 foyers à raccorder. Pour ces foyers encore connectés à l'ADSL, une part importante de la migration vers la fibre sera assurée directement par leurs opérateurs commerciaux au cours de l'année.

La principale difficulté concernera les usagers qui n'utilisent pas Internet aujourd'hui, mais qui dépendent encore du réseau cuivre pour le téléphone fixe ou pour des usages professionnels spécifiques. Cela concerne notamment les collectivités, avec des équipements comme les stations d'épuration ou les systèmes de surveillance communaux, encore connectés au cuivre et parfois non identifiés. Un travail d'audit sera donc nécessaire pour recenser ces usages et organiser leur bascule vers la fibre.

Deux premières réunions ont déjà été organisées avec les Communautés de communes du lot 3. Des réunions similaires seront programmées dans chacune des 14 autres Communautés de communes sarthoises, en présence des opérateurs, afin de présenter la démarche à l'ensemble des élus.

À l'issue de ces rencontres, une campagne de communication à destination du grand public sera très probablement lancée via de l'affichage ou d'autres canaux. Des affiches sont d'ailleurs déjà visibles dans certains abribus du territoire. L'État commence également à diffuser des spots publicitaires sur

Une plaquette d'information, remise ce jour aux élus du Comité syndical, est spécifiquement destinée aux collectivités et regroupe l'ensemble des informations utiles sur le sujet. Elle constitue un véritable pense-bête pour répondre aux questions des administrés.

M. HECQ encourage les élus à solliciter Sarthe Numérique, qui met à leur disposition un kit de communication. Celui-ci comprend des affiches avec le visuel commun de la campagne, ainsi que des contenus adaptés aux bulletins municipaux. Ce kit a été envoyé aux communes en fin d'année dernière, avant les vœux, pour qu'il puisse être utilisé dès le début de l'année. Les élus sont invités à ne pas hésiter à faire appel au Syndicat mixte si besoin. Toutes les informations sont également disponibles sur le site onbasculerous.fr, dont le lien figure sur les supports de communication.

Un travail de fond est mené par les équipes techniques de Sarthe Numérique. Tous les sujets sont cartographiés, et des outils cartographiques sont en cours de développement. En fin de processus, certaines situations nécessiteront des interventions ciblées, en lien étroit avec les élus communaux. Les équipes de Sarthe Numérique, notamment M. THOUMELIN et les techniciens du pôle Exploitation et Infrastructure, travaillent à l'identification de ces cas. Par exemple, environ 150 prises restent à raccorder et le Syndicat mixte ne peut pas, à ce stade, déterminer s'il faut les raccorder à la fibre ou non. Le Syndicat mixte n'étant pas compétent pour trancher seul, pour anticiper ces situations, ses techniciens consulteront les élus des territoires concernés afin de recueillir leur avis.

M. le Président insiste sur le fait que l'enjeu majeur de la fermeture du cuivre des deux à trois prochaines années sera la communication et l'information auprès des administrés, précisément, ceux qui maîtrisent le moins ces sujets techniques et qui sont donc les plus concernés.

Le Département s'engage à relayer régulièrement cette information dans ses propres supports. Il est également recommandé que les communes fassent de même, y compris les plus petites, même avec

des moyens limités. Il est crucial d'éviter un engorgement de dernière minute, lorsque les habitants réaliseront que leurs équipements, comme les téléalarmes, nécessitent un raccordement à la fibre.

C'est un sujet complexe, qui ne concerne peut-être qu'un nombre limité de cas dans l'ensemble des demandes, mais c'est précisément là que le rôle des élus est essentiel. Il ne faut pas trop compter sur l'opérateur Orange, propriétaire du réseau cuivre, pour assurer cette communication.

M. CHOLLET déclare que les opérateurs commerciaux ne sont pas suffisamment préparés. Lors de réunions avec les maires de la Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe, la situation leur a été présentée dès janvier. Des interventions ont également eu lieu dans les assemblées générales communales et cantonales pour faire le point. L'information circule progressivement et les habitants commencent à se rendre en mairie pour s'informer sur les démarches à suivre.

Cependant, les opérateurs ne se montrent pas proactifs, à la suite de la réunion organisée par Sarthe Numérique. Un démarchage commercial a été constaté sur la commune de la part d'un opérateur commercial d'envergure nationale (OCEN). Lors d'un échange avec les commerciaux de cet opérateur, il a été confirmé qu'ils n'étaient pas présents dans le cadre de la communication sur la fermeture du réseau cuivre, mais uniquement pour des actions commerciales classiques, sans objectif de bascule vers la fibre.

M. le Président relève que ces situations illustrent bien les difficultés rencontrées.

M. CHOLLET ajoute que, contrairement à ce qui avait été annoncé lors d'une précédente réunion, les opérateurs ne semblent pas suivre un plan d'action structuré.

Mme COSNIER demande si ces supports peuvent être renvoyés par mail, afin de les intégrer directement dans les bulletins municipaux, avec la charte graphique.

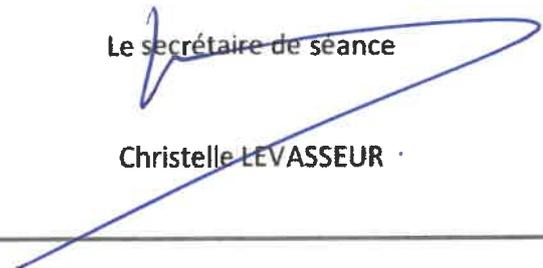
M. Le Président conclut en rappelant que les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer dans cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 50.

Le Président
de Sarthe Numérique


Dominique LE MÈNER

Le secrétaire de séance


Christelle LEVASSEUR

COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
P/le Président du Syndicat Mixte
Sarthe Numérique,
et par délégation


Nicolas HECQ



Jeudi 05 juin 2025

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N°2

Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), Mme Michèle JUGUIN-LALOYER (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. BOUSSARD François (Sud Sarthe), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Dominique EDON (Perche Emeraude), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Cyril ADAM (suppléant de M. Francis LOISON, Villeneuve-en-Perseigne), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Perche Emeraude).

Absents-excuses : M. Daniel BERTHELOT (Loir-Lucé-Bercé), M. Sylvain BIDIÉ (Loir-Lucé-Bercé), M. BRU Stéphane (LBN Communauté), M. Michel CHARMENTON (LBN Communauté), Mme Galiène COHU (Loir-Lucé-Bercé), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Belinois), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Belinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois Bilurien), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Nicolas RENO (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Perche Emeraude), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Belinois), M. Nicolas ROUANET (Sud-Est Manceau).

Secrétaire de séance : Mme Martine CRNKOVIC.

Procurations : M. Frédéric BEUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois, à Mme CRNKOVIC, Département).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 16 - Pouvoirs : 6 - Votants : 22.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 11.3 des statuts).

Résultat du vote : 22 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

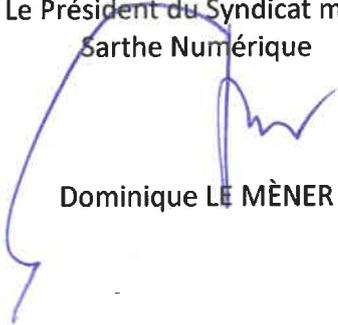
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs de Sarthe Numérique au 05 juin 2025.

Le Président du Syndicat mixte
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS DE SARTHE NUMERIQUE AU 05 JUIN 2025

EMPLOIS							EFFECTIFS				
EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste	catégorie	Statut
		TC	TNC		oui	non					
Direction générale des Services											
Directeur Général des Services/ Emploi fonctionnel	27/06/2019	35		DGS des communes de 10 000 à 20 000 habitants		non	1		DGS	A	Titulaire
Directeur général des services	07/12/2023	35		Ingénieur principal		non	oui		Ingénieur principal	A	Titulaire
Assistant(e) administratif du Syndicat mixte	08/11/2019 03/07/2024	35		Rédacteur Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} cl Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl Adjoint administratif	L.332-14 du CGFP		1		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl	C	Titulaire
Direction Administrative et financière (DAF)											
Secrétaire générale	27/06/2019	35		Attaché principal Attaché		non	1		Attaché	A	Titulaire
Pôle Ressources											
Chargé des relations avec les collectivités membres et de la communication	08/11/2019	35		Attaché Rédacteur principal 1 ^{ère} cl Rédacteur principal 2 ^{ème} cl Rédacteur	L.332-14 du CGFP			1	-	-	-
Gestionnaire comptable, financier et ressources humaines	08/11/2019	35		Rédacteur Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} cl Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl	L.332-14 du CGFP		1		Rédacteur	B	Titulaire
Pôle Gestion de contrats											
Responsable du Pôle Gestion de contrats	08/11/2019 03/07/2024	35		Attaché Rédacteur principal 1 ^{ère} cl Rédacteur principal 2 ^{ème} cl Rédacteur	L.332-14 du CGFP		1		Attaché	A	Titulaire
Chargé de suivi de la DSP	07/12/2023	35		Rédacteur principal de 1 ^{ère} cl Rédacteur principal de 2 ^{ème} cl Rédacteur	L.332-14 du CGFP L.332-8 2 du CGFP		1		Rédacteur principal de 2 ^{ème} cl	B	Titulaire

Direction opérationnelle (DO)											
Directeur opérationnel	07/12/2023	35		Attaché principal Attaché Ingénieur principal Ingénieur	L.332-14 du CGFP L.332-8 2 du CGFP		1		Ingénieur principal	A	Titulaire
Pôle Territoires connectés et durables											
Responsable du Pôle Territoires connectés et durables	30/03/2023 03/07/2024	35		Ingénieur Attaché	L.332-14 du CGFP L.332-8 2 du CGFP		1		Attaché	A	Contractuel
Pôle Infrastructures et Exploitation											
Responsable du Pôle Infrastructures et Exploitation	08/11/2019 03/07/2024	35		Ingénieur Technicien principal 1 ^{ère} cl Technicien principal 2 ^{ème} cl	L.332-14 du CGFP		1		Technicien pal 1 ^{ère} cl	B	Titulaire
4 responsables de secteurs - interlocuteurs privilégiés du territoire	08/11/2019	35		Technicien principal 1 ^{ère} cl Technicien principal 2 ^{ème} cl Technicien Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl Adjoint technique	L.332-14 du CGFP L.332-8 2 du CGFP		3	1	1- Technicien pal 2 ^{ème} cl 2- Technicien 3- Agent de maîtrise 4- Poste vacant	1- B 2- B 3 -C 4-	1- Contractuel 2- Contractuel 3 - Titulaire 4-
Technicien responsable du suivi de l'exploitation	08/11/2019	35		Technicien principal 1 ^{ère} cl Technicien principal 2 ^{ème} cl Technicien agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	L.332-14 du CGFP			1	-	-	-
Pôle Données et SIG											
Responsable du Pôle Données et SIG	07/12/2023 03/07/2024	35		Ingénieur Attaché	L.332-14 du CGFP L.332-8 2 du CGFP		1		Attaché	A	Contractuel
Interlocuteur WEB SIG des collectivités territoriales	30/03/2023	35		Technicien principal 1 ^{ère} cl Technicien principal 2 ^{ème} cl Technicien	L.332-14 du CGFP L.332-8 2 du CGFP		1		Technicien pal 1 ^{ère} cl	B	Titulaire
Technicien Données et SIG	07/12/2023	35		Technicien principal 1 ^{ère} cl Technicien principal 2 ^{ème} cl Technicien	L.332-14 du CGFP L.332-8 2 du CGFP		1		Technicien pal 2 ^{ème} cl	B	Contractuel
Technicien SIG	27/06/2019	35		Technicien principal 1 ^{ère} cl Technicien principal 2 ^{ème} cl Technicien	L.332-14 du CGFP			1	-	-	-
TOTAUX		560	0				14	4			

COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
P/le Président du Syndicat Mixte
Sarthe Numérique,
et par délégation



Nicolas HECQ



1 Jeudi 05 juin 2025

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 3

Avenant n° 2 à la convention entre Sarthe Numérique et l'Association du Personnel des Services Départementaux

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), Mme Michèle JUGUIN-LALOYER (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. BOUSSARD François (Sud Sarthe), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Dominique EDON (Perche Emeraude), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Cyril ADAM (suppléant de M. Francis LOISON, Villeneuve-en-Perseigne), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Perche Emeraude).

Absents-excuses : M. Daniel BERTHELOT (Loir-Lucé-Bercé), M. Sylvain BIDIÉ (Loir-Lucé-Bercé), M. BRU Stéphane (LBN Communauté), M. Michel CHARMENTON (LBN Communauté), Mme Galiène COHU (Loir-Lucé-Bercé), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Belinois), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Belinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois Bilurien), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Nicolas RENOU (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Perche Emeraude), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Belinois), M. Nicolas ROUANET (Sud-Est Manceau).

Secrétaire de séance : Mme Martine CRNKOVIC.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois, à Mme CRNKOVIC, Département).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 17 - Pouvoirs : 6 - Votants : 23.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 11.3 des statuts).

Résultat du vote : 23 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité technique du Centre de gestion de la Sarthe lors de sa séance du 2 juillet 2019,

Vu la Convention entre Sarthe Numérique et l'Association du Personnel des Services Départementaux en date du 10 juillet 2023,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 2 à la Convention entre Sarthe Numérique et l'Association du Personnel des Services départementaux, tel que joint en annexe.

HABILITE le Président de Sarthe Numérique à signer l'avenant n° 2 à la Convention entre Sarthe Numérique et l'Association du Personnel des Services Départementaux.

Le Président du Syndicat mixte
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER



Avenant n° 2 à la convention SARTHE NUMERIQUE du 10 juillet 2023

Entre :

SARTHE NUMÉRIQUE représenté par Monsieur LE MÈNER, Président du Syndicat mixte Sarthe Numérique, habilité par délibération du Comité syndical du 05 juin 2025,

Et

L'Association du Personnel des Services Départementaux (APSD), déclarée à la Préfecture de la Sarthe le 17 juillet 1990 et représentée par sa Présidente, habilitée par décision de son Conseil d'Administration en date du 2 juillet 2024,

Il est décidé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 6 de la convention signée le 10 juillet 2023, celle-ci est reconduite jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Le montant de la subvention à verser en 2025 par SARTHE NUMÉRIQUE s'élève à 3 354,90 € réparti comme suit :

- Montant de la subvention sans prestation de Noël → 2 883,54 €
- Montant de la subvention avec prestations de Noël → 366,75 €
- Montant de la subvention avec prestation de Noël sans adhésion APSD..... → 104,61 €

Fait au Mans,
Le 6 mai 2025,

La Présidente
de l'APSD

Le Président
de Sarthe Numérique

COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
P/le Président du Syndicat Mixte
Sarthe Numérique,
et par délégation


Nicolas HECQ



Jeudi 05 juin 2025

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 4

Convention de mise à disposition par le Centre de gestion de la Sarthe d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en Santé et Sécurité au travail

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Michèle JUGUIN-LALOYER (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. BOUSSARD François (Sud Sarthe), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Dominique EDON (Perche Emeraude), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Cyril ADAM (Villeneuve-en-Perseigne, à M. Francis LOISON, Villeneuve-en-Perseigne), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Perche Emeraude).

Absents-excuses : M. Frédéric BEAUCHEF (Département), M. Daniel BERTHELOT (Loir-Lucé-Bercé), M. Sylvain BIDIÉ (Loir-Lucé-Bercé), M. BRU Stéphane (LBN Communauté), M. Michel CHARMENTON (LBN Communauté), Mme Galiène COHU (Loir-Lucé-Bercé), M. Jean-Marc COYÉAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Belinois), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Belinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois Bilurien), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), M. Nicolas RENOU (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Perche Emeraude), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Belinois), M. Nicolas ROUANET (Sud-Est Manceau).

Secrétaire de séance : Mme Martine CRNKOVIC.

Procurations : Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe).

En raison d'un conflit d'intérêt, Mme Martine CRNKOVIC ne prend part ni au débat, ni au vote.

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 16 - Pouvoirs : 4 - Votants : 20.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 11.3 des statuts).

Résultat du vote : 20 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 812-2,

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5,

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du Code du travail et modifiant le code du travail,

Vu l'avis de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail en date du 22 avril 2025,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition par le Centre de gestion de la Sarthe d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) en santé et sécurité au travail,

AUTORISE le Président à signer la convention pour la mise à disposition d'un ACFI en santé et sécurité au travail par le Centre de gestion de la Sarthe ainsi que tous les documents y afférents.

Le Président du Syndicat mixte
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
P/le Président du syndicat Mixte
Sarthe Numérique,
et par délégation


Nicolas RECQ



Jeudi 05 juin 2025

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 5

Adhésion à l'association DECLIC Le réseau d'échanges entre Opérateurs Publics de Services Numériques

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), Mme Michèle JUGUIN-LALOYER (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. BOUSSARD François (Sud Sarthe), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir-Lucé-Bercé), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Dominique EDON (Perche Emeraude), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Cyril ADAM (suppléant de M. Francis LOISON, Villeneuve-en-Perseigne), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Perche Emeraude).

Absents-excuses : M. Daniel BERTHELOT (Loir-Lucé-Bercé), M. BRU Stéphane (LBN Communauté), M. Michel CHARMENTON (LBN Communauté), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Belinois), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Belinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois Bilurien), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Nicolas RENOUE (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Perche Emeraude), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Belinois), M. Nicolas ROUANET (Sud-Est Manceau).

Secrétaire de séance : Mme Martine CRNKOVIC.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), M. Sylvain BIDIER (Loir-Lucé-Bercé, à Mme COHU, Loir-Lucé-Bercé), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois, à Mme CRNKOVIC, Département).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 18 - Pouvoirs : 7 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 11.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,
Vu le rapport de son Président,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion du Syndicat mixte Sarthe Numérique à l'association DECLIC,
DESIGNE au sein du Comté syndical et des services de Sarthe Numérique :

- Mme Martine CRNKOVIC comme représentante élu ;
- M. Nicolas HECQ, le Directeur général des Services comme représentant permanent titulaire ;
- M. Alexandre ROTIER, le Responsable du Pôle Territoires connectés et durables comme suppléant du représentant permanent titulaire ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférents.

Le Président du Syndicat mixte
Sarthe Numérique

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Dominique LE MÈNER', is written over the printed name. The signature is stylized and somewhat cursive.

Dominique LE MÈNER

COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
P/le Président du Syndicat Mixte
Sarthe Numérique,
et par délégation


Nicolas HECQ



Jeudi 05 juin 2025

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N°6

Présentation du rapport d'activité annuel 2024

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), Mme Michèle JUGUIN-LALOYER (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. BOUSSARD François (Sud Sarthe), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir-Lucé-Bercé), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Dominique EDON (Perche Emeraude), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Cyril ADAM (suppléant de M. Francis LOISON, Villeneuve-en-Perseigne), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Perche Emeraude).

Absents-excuses : M. Daniel BERTHELOT (Loir-Lucé-Bercé), M. BRU Stéphane (LBN Communauté), M. Michel CHARMENTON (LBN Communauté), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Belinois), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Belinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HOPPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois Bilurien), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Nicolas RENO (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Perche Emeraude), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Belinois), M. Nicolas ROUANET (Sud-Est Manceau).

Secrétaire de séance : Mme Martine CRNKOVIC.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), M. Sylvain BIDIER (Loir-Lucé-Bercé, à Mme COHU, Loir-Lucé-Bercé), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois, à Mme CRNKOVIC, Département).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 18 - Pouvoirs : 7 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 11.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

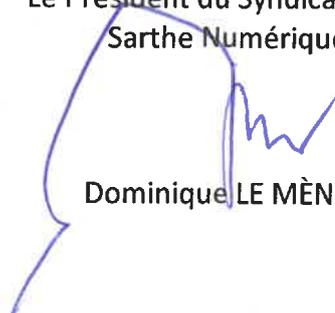
Vu le rapport d'activité annuel 2024 de Sarthe Numérique,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation et de la communication du rapport d'activité annuel 2024 de Sarthe Numérique.

Le Président du Syndicat mixte
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER



SARTHE NUMÉRIQUE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Avec la participation financière de :



et les Communautés de communes

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20250612-DELIB0506256-DE
en date du 12/06/2025 ; REFERENCE ACTE : DELIB0506256

1. 20 ans d'action au service des territoires	- 1 -
2. Gouvernance et organisation	- 4 -
2.1. Forme juridique	- 4 -
2.2. Les membres du Syndicat mixte	- 4 -
2.2.1. Le collège en charge des affaires générales du Syndicat mixte.....	- 4 -
2.2.2. Le collège en charge du développement des usages et des services numériques.....	- 5 -
2.3. Les élus du Syndicat mixte	- 5 -
2.4. Le Président du Syndicat mixte.....	- 5 -
2.5. Les Vice-présidents du Syndicat mixte.....	- 5 -
2.6. Les membres du Bureau	- 5 -
3. Activité du Comité syndical de Sarthe Numérique.....	- 6 -
1. L'agenda 2024 de Sarthe Numérique	- 7 -
2. Les actions engagées.....	- 8 -
2.1. Être présent et à l'écoute des Sarthois pour les accompagner dans la transition.....	- 8 -
2.2. Animation du Stand à la Foire du Mans.....	- 9 -
2.3. Inauguration du datacenter Public SARTERA.....	- 10 -
2.4. La Sarthe Récompensée.....	- 10 -
2.5. Renouvellement des contrats Droits Irrévocables d'Usage (DIU).....	- 11 -
2.6. Commission Consultative des Services Publics Locaux.....	- 11 -
2.7. Partenariat ENSIM	- 12 -
2.8. Mise en place d'une nouvelle organisation à Sarthe Numérique.....	- 12 -
2.8.1. Création du pôle Territoires Connectés et Durables	- 12 -
2.8.2. Création du pôle Données et SIG	- 13 -
2.9. Actualisation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et Schéma Local de Résilience (SLR)	- 13 -
2.9.1. Actualisation du SDTAN.....	- 13 -
2.9.2. Schéma local de Résilience.....	- 14 -
2.10. Manifestation CONNECT, la Sarthe au cœur du numérique	- 14 -
2.11. Mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et son plan d'actions	- 14 -
2.12. Formation ACO : stage Eco prévention	- 15 -
I. MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS PRÉVUES À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET CONTRÔLE.....	- 16 -
1. Évolution contractuelle de la DSP	- 16 -
2. Le développement de l'infrastructure numérique sur le territoire	- 16 -
2.1. Déploiement du réseau fibre optique	- 16 -
2.2. Datacenter	- 18 -
2.3. Déploiement du réseau bas débit LoRaWAN.....	- 18 -
2.4. Activation de la zone AMII	- 19 -
3. L'exploitation du réseau en 2024.....	- 19 -
3.1. Le suivi permanent de Sarthe Numérique	- 19 -
3.2. Les audits qualités du réseau.....	- 19 -
3.3. Suivi des dégradations dues aux raccordements.....	- 20 -
3.4. Indicateurs de qualité d'exploitation et suivi	- 21 -
3.5. Contrôle et suivi terrain	- 21 -
4. Le contrôle financier de Sartel	- 22 -
4.1. La concession Sartel : principaux éléments financiers.....	- 22 -
4.2. Plan d'affaires et comptes annuels.....	- 22 -
5. Le suivi de la commercialisation en 2024	- 23 -
II. VOLET FINANCIER.....	- 24 -
1. Finances du Syndicat mixte	- 24 -
1.1. Compte administratif 2024	- 24 -
1.2. État de la dette au 31 décembre 2024	- 24 -

2.	Financement de l'infrastructure numérique	- 26 -
2.1.	Le financement des Communautés de communes.....	- 26 -
2.2.	Le financement du Département de la Sarthe.....	- 26 -
2.3.	Le financement de l'État dans le cadre du Plan France Très Haut Débit	- 27 -
-	Volet 1	- 27 -
-	Volet 2	- 27 -
2.4.	Le financement du Conseil régional des Pays de la Loire	- 27 -
2.5.	Le financement de l'Union Européenne	- 28 -
3.	Investissements réalisés par Sarthe Numérique dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public	- 28 -
3.1.	Mission 3 – desserte intégrale du territoire	- 28 -
3.2.	Datacenter « SARTERA »	- 28 -
3.3.	Déploiement du réseau Bas Débit LoRaWAN– Territoire Connecté et Durable	- 28 -
4.	Patrimoine de Sarthe Numérique	- 29 -
III.	LES RESSOURCES DE SARTHE NUMÉRIQUE	- 30 -
1.	Effectifs	- 30 -
2.	Mise à jour du RIFSEEP	- 31 -
3.	Télétravail	- 31 -
4.	Formation.....	- 32 -
5.	Moyens généraux	- 32 -
6.	Ressources externes.....	- 32 -
IV.	ANNEXES	- 34 -
1.	Communautés de communes et communes adhérentes au 31 décembre 2024	- 34 -
2.	Décisions 2024 du Comité syndical de Sarthe Numérique.....	- 35 -
3.	Tableau de bord.....	- 37 -
4.	Organigramme de Sarthe Numérique.....	- 38 -
V.	REVUE DE PRESSE. – ANNÉE 2024	- 39 -

I. PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE SARTHE NUMÉRIQUE

1. 20 ans d'action au service des territoires

2002-2003 : Lancement de la réflexion

- Le Département de la Sarthe mène une étude détaillée sur l'aménagement numérique du territoire
- Une démarche prospective et partenariale associant l'ensemble des acteurs du territoire
- M. Dominique LE MÈNER et M. Louis-Jean de NICOLAÏ sont désignés pour mener cette réflexion
- Fin 2003 : Le Département engage une consultation des gestionnaires d'infrastructures

2004 : Fondation et premières actions

- 21 juin 2004 : Introduction de l'article L. 1425-1 dans le Code Général des Collectivités Territoriales
- 18 novembre 2004 : Signature de la première convention de Délégation de Service Public (DSP) avec l'entreprise Sartel
- Création du Syndicat mixte ouvert Sarthe Numérique

2004-2010 : Premiers développements

- Déploiement de réseaux structurants de fibre optique au profit des acteurs économiques et administrations
- Développement des solutions de connexion ADSL sur l'ensemble du territoire
- Création d'une boucle métropolitaine pour Le Mans Métropole
- Mise en place de solutions alternatives dans les zones mal desservies par l'ADSL
- Développement d'entreprises locales comme Sartel et d'opérateurs de télécommunications

2008

- 15 000 usagers mobilisent déjà les solutions proposées par Sarthe Numérique

2010-2014 : Innovations et initiatives

- Lancement de l'offre "I love la fibre" pour les entreprises
- Création d'offres spécifiques pour les collectivités (Droit Irrévocable d'Usage - DIU)
- Raccordement des collèges publics grâce à la mobilisation des DIU (parmi les premiers départements à le réaliser)
- Raccordement des lycées publics sarthois par la Région Pays de la Loire

2011 : Anticipation des nouvelles fractures numériques

- L'État lance un Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII)
- Élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Sarthe

2015 : Déploiement de la fibre pour tous

- Application du SDTAN : déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final sur les territoires délaissés par les opérateurs
- Fédération de l'ensemble des Communautés de communes
- Priorité donnée aux territoires ruraux ne bénéficiant pas d'un niveau de service ADSL satisfaisant
- Création d'un réseau structurant :
 - 60 nœuds de raccordement optique (NRO)
 - 202 points de mutualisation (PM)
 - Réseau de transport entre ces éléments
 - Complément du réseau de collecte construit dans le cadre de la première DSP
- Objectif de couverture pour 40% de la population ne disposant pas d'un service ADSL de qualité
- Mise en place d'engagements sociaux : 9 000 heures de formation et 54 000 heures d'insertion

2017 : Évolution de la stratégie

- Sarthe Numérique s'adapte aux nouvelles appétences des opérateurs d'infrastructures
- Consultation pour la participation des opérateurs à la construction, au financement et à l'exploitation des réseaux

18 décembre 2018 : Nouvelle convention de DSP

- Signature d'une nouvelle convention avec Sartel THD par Dominique LE MÈNER, Président de Sarthe Numérique
- Reprise en exploitation pour 30 ans de l'ensemble des infrastructures
- Engagement à construire, financer et exploiter l'ensemble des infrastructures
- Engagement à être un acteur de référence pour le développement des usages
- Objectif de couverture intégrale des territoires au plus tard le 31 décembre 2022
- Réduction de 70% de la participation publique nécessaire
- Accélération des solutions pour les habitations les plus isolées
- Garantie pour les territoires d'une prise en compte de leurs besoins numériques pour les 30 prochaines années

2023

- Plus de 115 000 usagers mobilisent les solutions proposées par Sarthe Numérique

Perspective future

- Projection de plus de 190 000 usagers utilisant les solutions déployées par Sarthe Numérique

20

ANS D' ACTIONS AU SERVICE DES TERRITOIRES SARTHOIS

2002-2003

Lancement de la réflexion

Le Département, sous l'impulsion de M. Dominique LE MÈNER et M. Louis-Jean DE NICOLAÏ, lance la logique prospective d'aménagement numérique du territoire sarthois

2004

Création du SMSAN Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique

Sarthe Numérique et première DSP avec Sartel

2004 - 2010

Les premiers développements

- Apporter un service THD aux entreprises
- Apporter une concurrence sur les services DSL
- Apporter un service à 2Mb/s à tous les sarthois

2015

La fibre pour tous

Application du SDTAN, lancement du déploiement massif du réseau fibre optique sur les territoires délaissés par les opérateurs

2013

Validation du SDTAN

Un document stratégique adopté le 12 avril 2013

2010 - 2014

Initiatives et innovations

- Raccordements des collègues
- Offre "i love la fibre" pour les entreprises
- 2011 : Elaboration du premier SDTAN

2018

Adaptation aux nouveaux enjeux

Nouvelle convention de DSP avec Sartel THD avec l'objectif réaffirmé de couvrir 100% du territoire fin 2022

2022

Objectif atteint !

Fin 2022, Sarthe Numérique atteint l'objectif fixé par M. Dominique LE MÈNER : 100% des sarthois sont éligibles à la fibre sur le Réseau d'Initiative Public (Zone RIP)

2022 à 2024

Continuer à accompagner les territoires

- Projet de territoire connecté et durable : Avenant 7, déploiement d'un réseau LoRaWAN et accompagnement sur les nouveaux usages
- DATA et SIG : Mise en place du service WEBSIG par Sarthe Numérique à la demande du Département
- Développement de l'infrastructure : Inauguration de SARTERA, DataCenter public local et nouvelle tête de réseau fibre

Prospective et révision du SDTAN

- Actualisation du SDTAN et du Schéma Local de Résilience.
- Exploitation et développement du socle d'infrastructures numériques
- Développements d'usages et de services numériques
- Développement de la stratégie DATA et SIG départementale

2.2.2. Le collège en charge du développement des usages et des services numériques

Au 31 décembre 2024, **1 Syndicat mixte** est adhérent du Syndicat mixte Sarthe Numérique :

- Le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe.

A noter - Par courrier en date du 30 décembre 2024, les services de la Préfecture ont informé Sarthe Numérique de leur décision :

- D'abroger l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2023 concernant l'adhésion du Syndicat mixte du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe à Sarthe Numérique.
- De Rejeter les demandes d'adhésion de cinq autres syndicats mixtes fermés en raison de la non-conformité à la législation.
- De faire part de ses observations dans un délais de 15 jours.

2.3. Les élus du Syndicat mixte

À la suite des élections départementales organisées les 20 et 27 juin 2021 et de la réunion d'installation du Comité syndical du 15 septembre 2021, le Comité est composé de 53 membres titulaires et d'autant de suppléants au 31 décembre 2024 :

- 5 délégués représentent le Conseil départemental de la Sarthe ;
- 3 délégués représentent la Communauté Urbaine Le Mans Métropole ;
- 43 délégués représentent les EPCI et communes ;
- 2 délégués représentent la Région des Pays de la Loire (avec voix consultatives).

2.4. Le Président du Syndicat mixte

- Monsieur Dominique LE MÈNER.

2.5. Les Vice-présidents du Syndicat mixte

- Madame Martine CRNKOVIC, 1^{ère} Vice-présidente de Sarthe Numérique issue des délégués du Département ;
- Monsieur Yvan GOULETTE, 2^e Vice-Président de Sarthe Numérique issu des délégués de Le Mans Métropole ;
- Monsieur David CHOLLET, 3^e Vice-président de Sarthe Numérique issu des délégués des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

2.6. Les membres du Bureau

- Monsieur Dominique LE MÈNER, le Président (membre de droit) ;
- Madame Martine CRNKOVIC, 1^{ère} Vice-présidente (membre de droit) ;
- Monsieur Yvan GOULETTE, 2^e Vice-président (membre de droit) ;
- Monsieur David CHOLLET, 3^e Vice-président (membre de droit) ;
- Monsieur Joël MÉTENIER, délégué issu du Département ;
- Monsieur Jean-Louis CLÉMENT, délégué issu des EPCI.

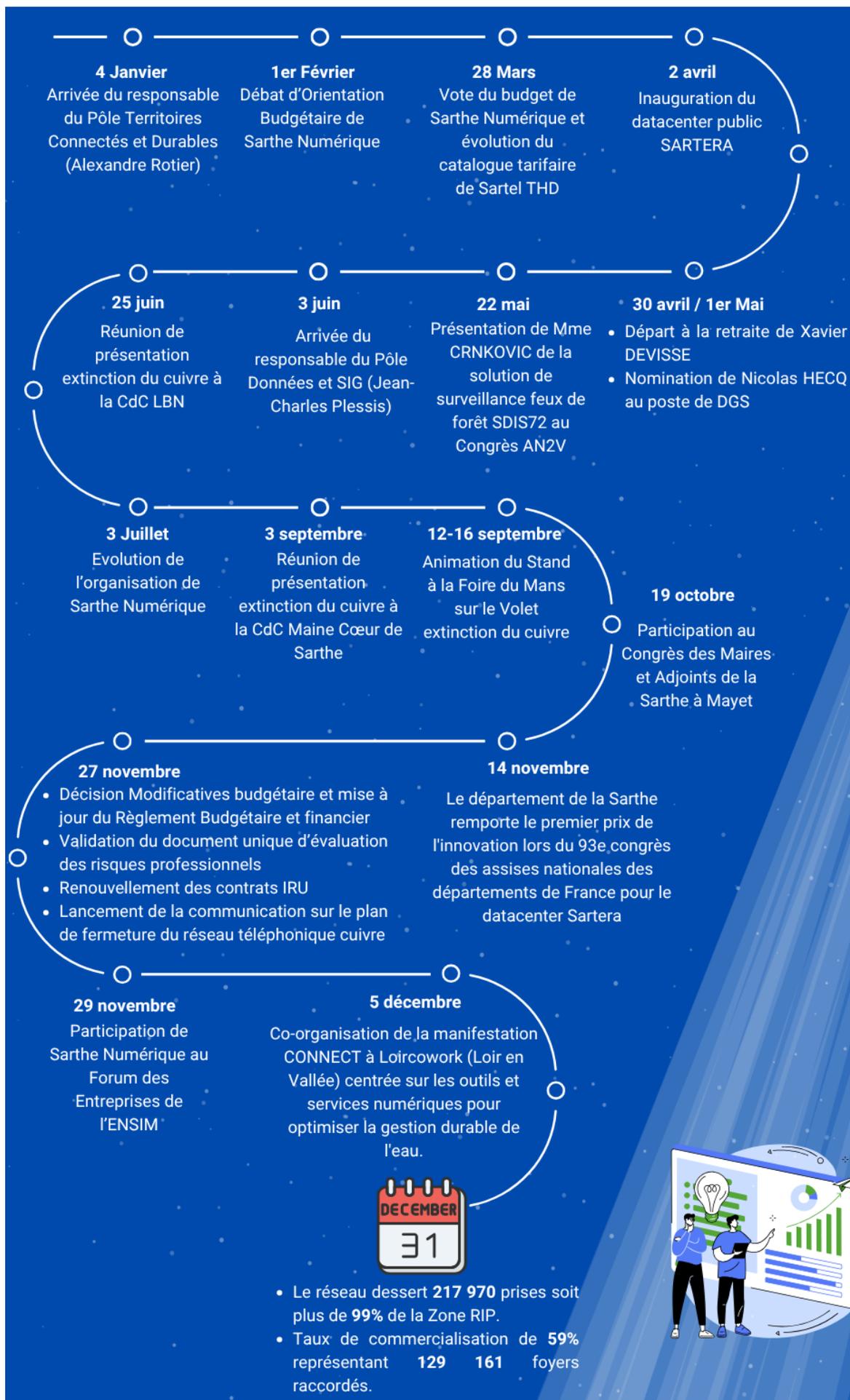
3. *Activité du Comité syndical de Sarthe Numérique*



[Cf. annexe 2 - Décisions 2024 du Comité syndical de Sarthe Numérique]

II. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

1. *L'agenda 2024 de Sarthe Numérique*



2. Les actions engagées

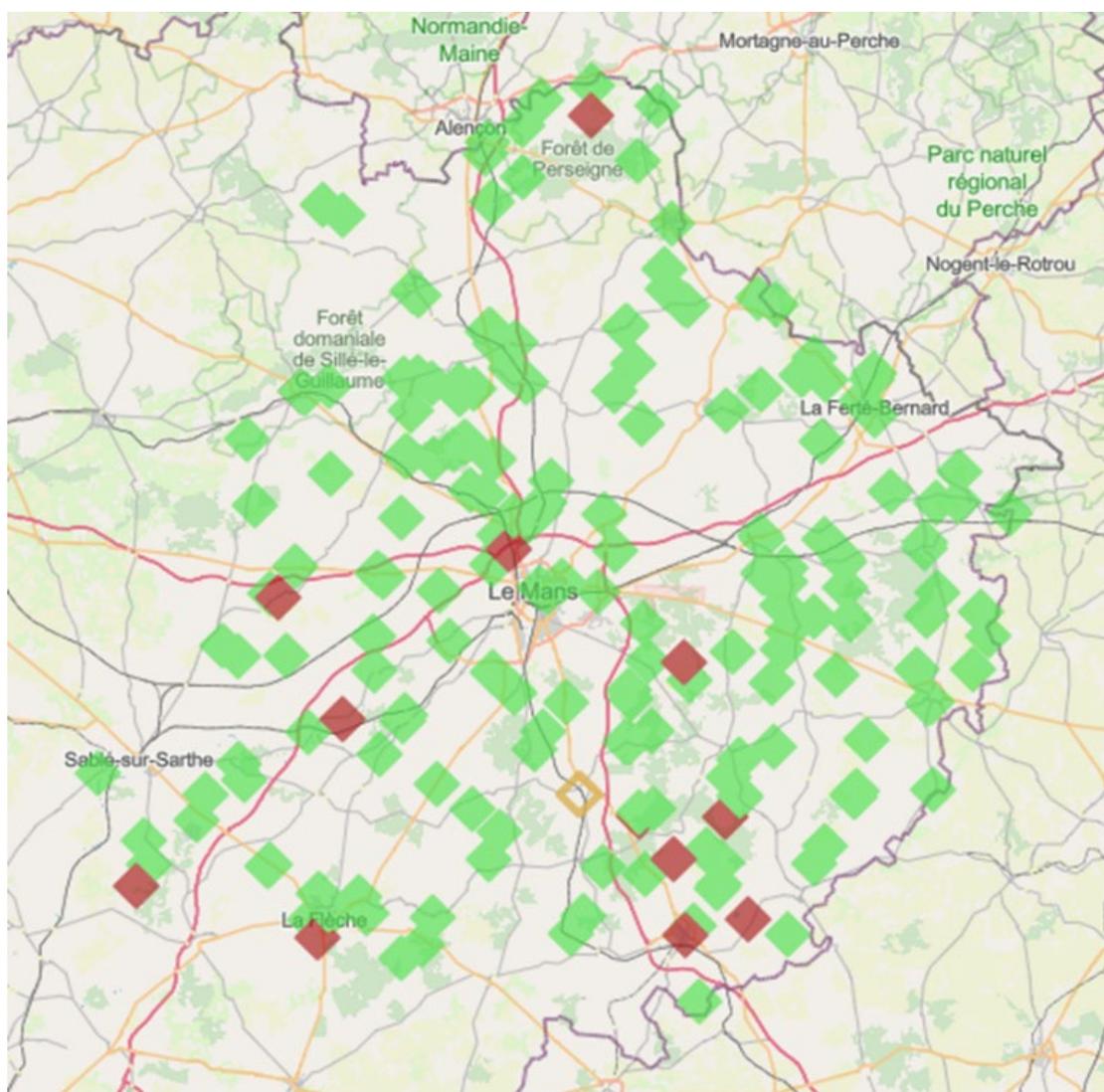
2.1. Être présent et à l'écoute des Sarthois pour les accompagner dans la transition

L'opérateur privé Orange gestionnaire du réseau cuivre, support des services de télécommunications (téléphonie fixe et ADSL), a annoncé au niveau national son intention d'accélérer les échéances concernant la fermeture des services sur cette infrastructure.

La fermeture commerciale de tout nouveau service sur le cuivre est prévue en janvier 2026. Concernant la fermeture technique, c'est-à-dire la date à partir de laquelle les services reposant sur le réseau cuivre seront coupés, le planning annoncé est le suivant :

- Janvier 2027 pour le lot 3 : Communautés de communes Maine Cœur de Sarthe et LBN Communauté.
- Janvier 2028 pour le lot 4 : le reste du territoire Sarthois.

Pour accompagner les Sarthois au plus près dans cette transition, Sarthe Numérique a mis en place un outil de suivi des sollicitations en 2023. Ainsi, en 2024, 203 sollicitations de particuliers et de collectivités locales sont parvenues à Sarthe Numérique. 190 ont été résolues dans le courant de l'année.



Par ailleurs, Sarthe Numérique a lancé une campagne de communication pour accompagner les collectivités et les Sarthois dans ce plan de fermeture du réseau téléphonique cuivre.



2.2. Animation du Stand à la Foire du Mans

Du 12 au 16 septembre 2024, les équipes de Sarthe Numérique ont animé le stand du Département de la Sarthe sur le thème « En Sarthe on a la fibre et la chlorophylle » en allant à la rencontre des visiteurs pour leur fournir des informations concernant notamment le volet extinction du cuivre.



2.3. *Inauguration du datacenter Public SARTERA*

Face à l'obsolescence de l'ancienne tête de réseau, Sarthe Numérique et son délégataire de service public Sartel (groupe Axione) ont pris l'initiative d'équiper le territoire d'un nouveau datacenter public. SARTERA, le premier Datacenter public de proximité a été inauguré le 2 avril 2024. Il offre aux institutions locales sarthoises et aux acteurs économiques des services d'hébergement sécurisés, pour préserver l'intégrité et la souveraineté de leurs données numériques.



2.4. *La Sarthe Récompensée*

L'innovation du Département de la Sarthe saluée par un D d'Or

Le 14 Octobre 2024, Véronique RIVRON, 1^{ère} vice-présidente, représentant Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental, a eu le plaisir de recevoir un "D d'or", décerné au Département de la Sarthe pour son datacenter Sartera.



La Sarthe remporte un Prix de l'innovation pour son datacenter

Le jeudi 14 novembre 2024 lors du 93e congrès des Assises nationales des Départements de France, le Département de la Sarthe, qui s'est appuyé sur le raccordement de la Sarthe au Très Haut Débit pour engager cette démarche volontariste et innovante, a remporté le 1er prix de l'innovation.



2.5. *Renouvellement des contrats Droits Irrévocables d'Usage (DIU)*

En 2013, Sarthe Numérique a étudié des solutions innovantes avec le délégataire Sartel pour permettre aux collectivités locales sarthoises, et plus généralement au secteur public, d'accéder à des services numériques de qualité professionnelle à des coûts maîtrisés.

Ces dispositions ont permis aux collectivités locales d'acheter des droits irrévocables d'usage (DIU), sur les infrastructures construites dans le cadre de la première DSP, dont l'échéance initiale est le 20 décembre 2024.

La mobilisation des DIU par les opérateurs, pour apporter des services aux collectivités locales qui ont fait ce choix, leur a permis de proposer des tarifs récurrents inférieurs aux tarifs du marché pour la fourniture de services de télécommunications.

Cette disposition, mobilisée par le Département, par le SDIS, certaines Communautés de communes et quelques communes, a notamment permis le raccordement des collèges publics, de certaines maisons de santé, de certains sièges de Communautés de communes et de mairies.

Au travers du financement du renouvellement des DIU, Sarthe Numérique a décidé de permettre aux collectivités sarthoises de continuer à bénéficier de tarifs maîtrisés pour accéder à des services de qualité professionnelle.

2.6. *Commission Consultative des Services Publics Locaux*

Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de Sarthe Numérique s'est réunie le 06 novembre 2024.

La séance fut l'occasion de présenter aux représentants des associations de consommateurs Union Départementale des Associations familiales, Familles Rurales et UFC Que Choisir, l'avancée des déploiements et d'évoquer la fermeture du réseau cuivre. Les échanges ont également permis de répondre à leurs interrogations portant notamment sur la gestion des pannes et incidents en développant la chaîne de responsabilité dans la déclaration des sinistres, le niveau d'entretien de l'infrastructure d'Orange mobilisé dans le cadre du déploiement ainsi que les problématiques de raccordements.

La CCSPL a par ailleurs examiné le rapport d'activité annuel 2023 du délégataire Sartel THD.

2.7. Partenariat ENSIM

Le 29 novembre 2024, Sarthe Numérique a participé au Forum des Entreprises de l'ENSIM. En tenant un stand, Sarthe Numérique a présenté les missions du Syndicat mixte liées à l'aménagement numérique et au développement des usages et des services numériques qui y sont liés, afin de promouvoir l'emploi dans la fonction publique territoriale.



2.8. Mise en place d'une nouvelle organisation à Sarthe Numérique

2.8.1. Création du pôle Territoires Connectés et Durables

Depuis janvier 2024, Sarthe Numérique a créé un nouveau pôle Territoires Connectés et Durables, en recrutant une personne dédiée. Ce pôle a mené de nombreux échanges avec les territoires pour les sensibiliser aux usages potentiels du réseau départemental LoRaWAN.

Trois syndicats d'eaux se sont déjà engagés en 2024 dans un projet de télérelève utilisant cette infrastructure. Par ailleurs, le pôle a accompagné une trentaine de collectivités sarthoises sur divers projets, dont plusieurs pourraient servir de démonstrateurs pour le reste du territoire.

Enfin, le pôle reste en veille constante pour identifier de nouveaux usages bénéfiques au territoire, grâce à sa connexion avec les autres pôles de Sarthe Numérique et son réseau extérieur.

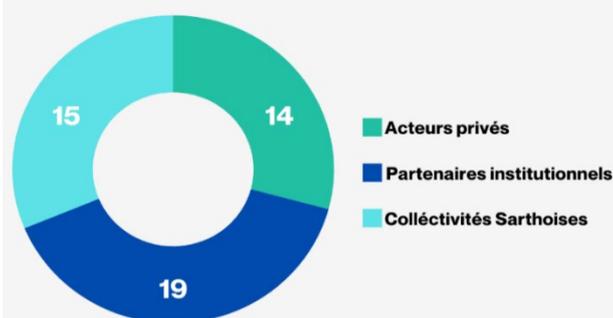


Showroom dédié aux objets connectés

Lieu d'échange et outil de promotion
du réseau LoRaWAN départemental



48 visites réalisées en 2024



2.8.2. Création du pôle Données et SIG

Au cours de l'année 2024, le nouveau pôle Données et SIG s'est structuré avec le recrutement d'un Responsable de pôle et d'un technicien SIG en plus du technicien SIG déjà présent.

Une feuille de route a été établie permettant de fixer les objectifs à moyens termes : promotion de l'action SIG de Sarthe Numérique ; mise à jour du WebSIG ; Création du Modèle de données ; Identification de nouveaux besoins.

À ce jour, 4 applications sont proposées au travers du WebSIG avec des formations dispensées à l'échelle intercommunale. La structuration et la mise à jour des données aux standard existants (standard CNIG) sont en cours.

Concernant l'animation SIG territoriale, l'identification d'un réseau de référents SIG a été initié, elle se poursuivra en 2025 avec une animation portée notamment au travers du site internet <https://geo.sarthe.fr> et de la plateforme collaborative Teams.



Des formations à l'utilisation des applications WebSIG ont été dispensées pour les néophytes à l'échelle intercommunale.

L'année 2024 a été marquée par des avancées significatives qui ont renforcé le positionnement de Sarthe Numérique et sa capacité à répondre aux attentes de ses membres

2.9. Actualisation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et Schéma Local de Résilience (SLR)

2.9.1. Actualisation du SDTAN

Dans la continuité de leurs actions pour favoriser le déploiement de services de connectivité et des usages numériques sur leur territoire, Sarthe Numérique et le Département de la Sarthe ont engagé l'actualisation du SDTAN de 2013.

Les enjeux stratégiques en matière d'aménagement et de services numériques se sont largement transformés depuis, et cette mise à jour va permettre d'aligner la stratégie territoriale à court et moyen terme avec les objectifs du Département.

Cette actualisation va permettre par ailleurs de dresser un bilan des actions passées, des besoins à venir, et d'établir une feuille de route datée et chiffrée qui facilitera ensuite le suivi des actions. L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) est mobilisée pour assister le Syndicat mixte dans la mise en œuvre de l'actualisation du SDTAN.

2.9.2. Schéma local de Résilience

La réalisation du Schéma Local de Résilience vise à identifier et cartographier les vulnérabilités de l'infrastructure numérique face aux risques (cyberattaques, catastrophes naturelles, pannes techniques).

Il doit également permettre d'établir une stratégie de modernisation et d'investissement du Syndicat mixte afin d'adapter l'infrastructure aux nouveaux enjeux et risques.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) est mobilisée pour assister le Syndicat mixte dans la réalisation de ce schéma.

2.10. Manifestation CONNECT, la Sarthe au cœur du numérique

Sarthe Numérique a organisé, en partenariat avec le Département, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, la manifestation *CONNECT, la Sarthe au cœur du numérique* le jeudi 5 décembre 2024 à Loircowork (Loir en Vallée) sur les outils et services numériques pour le développement des entreprises et des territoires avec comme thématique concrète la gestion durable de l'eau.



2.11. Mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et son plan d'actions

La mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Afin de répondre à cette obligation, Sarthe Numérique a renforcé sa démarche de prévention en établissant son Document Unique (DU).

Ce travail a été réalisé par les deux assistants de prévention désignés à Sarthe Numérique, en étroite collaboration avec les services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe, dans le cadre de leur mission « d'accompagnement dans la démarche d'évaluation des risques professionnels et la constitution du document unique ».

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tout risque potentiel. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail. Le DU permet d'identifier et de classer les risques rencontrés à Sarthe Numérique afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Le Document Unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le DU est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de Sarthe Numérique.

Le Document Unique de Sarthe Numérique a été validé en Comité syndical le 27 novembre 2024 après avoir été soumis à la Formation spécialisée du Centre de gestion de la Sarthe. Il est consultable par voie dématérialisée, auprès des assistants de prévention, dans ses locaux au 158 avenue Bollée au Mans.



2.12. Formation ACO : stage Eco prévention

Dans la continuité de la première session de formation en 2023, sept collaborateurs de Sarthe Numérique ont participé à un stage de deux jours d'Eco-prévention organisé par l'Automobile Club de l'Ouest.

Les objectifs de cette formation sont :

- Découvrir les différentes situations d'urgence et la difficulté à les gérer ;
- Connaître les principes généraux de conduite sûre et économique ;
- Savoir mettre en place, en circulation, les principes de conduite sûre et économique.

III. MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS PRÉVUES À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET CONTRÔLE

1. *Évolution contractuelle de la DSP*

Après les signatures des avenants n° 1 en 2019, n°s 2 et 3 en 2021, n°s 4, 5, 6, 7 et 8 en 2022, n° 9 en 2023, l'année 2024 a été marquée par l'évolution contractuelle suivante :

Le 11 juillet 2024, le Président de Sarthe Numérique a signé l'avenant n° 10 à la convention de DSP, pour faire suite à la délibération n° 10 du 28 mars 2024 du Comité syndical.

Cet avenant a pour objet de modifier le catalogue tarifaire de Sartel ainsi que de mettre à jour les annexes A15, A19A et A19B du contrat de DSP relatives au plan d'affaire de SARTEL à la suite des engagements pris lors de la conclusion des avenants n°4,5 et 7.

2. *Le développement de l'infrastructure numérique sur le territoire*

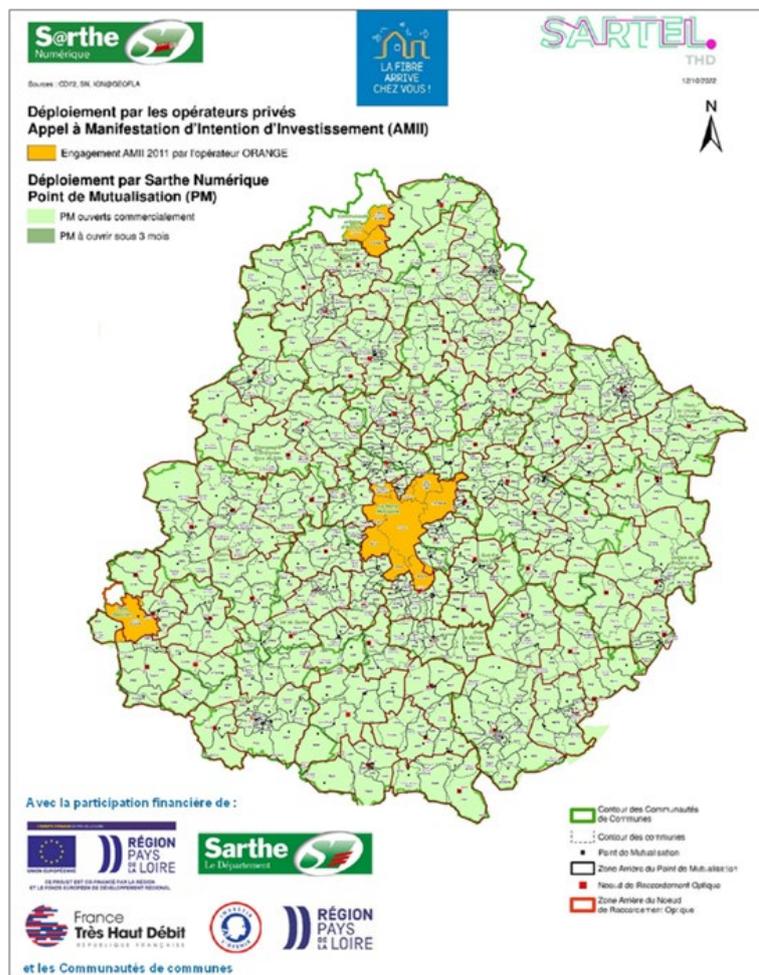
2.1. *Déploiement du réseau fibre optique*

2.1.1. *Un engagement à fin 2022 tenu*

Porté par le Département et les EPCI, le déploiement de la fibre dans les zones les plus fragiles a permis à Sarthe Numérique d'atteindre fin 2022 un taux de couverture de 97,5 %, avec 208 734 prises installées et une commercialisation supérieure aux prévisions.

Tous les NRO et PM sont ouverts à la commercialisation depuis le 1er décembre 2022, confirmant la réussite des objectifs fixés à Sarthe Numérique et Sartel.

Ce succès, fruit d'un engagement territorial fort et d'une stratégie locale avec des entreprises implantées en Sarthe, démontre la pertinence du modèle choisi.



Le bilan du déploiement est notable aux niveaux national et régional. Le Syndicat mixte a recherché un équilibre dans l'aménagement du territoire, en priorisant les zones ne disposant pas d'un accès ADSL satisfaisant et donc les zones les plus rurales.

Pour déployer le réseau aérien, 181 349 poteaux téléphoniques, 29 128 poteaux électriques et 17 582 nouveaux poteaux ont été utilisés, 3 582 kilomètres d'infrastructures existantes, ainsi que 407 km de génie civil ont été mobilisés pour déployer le réseau souterrain, représentant 26 % du déploiement total.

2.1.2. La gestion de la complétude pour 100 % des Sarthois

L'année 2024 a été notamment consacrée à traiter la complétude pour atteindre un niveau de couverture de 99,35 % soit 1423 prises restantes à rendre raccordables.

Sur le volet concessif

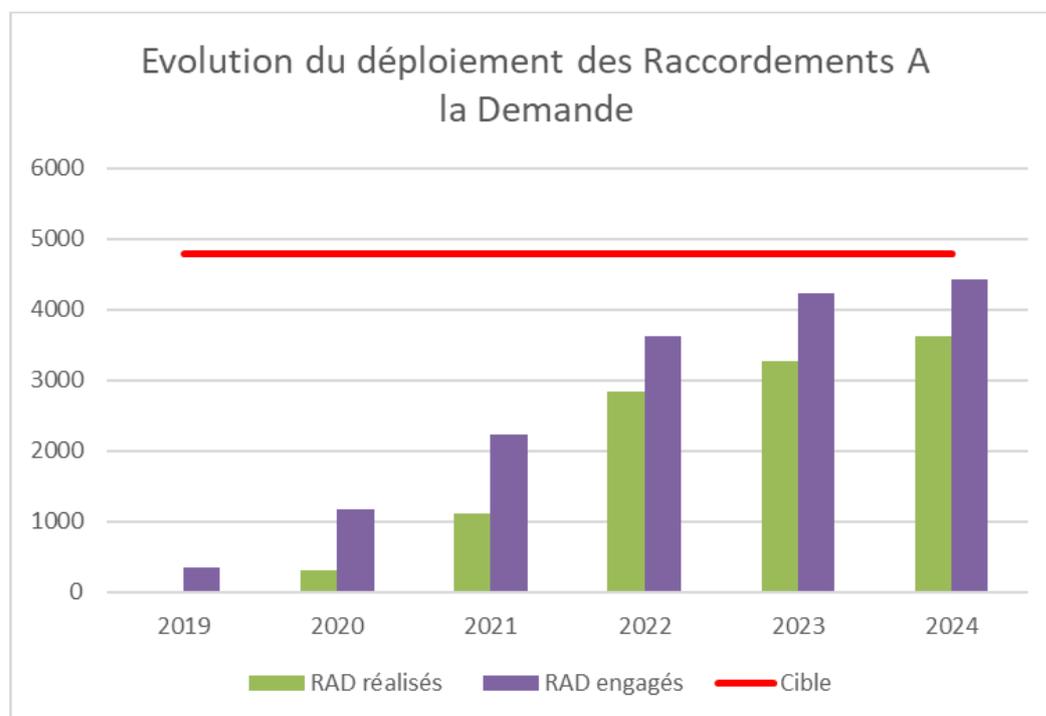
Les équipes techniques de Sarthe Numérique ont réalisé en 2024 le suivi de l'état de la complétude du réseau construit par Sartel.

À fin 2024, 250 prises sont en cours de travaux et 47 prises bloquées pour des raisons de non-réponse ou de refus au conventionnement de particuliers ou collectifs.

Le raccordement à la demande

En 2024, conformément aux engagements pris, Sartel et Sarthe Numérique ont poursuivi les démarches de raccordement à la demande (RAD) des sites isolés, dont la desserte en fibre optique n'a pas été réalisée dans le cadre du déploiement initial, compte tenu des budgets initialement mobilisés par Sarthe Numérique.

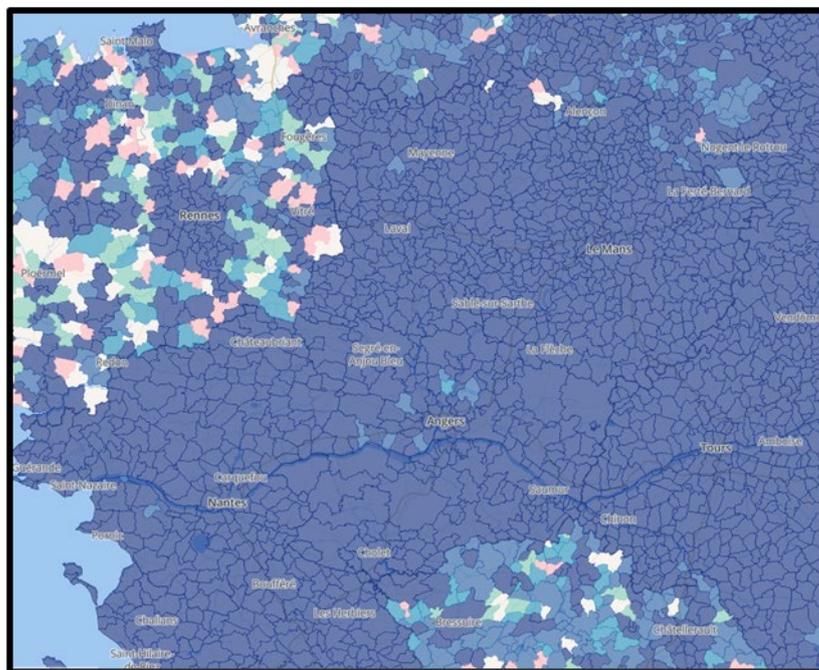
Les raccordements à la demande pour les habitations qui n'ont pas pu être desservies dans le cadre des premiers déploiements, se sont poursuivis. Ce dispositif a permis le raccordement de 356 habitations en 2024.



Au 31 décembre 2024, 93 % des RAD sont engagés. Il reste donc 362 prises à engager pour compléter le déploiement sur les territoires les plus ruraux du département.

Au travers de cette action Sarthe numérique démontre ainsi la capacité, pour un territoire rural qui a mis en œuvre une organisation pertinente, à déployer un réseau fibre optique pour 100 % du territoire sous la maîtrise publique.

L'Observatoire sur le déploiement du THD en France publié au quatrième trimestre 2022 par l'Autorité de Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (l'Arcep) permet d'identifier cette performance du territoire sarthois.



Cartes des déploiements de la fibre*

*Données au 31 décembre 2024 du site cartefibre.arcep.fr

2.2. **Datacenter**

Au cours du premier trimestre 2024, les équipes de Sarthe Numérique ont participé aux opérations de recette et de réception de la nouvelle tête de réseau, en analysant notamment le Dossier des Ouvrages Exécutés (D.O.E) associé. Cette démarche a permis à Sarthe Numérique de confirmer la conformité de la réalisation du datacenter avec les exigences définies dans l'avenant n° 5.

Au cours du dernier trimestre 2024, à la suite de la fermeture technique des services de l'ancienne tête de réseau, les équipes de Sarthe Numérique ont débuté les opérations de contrôle et de suivi du démantèlement des équipements et des câbles, ainsi que la mise à jour du patrimoine associé. Ces travaux se poursuivront tout au long du premier semestre 2025.

2.3. **Déploiement du réseau bas débit LoRaWAN**

Les réseaux fibre optique déployés par Sartel et Sarthe Numérique ont été conçus avec des capacités supplémentaires pour accompagner le développement des services numériques sur le territoire. Toutefois, l'émergence du concept de « Territoire connecté, intelligent et durable » a nécessité de nouvelles solutions de connectivité adaptées à l'Internet des objets, sans recourir à une fibre par capteur. L'avenant n° 7 à la convention de DSP, signé le 19 juillet 2022, prévoit ainsi un premier investissement pour développer, via le déploiement de 210 passerelles LoRa, une connectivité performante, répondant aux besoins variés exprimés par les collectivités locales.

L'année 2024, consacrée au déploiement des 210 premières stations LoRa, a permis également de sensibiliser les premières collectivités à l'utilisation de cette nouvelle infrastructure. Outre les Communautés de communes et les communes rencontrées, les syndicats d'eau potable ont manifesté un vif intérêt pour l'utilisation de cette infrastructure sous maîtrise publique.

En 2024, 182 des 210 passerelles prévues dans la première phase ont été mises en service, sous le contrôle de Sarthe Numérique.

2.4. Activation de la zone AMII

L'avenant n° 4 à la convention du 7 janvier 2022 prévoit l'extension de l'offre de services activés de haute qualité de Sartel dans la zone conventionnée, via le dégroupage des NRO des réseaux FttH privés. Ce déploiement se déroule en deux phases : une tranche ferme sans subvention et une tranche optionnelle pouvant bénéficier d'une subvention de Sarthe Numérique de 1,62 M€ après évaluation des résultats de commercialisation de la première phase.

Le bilan intermédiaire présenté le 27 juin 2024 n'ayant pas permis d'évaluer de manière objective la performance commerciale de la tranche ferme, Sartel a proposé de reporter d'un an le lancement de la tranche optionnelle, en ajustant le calendrier initialement prévu à l'article 17.2.2 de l'avenant n° 4. Sarthe Numérique a accepté cette proposition, qui fera l'objet d'une formalisation dans un prochain avenant au contrat.

3. L'exploitation du réseau en 2024

3.1. Le suivi permanent de Sarthe Numérique

Sarthe Numérique assure le suivi et le contrôle de l'exploitation du réseau géré par Sartel, conformément à la convention de délégation de service public (DSP). Ce suivi s'effectue à travers des comités stratégiques (1 à 2 fois par an) et des comités d'exploitation mensuels, au cours desquels Sartel présente l'état du réseau et ses projets d'évolution. Ces échanges permettent à Sarthe Numérique d'évaluer le respect des engagements contractuels.

Dans ce cadre, Sartel et Sarthe Numérique se sont réunis tout au long de l'année 2024 pour travailler sur les sujets liés à l'évolution, la résilience et la sécurisation du réseau et notamment :

- Le suivi des indicateurs d'exploitation (sinistres, raccordements, dommages réseaux, respect GTR...);
- La formalisation d'un process d'audit des ZAPM ;
- Les Audits de cohérence SIG/Terrain ;
- La mise en œuvre du Plan de continuité d'activité du délégataire via des mises en situation ;
- Le suivi du développement des innovations apportées à l'exploitation du réseau ;
- Les procédures de gestion de crise ;
- Les procédures liées à la désaturation des câbles ;
- La qualité de la donnée : SIG, patrimoniale... ;
- L'extinction des services ADSL ;
- Le suivi des indicateurs d'exploitation de la tête de réseau SARTERA.

3.2. Les audits qualités du réseau

Afin de mieux prendre en compte les actions à engager pour une exploitation rationnelle et pérenne sur le long terme des infrastructures du réseau, Sarthe Numérique a demandé à Sartel de réfléchir, dès cette année, à la mise en œuvre d'un processus d'audit exhaustif (conjointe avec les équipes techniques de Sarthe Numérique) de l'état des infrastructures du réseau construites et commercialisées depuis 2017 et qui ont des taux de raccordements importants.

Le processus d'audit mené par Sartel est désormais opérationnel. Les infrastructures fibre de deux nouvelles Zones Arrière de Point de Mutualisation (ZAPM) ont été contrôlées et reprises : Changé-centre pour la partie souterraine du réseau et Dollon pour la partie aérienne.

Cependant, la fiabilité du rendu des indicateurs reste à améliorer, comme cela avait déjà été constaté en 2023 sur la ZAPM du Point de Mutualisation d'Aigné.

Afin de renforcer le contrôle des infrastructures aériennes, particulièrement exposées aux aléas climatiques, l'équipe du pôle Infrastructures de Sarthe Numérique développe, en lien avec le pôle Données et SIG, un outil de vérification dédié. Douze nouveaux secteurs sont programmés pour être audités prochainement.

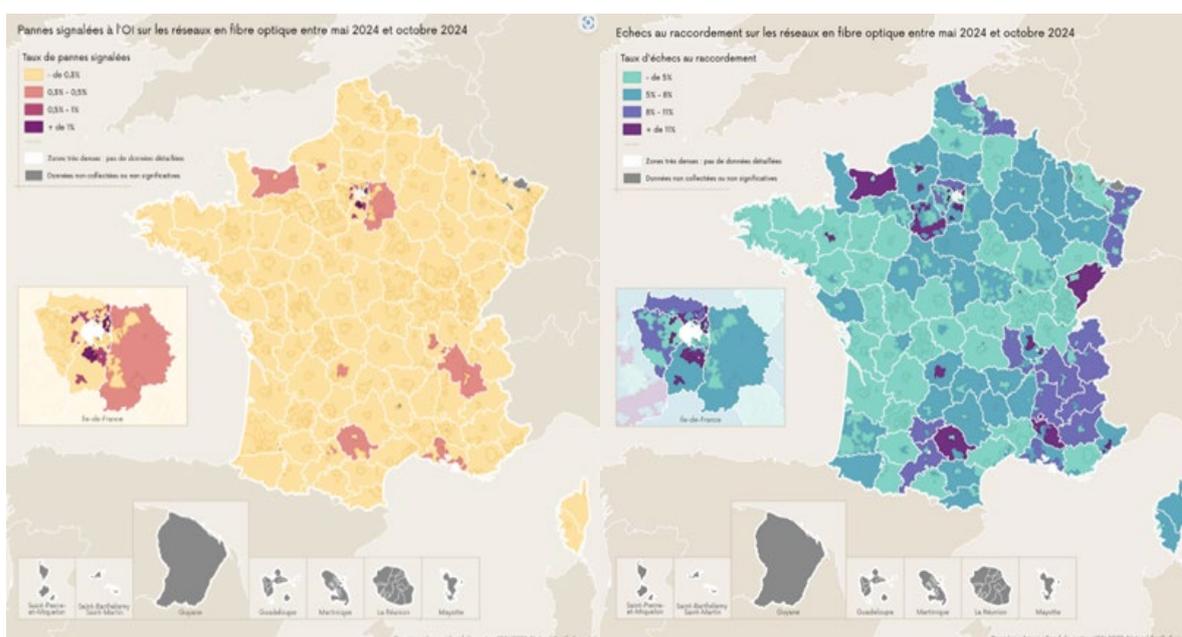
3.3. Suivi des dégradations dues aux raccordements

En Sarthe comme ailleurs en France, on constate une dégradation de la qualité du service rendu à l'utilisateur final en raison du non-respect de leurs obligations par les opérateurs commerciaux d'envergure nationale (Ocn), en lien avec les conditions du marché (dynamisme de la demande, recours à la sous-traitance sans contrôle, concurrence tarifaire, etc.).

Sarthe Numérique a donc exigé de Sartel la mise en place d'audits des équipements construits par la puissance publique, pour s'assurer du respect des ouvrages construits par les opérateurs et leurs prestataires.

Bien que des difficultés demeurent, la mise en œuvre de ces différentes actions permettent au territoire sarthois de se positionner nationalement parmi les territoires les moins impactés par les difficultés liées aux pannes ou échecs raccordement réalisés par les opérateurs commerciaux.

L'Observatoire sur la qualité des réseaux en fibre optique en France publié au quatrième trimestre 2024 par l'Autorité de Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (l'Arcep) permet d'illustrer cette tendance. En Sarthe, le taux d'échecs au raccordement est inférieur à 5 % et le taux de panne inférieur à 0,05 %.



Source : observatoire de l'Arcep au 31 décembre 2024

3.4. Indicateurs de qualité d'exploitation et suivi

Les équipes de Sarthe Numérique assurent un suivi régulier de l'exploitation du réseau, de la commercialisation des services et de la qualité de service, notamment, grâce à une plateforme dédiée mise à disposition par Sartel, offrant un accès à de nombreux indicateurs.

Chaque mois, Sartel présente ces données, qui font l'objet d'une analyse approfondie par Sarthe Numérique en amont des Comités d'exploitation, permettant un contrôle régulier et précis de l'évolution du réseau ainsi que du respect des engagements contractuels.

En complément, un compte rendu d'activité détaillé est transmis chaque trimestre par Sartel, constituant un support essentiel aux échanges de contrôle entre le délégataire et Sarthe Numérique.

3.5. Contrôle et suivi terrain

Tout au long de l'année, les équipes du pôle Infrastructures numérique de Sarthe Numérique ont poursuivi leur contrôle quotidien du réseau et de son évolution à travers notamment le suivi des raccordements complexes, des échecs raccordements et le contrôle de l'état physique et de la qualité du réseau, en signalant, le cas échéant, les incidents sur le réseau fibre optique à l'exploitant du réseau Sartel, via l'outil de déclaration des dommages réseau sur le site Internet de Sartel :

<https://sartel.fr/Declarer-un-dommage-reseau>.

Témoin d'un dommage réseau ?

Si vous, ou un de vos administrés, constatez un incident sur un équipement du réseau fibre optique départemental sur la voie publique (câble aérien décroché ou sectionné, armoire de rue fracturée, boîtier de branchement dégradé, poteau endommagé, etc.), vous avez la possibilité d'en informer Sartel THD.

SIGNALEZ-LE SUR VOTRE MOBILE OU PC

Déclarer un dommage sur le réseau

1
Evaluer la gravité

2
Indiquer le type d'équipement

3
Photo et localisation

4
Compléments d'informations

5
Vos coordonnées

>> Sur le site internet : <https://sartel.fr/Declarer-un-dommage-reseau>

>> Ou en capturant ce QR Code :





IMPORTANT

Ne jamais couper ou toucher un câble (même au sol)
car ce dernier peut être ÉLECTRIFIÉ !

Vous souhaitez être informé par SMS des incidents majeurs en cours sur votre commune ? Rendez-vous sur notre site internet et complétez le formulaire :

<https://sartel.fr/comment-etre-averti-d-un-dommage-sur-votre-commune-sartel>

4. Le contrôle financier de Sartel

4.1. La concession Sartel : principaux éléments financiers

Sarthe Numérique constate que la valeur brute du patrimoine est de 170 885 681 € au 31 décembre 2024. Elle a augmenté de 11 879 733 € comparé à 2023. Elle se répartie entre les immobilisations de premier établissement (PER) pour 63 % de la valeur globale, la vie du réseau pour 35 % et enfin 2 % pour les autres immobilisations (migration WiMax/LTE, immobilisations en cours...).

La valeur nette des immobilisations est de 152 055 070 €.

	2024	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
1er étab.		107 372 861,13	11 968 206,85	95 404 654,28
VDR		60 092 590,12	5 601 371,88	54 491 218,24
dont raccordements		49 436 054,93		
Autres		3 420 230,23	1 261 033	2 159 197
dont immobilisations en cours		1 106 431,14		
dont migration WiMax/LTE		2 303 736,42		
TOTAL		170 885 681	18 830 612	152 055 070

Face aux retards de Sartel dans la transmission d'un inventaire patrimonial complet, Sarthe Numérique a émis une mise en demeure le 12 septembre 2024. Celle-ci rappelait les obligations du délégataire, notamment la réalisation d'un inventaire physique exhaustif, la cohérence avec les données comptables, l'intégration des éléments dans le Système d'Information Géographique (SIG), ainsi que le respect des délais sous peine de pénalités.

Une première version provisoire a été remis le 22 décembre 2024. Bien que cette transmission constitue une avancée, des travaux de fiabilisation restent nécessaires, c'est pourquoi un nouveau jalon a donc été fixé : Sartel devra remettre un inventaire technique et comptable complet, conforme et intégré au SIG dans un format de données compatible (GRACE V3) sur le premier trimestre 2025.

4.2. Plan d'affaires et comptes annuels

En fin de concession, le concédant ou le futur concessionnaire devra payer, au concessionnaire sortant, un ticket d'entrée calculé ainsi :

Ticket d'entrée = Valeur nette des biens financés par le concessionnaire – subventions publiques non encore amorties

En fin de contrat, le ticket d'entrée sera de 0 €, car le concessionnaire est tenu d'appliquer les amortissements de caducité, sauf décision express de Sarthe Numérique.

En cas de rupture prématurée de la convention de concession, le Syndicat mixte doit verser à Sartel le ticket d'entrée ainsi qu'une indemnité pour bénéfice manqué et pour dépenses occasionnées dans le cadre d'une cessation anticipée.

Le calcul du ticket d'entrée en cas de rupture prématurée du contrat n'a pas de sens tant que l'ensemble des investissements de premier établissement n'ont pas été valorisés et vérifiés par Sarthe Numérique.

La convention de DSP prévoit en 2025 une valeur brute des ouvrages construits par Sartel de l'ordre de 173 millions d'euros et de 216 millions d'euros à la fin de la convention.

Ces prévisions d'investissement permettent d'estimer que le coût du ticket d'entrée en cas de rupture prématurée du contrat (non comprises, les indemnités pour bénéfice manqué et pour dépenses

occasionnées dans le cadre d'une cessation anticipée) sera au maximum de 122 millions d'euros et diminuera progressivement à partir de 2025 jusqu'en 2049, où il sera égal à zéro.

5. Le suivi de la commercialisation en 2024

Sarthe Numérique assure un suivi mensuel de la commercialisation du réseau FTTH, à partir des indicateurs transmis par SARTEL.

Ce suivi porte sur l'évolution du parc d'abonnés, analysée à l'échelle communale, au niveau des points de mutualisation, ainsi que par fournisseur d'accès à internet. Ces données permettent d'évaluer le dynamisme commercial par commune et par zone de Point de mutualisation.

À fin 2024, le réseau compte 132 206 abonnés, correspondant à un taux de pénétration de 59,26 %.

	Nb d'abonnés	Nb de cdes en cours	Total	Taux de pénétration
Au 06/01/2025	129 161	3 045	132 206	59,26 %
Au 02/12/2024	127 889	3 171	131 060	58,71 %
Au 04/11/2024	126 995	3 005	130 000	58,35 %

Par ailleurs, lors de chaque proposition d'évolution tarifaire du catalogue de services de SARTEL, Sarthe Numérique procède à une analyse et un contrôle de l'impact des nouvelles offres au regard des prévisions contractuelles. À cet effet, Sarthe Numérique demande à son délégataire SARTEL de fournir, pour toute demande d'évolution, une étude d'impact accompagnée d'une analyse comparative par rapport aux éléments prévisionnels du contrat.

IV. VOLET FINANCIER

1. Finances du Syndicat mixte

1.1. Compte administratif 2024

Le compte administratif 2024 a été arrêté par délibération du Comité syndical du 27 mars 2025.

Budget Annexe

	Résultat de clôture 2023	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat de clôture 2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'EXPLOITATION			
Opérations réelles	2 797 763,18 €	1 167 512,21 €	5 730 340,19 €	4 562 827,98 €
Opérations d'ordre	- 1 808 657,67 €	8 427 432,69 €	6 777 102,92 €	- 1 650 329,77 €
Résultat de l'exercice	989 105,51 €	9 594 944,90 €	12 507 443,11 €	2 912 498,21 €
<i>Résultat antérieur</i>	<i>13 872 748,74 €</i>		<i>9 063 386,10 €</i>	<i>9 063 386,10 €</i>
TOTAL	14 861 854,25 €	9 594 944,90 €	21 570 829,21 €	11 975 884,31 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opérations réelles	- 8 205 994,41 €	16 733 540,93 €	14 646 827,88 €	- 2 086 713,05 €
Opérations d'ordre	1 808 657,67 €	6 828 362,05 €	8 478 691,82 €	1 650 329,77 €
Solde d'exécution de l'exercice	- 6 397 336,74 €	23 561 902,98 €	23 125 519,70 €	- 436 383,28 €
<i>Solde antérieur</i>	<i>598 868,59 €</i>	<i>5 798 468,15 €</i>		<i>5 798 468,15 €</i>
TOTAL	- 5 798 468,15 €	23 561 902,98 €	23 125 519,70 €	- 6 234 851,43 €

Budget Principal

	Résultat de clôture 2023	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat de clôture 2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Opérations réelles	2 159 073,40 €	338 827,69 €	345 785,30 €	6 957,61 €
Opérations d'ordre	- 5 693,00 €			- €
Résultat de l'exercice	2 153 380,40 €	338 827,69 €	345 785,30 €	6 957,61 €
<i>Résultat antérieur</i>	<i>103 865,86 €</i>		<i>2 257 246,26 €</i>	<i>2 257 246,26 €</i>
TOTAL	2 257 246,26 €	338 827,69 €	2 603 031,56 €	2 264 203,87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opérations réelles	- 9 840,00 €	14 170,00 €	- €	- 14 170,00 €
Opérations d'ordre	5 693,00 €			- €
Solde d'exécution de l'exercice	- 4 147,00 €	14 170,00 €	- €	14 170,00 €
<i>Solde antérieur</i>	<i>20 489,60 €</i>		<i>16 342,60 €</i>	<i>16 342,60 €</i>
TOTAL	16 342,60 €	14 170,00 €	16 342,60 €	2 172,60 €

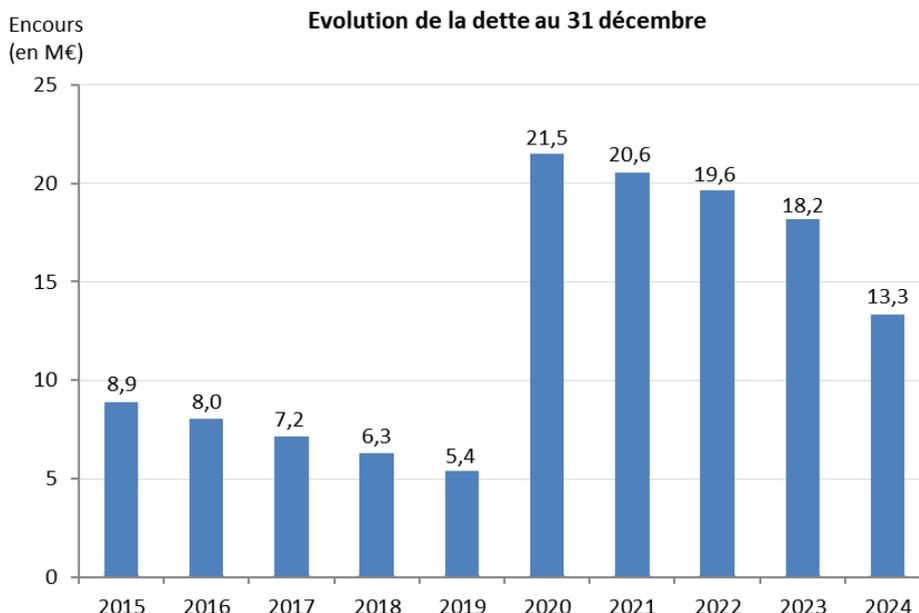
1.2. État de la dette au 31 décembre 2024

L'encours de dette de Sarthe Numérique est composé exclusivement d'emprunts souscrits sur le budget annexe THD.

La dette est composée au 31 décembre 2024 de cinq emprunts pour un capital restant dû de 13 313 058 €, dont 6,4 M€ contractualisés en 2023 auprès de la banque ARKEA et mobilisés fin 2024.

(À noter également : deux emprunts auprès du Crédit Foncier mobilisés en 2008 sont parvenus à leur terme le 02/01/2025.)

Par ailleurs et pour mémoire, les deux emprunts relais souscrits en décembre 2020 auprès du Crédit Mutuel pour un montant global de 10 M€ ont été remboursés à leur échéance convenue fin 2024.



Le taux moyen de la dette est de 3,4 % sur l'exercice 2025, assez proche des taux moyens constatés actuellement. Il est supérieur au taux de l'année passée (1,8 %) du fait du remboursement des emprunts du Crédit Mutuel souscrits à des taux très favorables.

La durée de vie résiduelle moyenne est de 18 ans et 6 mois, par suite de l'intégration dans l'encours des deux contrats long terme souscrits en 2023.

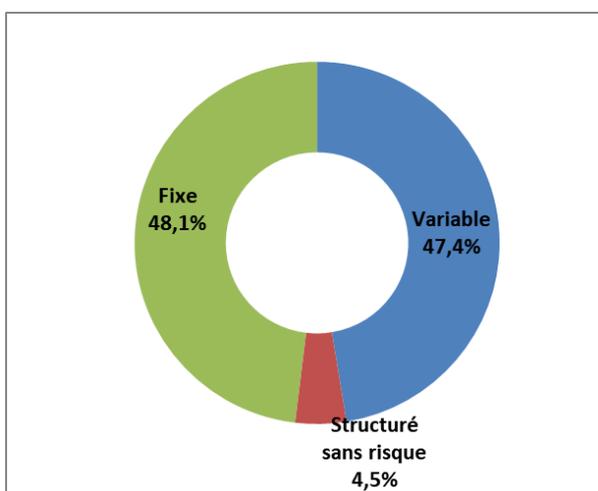
Sarthe Numérique présente une dette sûre : la dette à taux fixe représente 48,1 % de l'encours global, la dette à taux variable représente 47,4 % et la dette structurée sans risque 4,5 % de ce même encours.

La dette à taux fixe ne concerne qu'une seule ligne d'emprunt et présente un taux de 3,74 % (emprunt Arkéa).

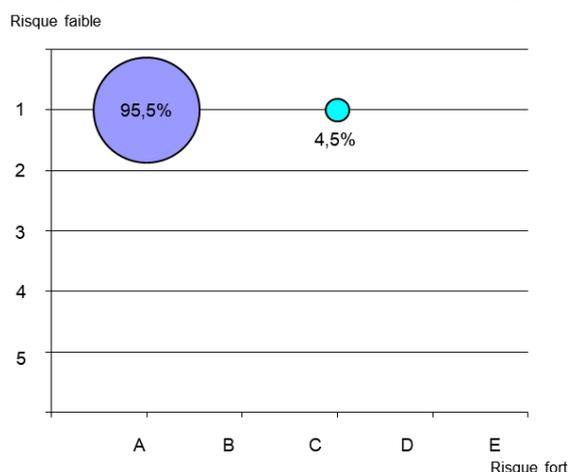
La dette à taux variable présente un taux moyen de 3,0 % comprenant le dernier emprunt de la Caisse d'Epargne contractualisé au taux du Livret A.

La dette structurée sans risque ne se compose plus que d'une seule ligne d'emprunt : un emprunt à taux fixe annulable de pente (classé 1C selon la charte Gissler*). Il se caractérise par un taux fixe de 4,29 % susceptible d'être transformé par la banque à chaque échéance en taux variable « Euribor 12 mois + 0,04 % ». Il s'agit simplement du passage éventuel d'un taux fixe à un taux variable classique.

Encours par type de taux



Répartition des risques
 (charte de bonne conduite « Gissler »)



** La charte Gissler est une charte de bonne conduite, mise en place à la suite de la crise financière de 2008 qui a révélé les emprunts très risqués qu'ont contractés les collectivités publiques, afin d'assurer la parfaite information par les organismes bancaires du type d'emprunt réalisé par les collectivités. Cette charte classe donc les emprunts selon leur niveau de risque.*

S'agissant des inscriptions budgétaires en matière de dette, le Budget Primitif 2025 prévoit au budget annexe une dépense de 990 000 € pour le remboursement de l'annuité en capital et 460 000 € pour le paiement des intérêts, auxquels s'ajoutent 17 000 € d'intérêts courus non échus.

Enfin la capacité de désendettement prévisionnelle fin 2025 s'établit à 2,8 ans, témoignant d'une situation financière maîtrisée.

2. Financement de l'infrastructure numérique

2.1. Le financement des Communautés de communes

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Sarthe, adopté en avril 2013, prévoyait une participation forfaitaire de 700 € par prise, à la charge des Communautés de communes, soit 35 % d'un coût unitaire estimé à 2 000 € pour les 60 000 premières prises. Cette contribution, inscrite dans les statuts de Sarthe Numérique, était initialement prévue pour 100 % des prises à déployer.

Grâce à un effort financier complémentaire du Département dans le cadre de la contractualisation pour les territoires innovants, cette participation a été réduite à 500 € par prise. Par ailleurs, la maîtrise des coûts, le succès commercial du réseau, l'intérêt accru des acteurs économiques et les négociations autour de la nouvelle convention de DSP ont permis de limiter cette participation à seulement 40 % des prises à construire sur chaque territoire.

Ainsi, la contribution globale des Communautés de communes a été réduite de 70 % par rapport aux prévisions initiales, tout en assurant une péréquation entre les territoires non couverts par les opérateurs privés. Cela a permis un déploiement harmonieux sur l'ensemble du département, avec une priorité donnée aux zones rurales les plus fragiles.

Au 31 décembre 2023, 100 % des participations attendues avaient été versées à Sarthe Numérique.

2.2. Le financement du Département de la Sarthe

En 2014, la participation des Communautés de communes a été ramenée à 500 €, le Département ayant décidé, grâce à la mise en place de Contrat Territoire Innovant (CTI) avec les EPCI et Sarthe Numérique, de prendre en charge, au-delà de sa propre participation, 200 € supplémentaire par prise.

Le Département a porté, entre 2004 et 2015, l'intégralité des participations publiques nécessaires à la mise en œuvre des investissements. Au-delà de cet effort financier, il a également assumé l'intégralité du risque lié à une intervention dans un secteur indispensable au développement des territoires, mais qui ne relevait pas des compétences traditionnelles des collectivités locales. La réussite de cette intervention innovante a été le socle de la réussite du projet de déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final. Le Département a confirmé, pour le déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final, sa volonté d'être l'acteur de référence de la solidarité territoriale, en prenant à sa charge l'effort de péréquation. La maîtrise de l'ensemble des dimensions d'un aménagement réussi a permis, à travers la nouvelle convention de DSP, de réduire les participations du Département sur l'ensemble du projet.

Au 31 décembre 2023, l'intégralité des participations publiques portées par le Département pour les investissements du réseau fibre optique ont été versées à Sarthe Numérique.

2.3. Le financement de l'État dans le cadre du Plan France Très Haut Débit

– Volet 1

Financement de la réalisation de 66 833 prises sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte

Le solde sur ce premier volet a été versé le 23/11/2023. Ainsi au global, 31 200 000 € ont été mobilisés auprès de l'État.

Financement lié à l'expérimentation des raccordements complexes

Dans le cadre d'une étude pilotée par l'État, Sarthe Numérique a mobilisé les compétences techniques de Sartel pour identifier des solutions sur 25 situations complexes et résoudre 10 cas de raccordement difficiles.

Un financement complémentaire de 88 000 € a été mobilisé à cet effet et versé à Sartel le 7mars2023 pour la réalisation des travaux.

À la suite du transfert de gestion du Plan France THD, un avenant à la convention de financement initiale a été signé avec la Caisse des Dépôts le 5 septembre 2023.

Le versement de la subvention correspondante par la Caisse des Dépôts, d'un montant de 88 000 €, a été effectué en 2024, clôturant ainsi le dossier.

– Volet 2

Financement lié aux investissements réalisés par Sarthe Numérique dans le cadre de la mission n° 3 (desserte intégrale du territoire) de la convention de DSP

Dans le cadre de la Mission n° 3A de la convention de DSP, le délégataire s'engage à couvrir intégralement le territoire, sous réserve d'une subvention maximale de 26 M€ versée par Sarthe Numérique.

Ce financement est partiellement soutenu par le Fonds pour la Société Numérique (FSN) à hauteur de 6,51 M€.

L'instruction du solde de ce second volet a débuté en avril 2024, impliquant de nombreux échanges avec l'équipe en charge du dossier au sein de l'ANCT ainsi qu'avec le délégataire, afin de rassembler l'ensemble des pièces justificatives nécessaires.

La demande de versement du solde, d'un montant de 651 000 €, a été officiellement transmise le 7 novembre 2024 par le Président de Sarthe Numérique.

Au 31 décembre 2024, l'instruction du dossier et l'analyse des justificatifs sont toujours en cours et devraient se poursuivre jusqu'au premier trimestre 2025.

2.4. Le financement du Conseil régional des Pays de la Loire

En 2024, deux demandes d'acomptes pour un montant de 950 000 € ont été transmises aux services de la Région, pour les investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte et ceux réalisés par Sartel, dans le cadre de la mission 3 de la convention de DSP.

Le cumul des participations financières, depuis l'origine du projet est de 29 501 961 € sur les 32 000 000 € de la convention de financement.

2.5. Le financement de l'Union Européenne

Lancé en 2023, l'audit mené par l'Autorité nationale d'audit pour les fonds européens (ANAFE) sur l'acompte n° 3 du FEDER versé à Sarthe Numérique, portant sur les dépenses liées aux communautés d'innovation, a conduit la Région Pays de la Loire à réintégrer ces dépenses, initialement écartées, dans l'assiette de calcul de la subvention.

Afin d'en faciliter l'identification au sein du réseau de distribution, une clé de répartition a également été définie. Cette réintégration a été formalisée par l'avenant n° 6, signé par le Président de Sarthe Numérique le 11 juin 2024, permettant une augmentation de l'enveloppe FEDER de 300 000 € et portant ainsi la subvention totale à 7 500 000 €.

Le 29 septembre 2024 le FEDER a versé à Sarthe Numérique le solde de la subvention avec un dernier versement de 1 143 313 euros.

3. Investissements réalisés par Sarthe Numérique dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public

3.1. Mission 3 – desserte intégrale du territoire

Sarthe Numérique a notifié le 7 juillet 2020 à Sartel l'affermissement de la Mission n° 3A, qui vient finaliser les engagements d'une desserte intégrale du territoire. Dans ce cadre, Sartel s'engage à assurer la poursuite et l'achèvement du déploiement du Réseau FttH sur le périmètre d'intervention publique. Cette Mission n° 3A, décrite à l'article 16.1 de la convention de DSP, est un engagement du délégataire de couvrir intégralement le territoire, sous réserve du versement par Sarthe Numérique d'une subvention d'un montant maximal de 26 000 000 €, conformément à l'article 29 de la convention.

À la fin de l'année 2024, l'ensemble des pièces techniques constituant les Dossiers d'Ouvrages Exécutés (DOE) ont été transmis et validés par Sarthe Numérique, permettant ainsi le versement du solde de la subvention à Sartel, d'un montant de 1 300 000 €.

3.2. Datacenter « SARTERA »

En 2024, les opérations de recette et de réception de la nouvelle tête de réseau ont été menées à bien, accompagnées de la transmission de la documentation correspondante. Après analyse et validation de ces éléments, par Sarthe Numérique, un versement de subvention de 1 544 900 euros a été effectué, conformément aux dispositions prévues par l'avenant n° 5 du contrat de délégation de service public (DSP).

Au 31 décembre 2024, un solde de 110 350 euros reste à verser. Son déclenchement interviendra à l'issue des opérations de migration et de la remise du Dossier d'Ouvrages Exécutés (DOE) relatif aux travaux de réaménagement du réseau.

3.3. Déploiement du réseau Bas Débit LoRaWAN – Territoire Connecté et Durable

Dans le cadre du programme d'investissement pour le déploiement du réseau Bas Débit LoRaWAN, estimé à 2 000 000 € et encadré par l'avenant n° 7 à la convention de DSP, Sarthe Numérique s'est engagée à contribuer à hauteur de 1 614 764 €.

À fin 2024, à la suite de la mise en service de 140 passerelles, une subvention de 322 952,80 € a été versée à Sartel, conformément aux modalités prévues par l'avenant n° 7. Le solde restant à verser s'élève donc à 807 382,20 € à fin 2024 ;

4. Patrimoine de Sarthe Numérique

Au 31 décembre 2024, le patrimoine de Sarthe Numérique à une valeur brute de 214 619 388,22 € et se compose des éléments suivants.

- *La valeur brute des infrastructures construites depuis 2006 par Sartel, pour un montant de 58 346 973 €.*

Pour rappel, le 1^{er} octobre 2019, Sartel a repris l'exploitation de l'ensemble des infrastructures construites depuis 2006, dans le cadre de la convention de DSP initiée par le Département et dont l'exploitation avait été confiée à l'entreprise Sartel. Au 30 septembre 2019, pour permettre ce transfert de compétences, Sarthe Numérique a récupéré, en propriété, l'intégralité des infrastructures construites dans le cadre de cette convention.

- *Des dépenses réalisées par Sarthe Numérique pour le déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final pour un montant de 152 971 043,31 € :*
 - 1 174 446 € (HT) pour les études d'exploitation ;
 - 116 357 401 € (HT) pour les travaux y compris les études de déploiement ;
 - 9 091 013,40 € (HT) pour les raccordements à la demande ;
 - 87 552,92 € (HT) pour les raccordements complexes ;
 - 26 00 000 € (HT) pour la construction du réseau fibre optique sous maîtrise d'ouvrage de Sartel, dans le cadre de la mission n° 3 de la convention de DSP.
- *Des dépenses réalisées par Sarthe Numérique pour le versement d'une subvention à Sartel dans le cadre de la construction d'une nouvelle tête de réseau et de l'acquisition du bâtiment et du terrain hébergeant cette infrastructure pour un montant de 2 754 620 € (HT)*
- *Des dépenses réalisées par Sarthe Numérique pour le versement d'une subvention à Sartel dans le cadre du déploiement d'un réseau Bas Débit LoRaWAN permettant le développement de nouveaux usages pour un montant de 807 382 € (HT)*

Au 31 décembre 2024, la valeur brute du patrimoine engagée est évaluée à 217 000 000 €.

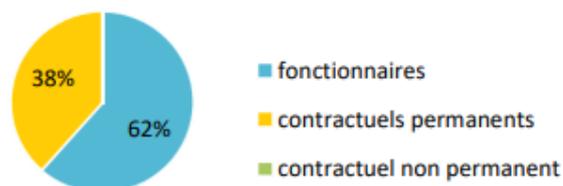
V. LES RESSOURCES DE SARTHE NUMÉRIQUE

1. Effectifs

Effectifs

➔ 13 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 8 fonctionnaires
- > 5 contractuels permanents
- > 0 contractuel non permanent



➔ Aucun contractuel permanent en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

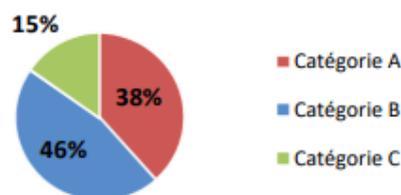
Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

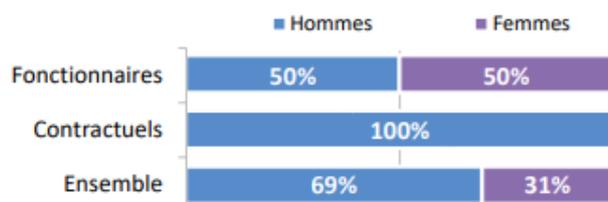
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	50%	40%	46%
Technique	50%	60%	54%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



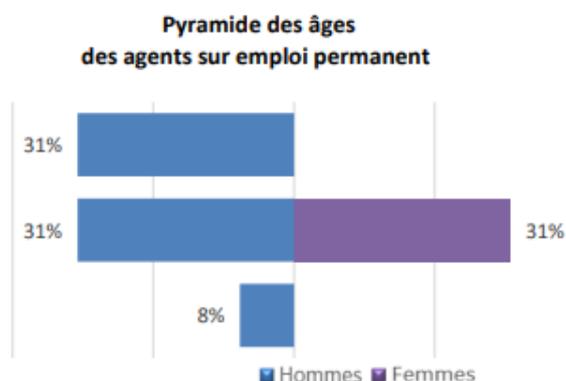
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Techniciens	38%
Attachés	31%
Rédacteurs	8%
Adjoints administratifs	8%
Ingénieurs	8%

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	50,00	de 50 ans et +
Contractuels permanents	36,50	
Ensemble des permanents	44,81	de 30 à 49 ans
Tranche d'âge		de - de 30 ans



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Positions particulières

> 4 agents mis à disposition dans la collectivité

Sarthe Numérique est assisté par les services du Département de la Sarthe dans le cadre d'une convention de mise à disposition partielle de 4 agents, dans le domaine des Finances, de la Commande Publique et de la politique des fonds européens.

— Mouvements

➔ En 2024, 3 arrivées d'agents permanents et 2 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
12 agents	13 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↘	-20,0%
Contractuels	↗	150,0%
Ensemble	↗	8,3%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	50%
Fin de détachement	50%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	100%
--------------------------	------

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

2. Mise à jour du RIFSEEP

Lors de la séance du Comité syndical du 3 juillet 2024, après avis du Comité social Territorial en date du 20 juin 2024, les élus de Sarthe Numérique ont approuvé un nouvel organigramme. Deux nouvelles Directions opérationnelles et administratives et financières ont été créés ainsi que quatre nouveaux pôles.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) de Sarthe Numérique a donc été mis à jour lors de la séance du 27 novembre 2024 afin de l'adapter à la nouvelle organisation, et notamment, son article 4 relatif à la classification des emplois. Les montants des plafonds sont restés inchangés.

3. Télétravail

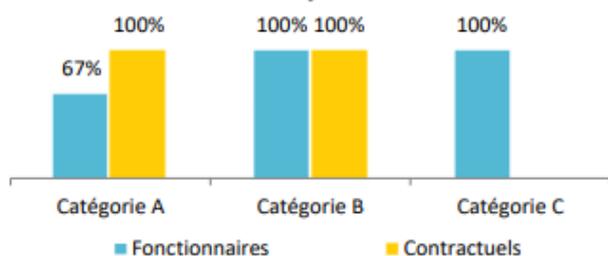
Lors de sa réunion du 30 juin 2022, le Comité syndical de Sarthe Numérique a décidé de la mise en place du télétravail et a défini les modalités de cette nouvelle organisation du travail, choisie par l'agent et encadrée par les textes réglementaires. Le télétravail permet d'apporter de la souplesse dans l'organisation du travail.

En 2024, 2 agents ont fait une demande d'exercice de leurs fonctions en télétravail ce qui portait à 13 le nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation d'exercice des fonctions en télétravail au sein de Sarthe Numérique.

4. Formation

➔ En 2024, 92,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

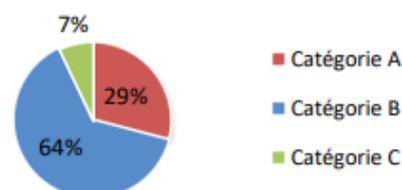
Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



➔ 16 872 € ont été consacrés à la formation en 2024

➔ 86 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 6,6 jours par agent

5. Moyens généraux

Le Syndicat mixte gère ces postes en autonomie à l'exception des sujets relatifs aux locaux et à l'ensemble des systèmes d'information et des moyens numériques (poste de travail, reprographie, traceur, etc.) qui sont mis à disposition par le Département selon des conventions de prêt de moyens et de services.

6. Ressources externes

Le Syndicat mixte s'appuie sur l'expertise de prestataires extérieurs pour ses stratégies économique, technique, juridique et financière, dans le cadre du suivi des projets liés à l'aménagement numérique et au développement des usages et services numériques qui y sont liés.

Un accord-cadre a été signé pour une durée de quatre ans à partir du 18 octobre 2023 avec le Groupement AMO TACTIS, composé du bureau d'experts TACTIS, le mandataire, du cabinet d'avocats Bersay & Associés et du cabinet d'expertises financières locales Michel KLOPFER, les co-traitants.

En 2024, Sarthe Numérique a conclu deux marchés subséquents relatifs à la réalisation d'une note stratégique en vue de l'actualisation du SDTAN, sur l'analyse des conditions de mise en œuvre d'un Plan corps de rue simplifiée et d'une étude d'opportunité sur la prise en compte de compétence de l'éclairage public en Sarthe



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20250612-DELIB0506256-DE
en date du 12/06/2025 ; REFERENCE ACTE : DELIB0506256



VI. ANNEXES

1. *Communautés de communes et communes adhérentes au 31 décembre 2024*

EPCI	Date adhésion à Sarthe Numérique	Approbation de l'adhésion à Sarthe Numérique	Arrêté préfectoral
Bocage Cénomans	09/09/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays de Sillé	11/09/2014	22/12/2014	30/12/2014
Val du Loir	11/09/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays des Brières et du Gesnois	18/09/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays Fléchois	09/10/2014	22/12/2014	09/04/2015
Champagne Conlinoise	20/10/2014	22/12/2014	30/12/2014
Maine 301	03/11/2014	22/12/2014	30/12/2014
Saosnois	02/12/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays Bilurien	09/12/2014	22/12/2014	30/12/2014
Canton de Pontvallain	11/12/2014	22/12/2014	30/12/2014
Alpes Mancelles	15/12/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays Calaisien	23/10/2014	23/02/2015	09/04/2015
Aune et Loir	04/11/2014	23/02/2015	09/04/2015
Huisne sarthoise	20/01/2015	23/02/2015	09/04/2015
Bassin Ludois	07/11/2014	10/04/2015	17/06/2015
Pays Belmontais	23/02/2015	10/04/2015	17/06/2015
Lucé	29/09/2014	25/06/2015	13/11/2015
Pays Marollais	15/12/2014	25/06/2015	13/11/2015
Sablé sur Sarthe	27/03/2015	25/06/2015	13/11/2015
Val de Braye	07/07/2015	01/12/2015	29/01/2016
Loir et Bercé	12/12/2015	01/12/2015	29/01/2016
Val de Sarthe	24/09/2015	14/03/2016	07/06/2016
Portes du Maine	24/11/2015	14/03/2016	07/06/2016
Loué-Brûlon-Noyen	20/01/2016	10/06/2016	16/08/2016
Sud Est du Pays Manceau	26/04/2016	10/06/2016	16/08/2016
Portes du Maine Normand	29/06/2016	19/09/2016	17/11/2016
Villeneuve-en-Perseigne	11/06/2018	28/06/2018	12/07/2018
Chenay	22/10/2018	28/11/2018	05/12/2018
Orée de Bercé-Bélinois	26/12/2018	07/02/2019	06/03/2019
Maine Cœur de Sarthe	27/05/2019	27/06/2019	24/07/2019

2. Décisions 2024 du Comité syndical de Sarthe Numérique

En 2024, le Comité syndical s'est réuni 5 fois et a pris 43 délibérations.

01/02/2024	Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2024
01/02/2024	Débat d'Orientations Budgétaires 2024
01/02/2024	Approbation des adhésions - Du Syndicat mixte du Bassin entre Mayenne et Sarthe - Du Syndicat mixte Vègre Deux-Fonts et Gée - Du Syndicat mixte de la Sarthe Amont Modification des statuts de Sarthe Numérique
01/02/2024	Information relative aux marchés publics conclus en 2023
01/02/2024	Convention financière de reprise de jours épargnés sur un CET d'un agent recruté par la Communauté Urbaine Le Mans Métropole
01/02/2024	Assistant à maîtrise d'ouvrage - passation du 1er marché subséquent
01/02/2024	Convention de partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans (ENSIM)
28/03/2024	Approbation du procès-verbal de la séance du 1er février 2024
28/03/2024	Compte de gestion 2023
28/03/2024	Compte administratif 2023
28/03/2024	Affectation des résultats 2023
28/03/2024	Transfert des pylônes du budget principal au budget annexe
28/03/2024	Budget principal 2024
28/03/2024	Budget annexe 2024
28/03/2024	Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture des risques prévoyance et santé des agents de Sarthe Numérique
28/03/2024	Évolutions du catalogue tarifaire – Avenant n° 10 à la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'usager final sur le territoire de la Sarthe
28/03/2024	Avenant n° 6 à la convention attributive d'une aide FEDER pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2)
03/07/2024	Approbation du procès-verbal de la séance 28 mars 2024
03/07/2024	Approbation de l'adhésion des Syndicats mixtes Sarthe Est Aval Unifié et des Bassins du Loir et de la Braye et modification des statuts de Sarthe Numérique
03/07/2024	Approbation de la transformation du Syndicat mixte Gigalis en Groupement d'Intérêt Public
03/07/2024	Désignation du représentant de Sarthe Numérique à l'assemblée générale de Gigalis
03/07/2024	Carte achat public
03/07/2024	Évolution de l'organisation de Sarthe Numérique
03/07/2024	Assistant à maîtrise d'ouvrage - Passation du 2 ^e marché subséquent

03/10/2024	Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024
03/10/2024	Avenant n° 1 à la Convention entre Sarthe Numérique et l'APSD
03/10/2024	Présentation du rapport annuel d'activité 2023 de Sarthe Numérique
03/10/2024	Communication du rapport annuel d'activité 2023 de Sartel
27/11/2024	Approbation du procès-verbal de la séance du 03 octobre 2024
27/11/2024	Mise à jour du règlement budgétaire et financier
27/11/2024	Révision des durées d'amortissement et de reprise de subventions reçues
27/11/2024	Décision modificative n° 1 du Budget Annexe 2024
27/11/2024	Autorisations budgétaires pour l'exercice 2025 Budget principal
27/11/2024	Autorisations budgétaires pour l'exercice 2025 Budget annexe
27/11/2024	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux - 158 et 160 avenue Bollée – 3 ^e étage - 72000 Le Mans
27/11/2024	Validation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et son plan d'actions
27/11/2024	Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
27/11/2024	Compte-rendu de la réunion du Bureau du 18 octobre 2024 Protection sociale complémentaire
27/11/2024	Abrogation de la délibération n° 7 du 15 septembre 2021 portant « Délégation du Comité syndical au Bureau »
27/11/2024	Désaffectation et déclassement des équipements radio LTE de la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe
27/11/2024	Avenant n° 11 à la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe
27/11/2024	Contrat d'IRU NetCity et mise à disposition des IRU
27/11/2024	Manifestation numérique CONNECT La Sarthe au cœur du numérique à Loircowork le 5 décembre 2024

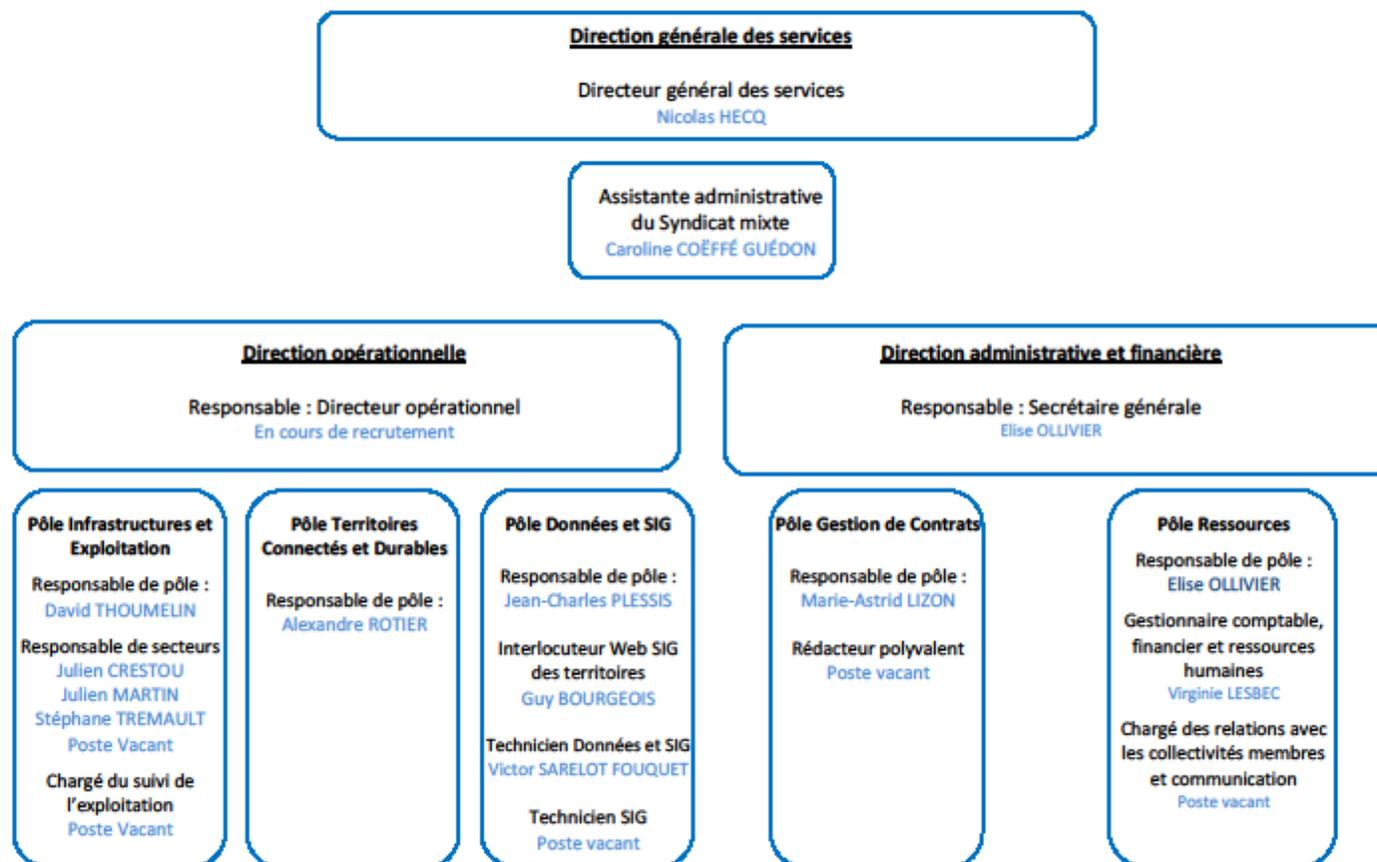
3. Tableau de bord

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de clients ADSL	31 675	28 989	21 459	11 267	6 538	4 018
Nombre de clients FTTH	8 176	19 970	52 705	90 318	115 341	127 882
Nombre de clients FTTH raccordés par année	4 291	11 794	32 735	37 613	25 023	12 541
Nombre de prises ouvertes commercialement ¹	41 425	61 577	131 442	208 734	214 688	218 179
Nombre de services pro en fibre optique et sdsI livrés dans l'année	597	429	431	447	492	495
Parc Entreprises et Secteur public	2667	2 546	2 440	2 711	2 789	2 791
Prises de commandes entreprises et secteur public (k€)	1 133	760	750	546	337	367
Nombre de commandes entreprises et secteur public	639	376	407	507	732	741
CA Entreprises et secteur public (k€)	5 039	4 907	4 766	4 576	4 621	4 095
Part des opérateurs locaux dans les PDC de l'année (%)	57	70	58	59	62	50
Part des opérateurs locaux dans la valeur des PDC de l'année (%)	82	56	55	70	41	63

4. Organigramme de Sarthe Numérique



Organigramme au 31 décembre 2024



VII. REVUE DE PRESSE – ANNÉE 2024

Le Département de la Sarthe reçoit un "D d'or" !

Ce jeudi 14 septembre 2023, Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental, a eu le plaisir de recevoir un "D d'or", décerné au Département de la Sarthe !

La cérémonie des « D d'Or » 2023 est organisée par Le Journal des Départements, en partenariat cette année avec le Conseil départemental de la Vienne. Le but est de récompenser les Départements innovants, afin de soutenir et mettre en lumière leurs actions et initiatives permettant de contribuer au développement : économique, social, culturel, environnemental, sanitaire et technologique de la France.

Ainsi, la Sarthe vient d'être récompensée **pour sa politique en matière de lutte contre les feux de forêts et notamment son dispositif de vidéo détection**, rendu possible par le déploiement d'un réseau de fibre optique Très Haut Débit accessible sur 100% du territoire.

« AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE, LA FIBRE PROTÈGE LA CHLOROPHYLLE ! »

Sarthe. Un data center verra le jour au Mans

Un nouveau data center, centre de stockage de données numériques, va être construit en Sarthe. Un projet porté par le conseil départemental, qui verra le jour au Mans.

Ce centre de stockage numérique verra le jour au Mans. Les travaux vont pouvoir commencer dans quelques semaines, pour une mise en service en 2024. Coût du projet : 2,8 millions d'euros, pour un équipement de 1 000 m² environ.

Capacité « illimitée »

« La capacité de stockage est quasiment illimitée. Nous pourrions accueillir les données de nombreuses collectivités et entreprises de la Sarthe, précise Xavier Devisse, directeur du syndicat mixte Sarthe Numérique. Nous ne sommes pas sur des capacités comparables aux gros data center parisiens, mais c'est quand même assez conséquent et le site sera conforme aux dernières normes. »

Le Conseil départemental de la Sarthe avait déjà évoqué ce projet en décembre 2022, parlant alors de data center « souverain » et sécurisé.

Consommation d'énergie

La consommation d'énergie de ces centres de données et de serveurs = est régulièrement pointée du doigt. « On l'a voulu le moins énergivore possible », a cependant précisé, ce vendredi 10 février 2023, Martine Crnkovic, vice-présidente du Conseil départemental en charge des questions numériques.

Déjà un autre data center près du Mans

Un autre data center est déjà situé dans le département, à [Saint-Saturnin : Datagrex](#). Le Conseil départemental a aussi un centre de stockage, quartier gare sud au Mans, mais sa capacité ne correspond plus aux besoins actuels.



Dominique Le Mèner, président du Conseil départemental de la Sarthe, accompagné de Véronique Cantin, Vice-présidente de la commission ressources humaines, finances et administration générale et de Martine Crnkovic, Présidente de la commission développement numérique, s'est rendu près de Poitiers, au Futuroscope, pour recevoir un « D d'or », récompensant l'innovation du Département de la Sarthe. « Notre territoire est leader dans la région des Pays de la Loire en termes de déploiement du Très Haut Débit, mais nous sommes également des pionniers dans la lutte contre le dérèglement climatique et ses conséquences directes : les incendies ».

En effet, la Sarthe, département le plus boisé des Pays de la Loire (115 000 hectares de forêts et de bois), est particulièrement vulnérable aux feux de forêts. À la suite de nombreux incendies à l'été 2019, le SDIS de la Sarthe, présidé par Dominique Le Mèner, a été particulièrement réactif en se dotant, avec le soutien de l'État et des collectivités locales, d'un système de vidéo détection.

« Le Sarthe est le premier département au nord de la Loire à bénéficier de cet allié de poids contre les incendies de forêt : 16 points hauts maillants tout le territoire pouvant détecter à 360° les départs de feux, en moyenne 8 minutes avant le 1er appel. Ce système de vidéo détection, qui a déjà fait ses preuves, est interconnecté grâce au Très Haut Débit. Quand la fibre protège la chlorophylle ! » a déclaré Dominique Le Mèner à l'occasion de cette remise des prix.

LA CÉRÉMONIE DES « D D'OR » 2023 EN IMAGES



72 Maine Libre - Sarthe numérique : finances « satisfaisantes »

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, WWW.LEMAINELIBRE.FR, le 11/12/2023

La chambre régionale des comptes Pays de la Loire a publié un rapport concernant le syndicat mixte Sarthe numérique qui assure l'aménagement numérique du Département de la Sarthe. Il regroupe le conseil départemental de la Sarthe, la communauté urbaine Le Mans Métropole et quinze communautés de communes. La chambre régionale relève que l'objectif de couverture intégrale par la fibre optique sur le réseau d'initiative publique est quasiment atteint. « Les infrastructures construites répondent à un besoin de la population qui les utilise de manière croissante. Fin 2022, 90 836 logements, sur 208 834 raccordables, sont effectivement raccordés au réseau de fibre optique. »

Des enjeux environnementaux

« Néanmoins, en Sarthe comme ailleurs en France, on constate une dégradation de la qualité du service rendu à l'utilisateur final en raison du non-respect de leurs obligations par les opérateurs commerciaux d'envergure nationale (Ocn), en lien avec les conditions du marché » pondère la chambre.

Les progrès à noter concernent notamment la stratégie liée aux enjeux environnementaux. « Si certains choix opérés vont dans le sens d'une limitation de cet impact (environnemental, NDLR) et que le réseau fixe de fibre optique peut être un acteur de la transition écologique, le délégataire n'a transmis aucun bilan carbone et les engagements qui lui sont fixés en matière environnementale sont imprécis. »

La chambre régionale des comptes précise que « dans ce contexte, Sarthe numérique doit s'interroger sur les investissements qu'il projette de financer, sans quoi son fonds de roulement pourrait atteindre 100 M€ en 2048, les redevances versées par son délégataire Sartel THD pour l'exploitation du réseau s'élevant à 206,50 M€ sur la période 2016-2048 » tout en notant que la situation financière actuelle est « satisfaisante ».

134 M€ d'argent public

La gestion du service est considérée comme positive. « Sarthe numérique a su faire évoluer les méthodes de gestion du service pour faire supporter le financement de la deuxième phase de construction du réseau et le risque lié à son exploitation, en particulier sa commercialisation, à un investisseur privé dès que les opérateurs économiques ont été prêts à entrer sur le secteur des réseaux d'initiative publique. » À noter que les financements publics de la construction de la première phase du réseau auront représenté 134 M€ sur un total, pour l'ensemble du réseau, de 380 M€.



Réseau Lorawan

AU SERVICE D'UN TERRITOIRE CONNECTÉ ET DURABLE !

→ par Élise Pierre

Sartel et Sarthe numérique ont uni leurs compétences pour déployer à travers la Sarthe auprès de tous ses acteurs économiques, Lorawan, un réseau bas débit. Relié au réseau fibré haut débit déjà déployé, cet outil qui permet la relève des données via des capteurs connectés, peut jouer un rôle clé dans l'optimisation de la gestion de l'eau, comme des déchets, de l'éclairage public ou de l'énergie de tout bâtiment ! Zoom sur cette innovation au service du territoire et des entreprises.

Après avoir couvert depuis fin 2022 l'ensemble du département avec la fibre optique et donné accès à internet en haut débit à tous les Sarthois, le Conseil départemental et le syndicat mixte Sarthe numérique ont débuté le déploiement d'un nouveau dispositif numérique, Lorawan.

"Ce réseau bas débit, qui fonctionne par voie hertzienne, permettra de répondre à des usages liés aux objets connectés, qui ne nécessitent pas une technologie en haut débit. Que ce soit pour recueillir des données via des capteurs de présence, de température, d'eau...", explique Rémi Carrière, directeur de Sartel (groupe Axione), pour qui l'objectif est de multiplier les capacités de connexion de ces objets connectés, en prolongement

de la fibre. Or les applications sont multiples, comme en témoignent les exemples visuels du showroom IoT "Territoire connecté et durable" installé dans les locaux de Sarthe numérique. "Reliée à des capteurs autonomes et connectés dans les conteneurs de déchets, cette technologie de transmission a déjà permis de réduire les trajets de collecte tout en maintenant un niveau de propriété optimal", souligne Nicolas Hecq, directeur technique de Sarthe numérique, schéma pédagogique à l'appui. "On ne peut améliorer ce que l'on mesure", ajoute-t-il. Ainsi, à l'instar des compteurs Linky pour le pilotage de sa consommation électrique, ce réseau peut être une clé dans la gestion de sa ressource en eau, des capteurs peuvent relever régulièrement le débit d'eau, alerter sur les fuites éventuelles, tout en donnant la hauteur des nappes phréatiques. "Une collectivité peut également relier ces données avec la météo pour paramétrer l'arrosage de ses espaces verts", ajoute-t-il. Ce réseau bas débit peut aussi intervenir dans la gestion de l'éclairage public ou faire varier l'intensité lumineuse selon l'horaire souhaité par la commune.

← De gauche à droite : Dominique Le Mèner, président du Conseil départemental, Rémi Carrière, directeur de Sartel et Nicolas Hecq, directeur technique de Sarthe numérique.

actualité



Sarthe numérique propose un espace pédagogique pour sensibiliser tous les acteurs et décideurs aux usages numériques vertueux.

Des applications pour une gestion plus économe

À l'échelle d'un bâtiment, les applications sont également aussi variées que les données que souhaite recueillir l'entreprise ou la collectivité qui en a la gestion. Fréquentation des sales, sécurité et éclairage, température en temps réel, taux de CO₂... autant de sources d'économies substantielles grâce à une gestion plus efficace de ses ressources. "Qu'il s'agisse de contraintes réglementaires, d'engagement d'une politique RSE ou de réaliser des économies, en utilisant Lorawan pour surveiller ses systèmes... entreprises comme collectivités ont tout à y gagner !" souligne Rémi Carrière. Des collectivités ont déjà vu l'intérêt de contrôler le bon fonctionnement des VMC (système de ventilation) et d'en être alerté avant la dégradation du bien... évitant du même coup des travaux de réparation et rénovation. Ce réseau peut être raccordé à tout capteur au service d'une meilleure performance et d'un pilotage vertueux de ses installations. "À l'échelle d'une école où le ressenti de températures des équipes était insupportable, la relève via capteur a permis d'objectiver ce rapport entre le confort réel pour l'usager et la mesure à différents endroits du bâtiment", détaille Rémi Carrière. Cette technologie ouvre un large champ des possibles à l'échelle du département, pour l'ensemble des Sarthois.

Des émissions limitées et des données sécurisées

Le déploiement de ce réseau d'initiative publique de troisième génération a déjà débuté, opéré par Sartel, avec pour objectif d'avoir équipé le territoire de 210 passerelles radio Lorawan en février 2024. Une enveloppe initiale de 2,5 millions d'euros a été investie. Les capteurs sont des petits boîtiers dotés d'une batterie d'une autonomie de dix à douze ans. Ils sont eux-mêmes reliés aux 210 passerelles conçues en Bretagne par Kerlink, munis d'antennes, installés sur les toits de bâtiments publics. Capteurs comme passerelles émettent seulement "pendant 1 % du temps pour réveiller les données", précise Nicolas Hecq. Et un capteur émet vingt fois moins qu'un smartphone et une passerelle pas plus qu'une box internet domestique. Autre avantage de l'outil : étant relié au réseau public en fibre optique, il permet le stockage de ses données en toute sécurité au sein du Data center efficient au Mans dès le printemps 2024, exploité par Sartel.

DES ÉCONOMIES À TOUS LES PLANS

Des exemples déjà concrets pour une optimisation des ressources avec Lorawan, connecté avec des outils de supervision :

- **Gestion des déchets** : capteurs connectés intégrés aux conteneurs et aux infrastructures de traitement des déchets = optimisation des trajets de collecte.
- **Gestion de l'eau** : relève du débit d'eau chez l'usager final, alerte en cas d'écoulements anormaux = meilleure gestion des consommations.
- **Éclairage public** : capteur de pilotage intégré dans les armoires du réseau public = variation de l'intensité lumineuse selon les besoins réels = économie d'énergie.
- **Gestion des bâtiments** : contrôle de la consommation électrique, de la fréquentation, sécurité et éclairage, taux d'hygrométrie, systèmes de ventilation, température en temps quasi réel et mesure du taux de CO₂ = mise en conformité avec les contraintes réglementaires et gestion efficace des ressources.

De nouveaux moyens pour ceux qui agissent au quotidien

"L'idée n'est pas de faire à la place des communes mais de donner de nouveaux moyens à ceux qui agissent au quotidien pour les services publics de proximité" a rappelé Dominique Le Mèner, président du Conseil départemental et de Sarthe numérique, lors de l'inauguration du showrom le 28 septembre dernier. Objectif de cet espace pédagogique : sensibiliser tous les acteurs et décideurs à ces usages numériques vertueux. Le président a également indiqué que cette technologie sera notamment installée dans les collèges. "Ce déploiement offre un premier niveau de couverture homogène dans tout le département, en ville comme en territoire rural, auquel nous pourrions ajouter 200 à 300 antennes complémentaires selon les besoins et usages", annonce Nicolas Hecq. Les objectifs pour Sartel sont d'être un support à la transition numérique des collectivités et des acteurs économiques, de "fournir un réseau territorial ouvert en toute neutralité à tous les intégrateurs de services IoT, c'est un outil mis au service de leur développement", précise à son tour Rémi Carrière.

Ce projet a également pour ambition d'offrir de nouveaux débouchés sur le département, grâce au développement d'une nouvelle filière IoT. Des techniciens sont actuellement formés à la mise en place de ce nouveau réseau. ■

Sarthe Numérique : des solutions pour un territoire plus connecté et durable

Sarthe Numérique, le Syndicat mixte chargé du développement numérique de la Sarthe et Sartel, acteur dans l'aménagement numérique, ont inauguré le showroom Territoire Connecté et Durable. Cet espace est dédié aux futurs usages numériques portés par LoRaWAN un réseau bas débit dans le département. Cette innovation vise à sensibiliser les collectivités, les acteurs économiques du territoire et les décideurs aux multiples avantages des nouveaux usages du numérique et à accompagner les démarches de développement durable, explique un communiqué commun des deux acteurs. Les collectivités, les acteurs économiques et les décideurs pourront mettre en place des outils de supervision afin d'optimiser leur budget et se conformer aux exigences réglementaires de plus en plus fortes.

Le showroom présente plusieurs exemples concrets disponibles de services et d'usages numériques répondant aux nouveaux besoins du territoire :

- Gestion des déchets - Des capteurs autonomes et connectés intégrés aux conteneurs et aux infrastructures de traitement des déchets mesurent régulièrement le taux de remplissage et transmettent l'information via le réseau départemental LoRaWAN. Cette technologie permet d'optimiser les trajets de collecte des déchets et de maintenir un niveau de propreté optimal.
- Gestion de l'eau - Placés à différents points des réseaux, des capteurs relèvent régulièrement le débit d'eau, écoutent les écoulements anormaux et suivent les niveaux d'eau, notamment sur la hauteur d'eau dans les réservoirs et les nappes phréatiques. Pour les usagers, les capteurs placés sur les compteurs assurent la télérelève et transmettent les informations de consommations hebdomadaires via le réseau départemental LoRaWAN. Aujourd'hui, en France, environ 30 % de l'eau potable est perdue à cause de fuites, cette technologie permet de mieux gérer les consommations d'eau sur le territoire et ainsi éviter les gaspillages.

- Éclairage public - Un capteur de pilotage est installé au niveau des armoires du réseau d'éclairage public permettant de modifier à distance les cycles d'éclairage. Via le réseau départemental bas débit, il est possible d'être informé d'une panne ou encore de faire varier l'intensité lumineuse selon l'horaire souhaité par la municipalité. En somme, ce réseau permet une gestion du réseau d'éclairage et une consommation énergétique optimisées.

- Gestion des bâtiments - Ce réseau bas débit offre la possibilité, grâce à des capteurs de surveiller et de contrôler divers systèmes dans les bâtiments publics ou privés, tels que la consommation électrique, la fréquentation des salles, la sécurité et l'éclairage, l'hygrométrie, le bon fonctionnement des systèmes de ventilation, la température en temps quasi réel et le taux de CO2, permettant ainsi des économies substantielles d'énergie et une gestion plus efficace des ressources. Les gestionnaires de bâtiments peuvent ainsi mieux se conformer aux contraintes réglementaires.

« L'idée n'est pas de faire à la place des communes mais de donner de nouveaux moyens à ceux qui agissent au quotidien pour les services publics de proximité », a précisé Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental de la Sarthe et Président de Sarthe Numérique.

Réseau LoRawan : au service d'un territoire connecté et durable !

PROCESSUS ORGANISATION

05.02.2024

Magazine

Sartel et Sarthe numérique ont uni leurs compétences pour déployer à travers la Sarthe auprès de tous ses acteurs économiques, LoRawan, un réseau bas débit. Relié au réseau fibré haut débit déjà déployé, cet outil qui permet la relève des données via des capteurs connectés, peut jouer un rôle clé dans l'optimisation de la gestion de l'eau, comme des déchets, de l'éclairage public ou de l'énergie de tout bâtiment ! Zoom sur cette innovation au service du territoire et des entreprises.



Dominique Le Mèner, président du Conseil départemental, Rêmi Carrière, directeur de Sartel, et Nicolas Hecq, directeur technique de Sarthe numérique.



Sarthe Numérique propose un espace pédagogique pour

Après avoir couvert depuis fin 2022 l'ensemble du département avec la fibre optique et donné accès à internet en haut débit à tous les Sarthois, le Conseil départemental et le syndicat mixte Sarthe numérique ont débuté le déploiement d'un nouveau dispositif numérique, Lorawan. "Ce réseau bas débit, qui fonctionne par voie hertzienne, permettra de répondre à des usages liés aux objets connectés, qui ne nécessitent pas une technologie en haut débit. Que ce soit pour recueillir des données via des capteurs de présence, de température, d'eau...", explique Rémi Carrière, directeur de Sartel (groupe Axione), pour qui l'objectif est de démultiplier les capacités de connexion de ces objets connectés, en prolongement de la fibre. Or les applications sont multiples, comme en témoignent les exemples visuels du showroom IoT "Territoire connecté et durable" installé dans les locaux de Sarthe numérique.

"Reliée à des capteurs autonomes et connectés dans les conteneurs de déchets, cette technologie de transmission a déjà permis de réduire les trajets de collecte tout en maintenant un niveau de propreté optimal", souligne Nicolas Hecq, directeur technique de Sarthe numérique, schéma pédagogique à l'appui. "On ne peut améliorer que ce que l'on mesure", ajoute-t-il.

Ainsi, à l'instar des compteurs Linky pour le pilotage de sa consommation électrique, ce réseau peut être une clé dans la gestion de sa ressource en eau, des capteurs peuvent relever régulièrement le débit d'eau, alerter sur les fuites éventuelles, tout en donnant la hauteur des nappes phréatiques. "Une collectivité peut également relier ces données avec la météo pour paramétrer l'arrosage de ses espaces verts", ajoute-t-il. Ce réseau bas débit peut aussi informer d'une panne sur l'éclairage public ou faire varier l'intensité lumineuse selon l'horaire souhaité par la commune.

Des applications pour une gestion plus économe

À l'échelle d'un bâtiment, les applications sont également aussi variées que les données que souhaite recueillir l'entreprise ou la collectivité qui en a la gestion. Fréquentation des salles, sécurité et éclairage, température en temps réel, taux de CO2... autant de sources d'économies substantielles grâce à une gestion plus efficace de ses ressources.

"Qu'il s'agisse de contraintes réglementaires, d'engagement d'une politique RSE ou de réaliser des économies, en utilisant Lorawan pour surveiller ses systèmes... entreprises comme collectivités ont tout à y gagner !" souligne Rémi Carrière. Des collectivités ont déjà vu l'intérêt de contrôler le bon fonctionnement des VMC (système de ventilation) et d'en être alerté avant la dégradation du bien... évitant du même coup des travaux de réparation et rénovation.

49 Ce réseau peut être raccordé à tout capteur au service d'une meilleure performance et d'un pilotage vertueux de ses installations. "À l'échelle d'une école où le ressenti de températures des équipes était insuffisant alors que la facture de chauffage était élevée, la relève via capteur a permis d'objectiver ce rapport entre le confort réel pour l'utilisateur et la mesure à différents endroits du bâtiment", détaille Rémi Carrière. Cette technologie

ouvre un large champ des possibles à l'échelle du département, pour l'ensemble des Sarthois.

Des émissions limitées et des données sécurisées

Le déploiement de ce réseau d'initiative public de troisième génération a déjà débuté, opéré par Sartel, avec pour objectif d'avoir équipé le territoire de 210 passerelles radio Lorawan en février 2024. Une enveloppe initiale de 2,5 millions d'euros a été investie. Les capteurs sont des petits boîtiers dotés d'une batterie, d'une autonomie de dix à douze ans. Ils sont eux-mêmes reliés aux 210 "passerelles", conçues en Bretagne par Kerlink, munis d'antennes, installés sur les toits de bâtiments publics.

Capteurs comme passerelles émettent seulement "pendant 1 % du temps pour relever les données, précise Nicolas Hecq. Et un capteur émet vingt fois moins qu'un smartphone et une passerelle pas plus qu'une box internet domestique". Autre avantage de l'outil : étant relié au réseau public en fibre optique, il permet le stockage de ses données en toute sécurité au sein du Data center efficient au Mans dès le printemps 2024, exploité par Sartel.

De nouveaux moyens pour ceux qui agissent au quotidien

"L'idée n'est pas de faire à la place des communes mais de donner de nouveaux moyens à ceux qui agissent au quotidien pour les services publics de proximité "a rappelé Dominique Le Mèner, président du Conseil départemental et de Sarthe numérique, lors de l'inauguration du showroom le 28 septembre dernier. Objectif de cet espace pédagogique : sensibiliser tous les acteurs et décideurs à ces usages numériques vertueux. Le président a également indiqué que cette technologie sera notamment installée dans les collèges.

"Ce déploiement offre un premier niveau de couverture homogène dans tout le département, en ville comme en territoire rural, auquel nous pourrions ajouter 200 à 300 antennes complémentaires selon les besoins et usages", annonce Nicolas Hecq. Les objectifs pour Sartel sont d'être un support à la transition numérique des collectivités et des acteurs économiques, de "fournir un réseau territorial ouvert en toute neutralité à tous les intégrateurs de services IoT, c'est un outil mis au service de leur développement", précise à son tour Rémi Carrière.

Ce projet a également pour ambition d'offrir de nouveaux débouchés sur le département, grâce au développement d'une nouvelle filière IoT. Des techniciens sont actuellement formés à la mise en place de ce nouveau réseau.

Élise Pierre

La Sarthe s'appuie sur le numérique pour améliorer sa gestion des déchets et de l'eau potable - Smart City Mag

Jéromine DOUX

Le département veut se doter d'un réseau bas débit LoRaWAN pour améliorer la gestion de ses services publics. Via son syndicat mixte, Sarthe Numérique, la Sarthe prévoit d'investir 2,5 millions d'euros dans ce projet.

DES ÉCONOMIES À TOUS LES PLANS

Des exemples déjà concrets pour une optimisation des ressources avec Lorawan, connecté avec des outils de supervision :

- **Gestion des déchets** : capteurs connectés intégrés aux conteneurs et aux infrastructures de traitement des déchets = optimisation des trajets de collecte.
- **Gestion de l'eau** : relève du débit d'eau chez l'utilisateur final, alerte en cas d'écoulements anormaux = meilleure gestion des consommations.
- **Éclairage public** : capteur de pilotage intégré dans les armoires du réseau public = variation de l'intensité lumineuse selon les besoins réels = économie d'énergie.
- **Gestion des bâtiments** : contrôle de la consommation électrique, de la fréquentation, sécurité et éclairage, taux d'hydrométrie, systèmes de ventilation, température en temps quasi réel et mesure du taux de CO2 = mise en conformité avec les contraintes réglementaires et gestion efficace des ressources.



De gauche à droite : Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental de la Sarthe et Président de Sarthe Numérique - Rémi Carrière, Directeur de Sartel THD - Nicolas Hecq, Directeur Technique Sarthe Numérique. Crédit : photo SARTEL.

Pour améliorer sa gestion des déchets, détecter des fuites d'eau ou optimiser sa consommation énergétique, Sarthe Numérique veut se doter d'un nouveau réseau LoRaWAN. Le syndicat mixte qui assure l'aménagement numérique du département, s'est rapproché de Sartel, filiale du groupe Axione - spécialisé dans le déploiement de la fibre optique notamment - pour déployer 210 passerelles radio LoRaWAN d'ici février 2024.

L'objectif : « utiliser ce réseau comme support à la transition numérique des collectivités et des acteurs privés et fournir un réseau territorial sur la totalité du département, ouvert à tous les intégrateurs de services IoT », précisent les structures dans un communiqué. En venant prolonger le réseau fibre optique, cette technologie permettra l'expansion des usages numériques.

Des capteurs autonomes et connectés intégrés aux conteneurs et aux infrastructures de traitement

des déchets, peuvent, par exemple, mesurer régulièrement le taux de remplissage des bennes et transmettre l'information via le réseau départemental LoRaWAN. « Cette technologie permettra d'optimiser les trajets de collecte des déchets et de maintenir un niveau de propreté optimal », souligne Sarthe Numérique.

« 30 % de l'eau potable est perdue à cause des fuites »

Pour la gestion de l'eau, des capteurs, placés sur différents points au niveau du réseau, relèvent régulièrement le débit d'eau, écoutent les écoulements anormaux et suivent les niveaux d'eau, notamment dans les réservoirs et les nappes phréatiques. Pour les usagers, les capteurs placés sur les compteurs assurent également la télérelève et peuvent transmettre les informations de consommations hebdomadaires via le réseau départemental LoRaWAN. « Aujourd'hui, en France, environ 30 % de l'eau potable est perdue à cause de fuites, cette technologie permet de mieux gérer les consommations d'eau sur le territoire et ainsi d'éviter les gaspillages », précise Sarthe Numérique.

Pour l'éclairage public, un capteur de pilotage est installé au niveau des armoires du réseau d'éclairage pour pouvoir modifier à distance les cycles. Via le réseau départemental bas débit, il sera possible d'être informé d'une panne ou encore de faire varier l'intensité lumineuse selon l'horaire souhaité par la municipalité. « Ainsi, ce réseau permettra une meilleure gestion de l'éclairage et une consommation énergétique optimisées », poursuit le syndicat mixte.

« Que les territoires ruraux accèdent aux mêmes services numériques que les grandes villes »

Enfin, pour la gestion des bâtiments, ce réseau bas débit offre la possibilité, grâce à des capteurs, de surveiller et de contrôler différents systèmes dans les bâtiments publics ou privés, tels que la consommation électrique, la fréquentation des salles, la sécurité et l'éclairage, l'hygrométrie, le bon fonctionnement des systèmes de ventilation ou encore la température en temps quasi réel et le taux de CO₂. « Les collectivités, les acteurs économiques et les décideurs pourront mettre en place des

outils de supervision afin d'optimiser leur budget et se conformer aux exigences réglementaires de plus en plus fortes ».

2,5 millions d'euros seront investis dans ce projet, qui a également pour ambition d'offrir de nouveaux débouchés sur le département grâce au développement d'une nouvelle filière IoT. « Depuis sa création en 2005, Sarthe Numérique s'engage pour que les territoires ruraux puissent accéder aux mêmes services numériques que les grandes villes », précise Dominique Le Mèner, président du conseil départemental de la Sarthe et président de Sarthe numérique. « En 2023, nous nous engageons dans une politique globale « Territoires Connectés et Durables » pour développer les solutions d'avenir au plus près des besoins », poursuit-il.

La Sarthe s'était déjà rapproché de la société Sartel, en 2022 pour devenir le premier département desservi intégralement par la fibre. L'ambition du Conseil départemental, avec les collectivités locales, est désormais de « construire un territoire plus performant. »

Mayet

Deux antennes bientôt dans la commune

Lors du conseil municipal, lundi, Pierre Ouvrard, maire, a laissé la parole à Alexandre Rotier, chef de projet au syndicat mixte Sarthe numérique. Le technicien a présenté le projet d'installation de deux antennes de type LoRaWAN, une sur le toit de la mairie et l'autre sur le gymnase, dans un but de collecte de données issues d'objets connectés mis en place sur le territoire.

« Pour les besoins de l'exploitation du réseau, la société Sartel souhaite installer, mettre en service et entretenir un équipement de télérelève en hauteur et en extérieur, ainsi que les éléments nécessaires à son fonctionnement », a détaillé le technicien.

Mais qu'est-ce que le LoRaWAN ? Le LoRaWAN, ou *Long range wide area network*, est un protocole de communication sans fil. Il permet la transmission de données sur de très longue distance, tout en maintenant une consommation d'énergie très basse. Ce dispositif vise des objets connectés utilisés pour la gestion des



Alexandre Rotier, chef de projet à Sarthe numérique. PHOTO : QUEST-FRANCE

déchets, la télérelève des compteurs d'eau, la qualité de l'air, la consommation électrique ou gaz, et l'éclairage public. « Il s'agit d'une technologie normée et mature bien maîtrisée, a rappelé le chef de projet. Et ces antennes émettent des ondes inférieures à un smartphone standard. » La convention d'occupation temporaire concernant l'implantation en hauteur d'équipements de télérelève d'objets connectés a été validée.

Deux antennes de connection seront implantées

Mayet va bientôt découvrir deux nouvelles antennes, l'une implantée sur la mairie, la seconde sur le gymnase, de type LoRaWAN, une nouvelle technologie bas débit, destinée à la télérelève des données partagées entre objets connectés.

Un procédé sans fil
LoRaWAN est un protocole de communication sans fil, utilisant une

faible énergie pour la transmission de données, sur de très longues distances.

Ce projet a été présenté au conseil municipal tenu le 11 mars dernier, par Alexandre Rotier, chef de projet au syndicat mixte Sarthe numérique. Ce projet est mis en place dans tout le département par la société Sartel, qui exploite déjà le réseau de la fibre optique. « Ces antennes ont

par ailleurs l'avantage, pour la santé, d'émettre de très faibles ondes. La finalité est d'optimiser la gestion des services publics », a assuré Monsieur Rotier.

Par exemple, un capteur peut mesurer le taux de remplissage des containers collectifs, et la tournée de ramassage peut être adaptée au volume réel et éviter, dès lors, les trajets superflus des véhicules de

ramassage. De tels capteurs peuvent aussi détecter des fuites sur le réseau d'eau potable, optimiser les températures de chauffage, enregistrer les consommations électriques, etc.

Convention avec redevance
Une convention avec redevance de 100 € par antenne et par an sera signée avec Sarthe numérique.

PROGRES | Sarthe Numérique et Sartel dévoilent le premier datacenter public de proximité ! 🗝️💻

Dans une démarche stratégique tournée vers l'avenir numérique, Sarthe Numérique et Sartel, une filiale du groupe Axione, ont inauguré cet après-midi 🗝️ le premier datacenter public de proximité.

Cet ambitieux projet ouvre de nouvelles perspectives aux institutions locales et aux acteurs économiques sarthois, en offrant des services d'hébergement sécurisés pour préserver l'intégrité et la souveraineté de leurs données numériques.

💡 Voici un aperçu des caractéristiques de ce datacenter de pointe :

- Coût du projet : 4 millions d'euros, dont 55% financés par Sarthe Numérique.
- Durée totale du projet : 18 mois, incluant la phase de conception.
- Potentiel de service pour toutes les collectivités, entreprises et particuliers de la Sarthe grâce à la fibre optique sécurisée
- Capacité de la salle d'hébergement : 66 baies, accessibles 24/7 avec accréditation Sécurité
- Sécurité conforme aux normes de l'ANSSI et conception conforme pour obtenir la certification HDS.
- Économie d'énergie : Réalisation d'économies d'énergie de 20% grâce au système de refroidissement des baies choisi.

🗝️ Ce datacenter marque un tournant majeur dans la transition numérique du territoire sarthois. En réponse à l'obsolescence de l'ancienne infrastructure, Sarthe Numérique et Sartel ont uni leurs forces pour doter la Sarthe d'une infrastructure moderne et performante. Complémentaire à la couverture totale du territoire par un réseau FttH et LoRaWAN, ce centre représente une avancée significative dans la capacité à héberger et à gérer les données de manière sécurisée.

✅ De plus, dans une optique de responsabilité environnementale, le projet a été mené avec une approche éco-responsable. En réhabilitant un bâtiment existant, Sarthe Numérique et Sartel ont minimisé l'empreinte carbone du projet. Des pratiques telles que l'économie circulaire, l'analyse du cycle de vie et l'optimisation des performances énergétiques ont été intégrées à toutes les étapes du processus de construction.

🤝 Cette réussite collective a été rendue possible grâce à la collaboration entre différentes parties prenantes : **SYNDICAT MIXTE "SARTHE NUMERIQUE"**, **SARTEL**, **APL Data Center**, **PAB architecture**, **Axione** et **Module-it**. Ensemble, elles ont réalisé un projet exemplaire, alliant innovation technologique et engagement envers l'environnement.

🏠 Le premier datacenter public de proximité de la Sarthe incarne l'avenir numérique de la région, garantissant sécurité, performance et durabilité pour les années à venir. Une étape majeure dans la transformation digitale du territoire, au service de ses habitants et de son développement économique.

Sarthe. Un premier centre pour sécuriser les données numériques au niveau local

Depuis ce mercredi 3 avril 2024, le premier centre public de stockage de données de proximité au Mans (Sarthe) est opérationnel.



Un centre de données public de proximité est opérationnel au Mans (Sarthe) depuis ce mercredi 3 avril 2024. ©Frédéric JOUVET/ActuLe Mans

Par **Frédéric Jouvét**

Publié le 3 avr. 2024 à 16h01

« Ce data center va faire école ! » Jacques Beauvois, directeur-général délégué chez Axione, qui déploie des infrastructures de télécommunications, voit dans la création d'un **centre de données public au Mans (Sarthe)** un modèle qui pourrait essaimer. Il est opérationnel depuis ce mercredi 3 avril 2024.

A quoi ce centre de données sert-il ?

Ce centre permet aux collectivités, aux institutions sarthoises ainsi qu'aux entreprises de pouvoir stocker localement **leurs données numériques**. Il vise à les sécuriser et à garantir leur **souveraineté**.

« Un data center souverain, c'est une tendance. Les entreprises veulent savoir où sont stockées leurs données (...) Il n'y a pas que le transport de la donnée, il y a aussi sa sauvegarde », abonde Jacques Beauvois.

Les data center vont se réduire et vont de plus en plus se rapprocher des centres urbains.

Jacques Beauvois, directeur-général délégué chez Axione

Comme un symbole, ce centre de données a été installé dans un **ancien lieu d'archivage** papier qui a été réhabilité moyennant une enveloppe de **4 millions d'euros** financés à hauteur de 55% par Sarthe numérique, syndicat mixte qui assure l'aménagement numérique dans le département.

« Les données sont de plus en plus importantes. Cet équipement doit répondre aux attentes quant à la qualité et la sécurité de leur stockage », fait valoir Dominique Le Mèner, président de Sarthe Numérique.

Le centre héberge **66 baies** et le bâtiment a la capacité d'en accueillir une vingtaine de plus. A terme, **200 000** entreprises et particuliers bénéficieront de ce centre.

Des données sécurisées à tous les niveaux

Contrôles, nécessité d'une accréditation pour accéder au centre de données... le bâtiment est bien évidemment sécurisé. Quant aux données elles-mêmes, elles sont protégées par la **loi française**.

Et s'il y a un début de feu ? « Il y a un système d'analyse de particules d'air pour savoir s'il y a un départ d'incendie et l'extinction se fait grâce à un gaz qui neutralise les molécules d'oxygène » (*sans oxygène, le feu s'éteint, ndr*), explique Rémi Carrière, directeur de Sartel, propriété du groupe

Axione

APL, EXPERT EN DATA CENTERS

Éco-conception du premier data center public de proximité dans la Sarthe

	Société cliente :	SARTEL
	Domaine d'activité :	Service public
	Mode d'accompagnement :	Assistance à maître d'ouvrage
	Type de prestation :	Conseil et assistance en conception de data center, incluant une dimension éco-responsable

Le département numérique responsable d'APL a accompagné Sartel pour réduire l'impact énergétique et environnemental de la réhabilitation d'un ancien centre d'archivage papier en data center.

Contexte et objectifs de la mission

Sarthe Numérique assure depuis 2005 l'aménagement numérique du département de la Sarthe. Le syndicat mixte ouvert a décidé d'équiper le territoire d'un nouveau data center public pour offrir aux institutions locales et acteurs économiques sarthois des services d'hébergement sécurisés de proximité. Il a confié à son cédégataire de service public Sartel (groupe Axione) la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation de ce data center.

Sarthe Numérique et Sartel ont fait le choix de réhabiliter un bâtiment existant, un centre d'archivage papier, pour réduire l'empreinte environnementale du projet. Sartel a fait appel à APL en assistance à maîtrise d'ouvrage pour la transformation de ce site existant en data center, de la phase de conception jusqu'à la valorisation du projet auprès des parties prenantes, en passant par le pilotage de la réalisation des travaux et la commissioning du centre de données.

Missions réalisées

En amont du projet :

- Assistance à la définition du programme technique et à la sélection de l'entreprise en charge de la conception-réalisation du projet
- Études et préconisations pour limiter l'impact environnemental du projet : réutilisation de la structure en béton du bâtiment et conservation de la toiture existante, optimisation énergétique du système de climatisation, maîtrise des déchets générés par la réhabilitation et réemploi de matériaux...
- Analyse de cycle de vie conformément aux normes ISO 14040/14044 pour quantifier les impacts environnementaux évités (utilisation de ressources naturelles et d'énergie primaire, impact carbone...)

Pendant la phase de réalisation :

- Accompagnement des études d'exécution et pilotage du suivi des travaux de réalisation
- En phase fabrication, mise en œuvre des principes de l'économie circulaire (réemploi, réutilisation ou recyclage)
- Commissioning du data center et contrôle du respect de la réglementation et des principaux objectifs du projet

En aval du projet :

- Assistance à la rédaction de newsletters valorisant le projet, dans le cadre d'une démarche plus globale visant à réduire l'empreinte carbone de Sarthe Numérique

Bénéfices client

- Data center offrant de très hauts niveaux de disponibilité, de sécurité et de performances énergétique (PUE cible de 1,25) et environnementale.
- En phase fabrication, réemploi, réutilisation et recyclage des matériaux du bâtiment existant lors de la construction du centre de données : réduction de 56 % de l'empreinte carbone, de 60 % des ressources utilisées et de 52 % d'énergie primaire de la phase de transformation de l'ancien centre d'archivage papier en data center. « À titre d'exemple, Sartel a donné 22 tonnes de matériaux à diverses organisations publiques et privées, favorisant ainsi le réemploi de ces matériaux et contribuant à réduire la génération de déchets ».
- En phase d'exploitation : économies d'énergie de l'ordre de 20 %, les baies pouvant être refroidies en free cooling 70 % du temps en moyenne ; 22 % d'économie d'énergie grâce à une distribution de l'eau optimisée.

En Sarthe, le premier data center public de proximité est désormais opérationnel

Il a été officiellement inauguré ce mardi 2 avril 2024. Le tout premier centre de données public et de proximité est opérationnel et abrité au Mans (Sarthe).



Le data center public et de proximité a été officiellement inauguré le 2 avril 2024, au Mans (Sarthe). | OUEST-FRANCE

Évoqué depuis plusieurs années, **le premier data center** (ou centre de données, en français) public et de proximité est désormais opérationnel. Et il se trouve au Mans, en Sarthe. Explications.

C'est quoi, ce data center ?

En français, un centre de stockage de données numériques. Mais celui-ci a la particularité d'être le tout premier data center public et de proximité opérationnel à l'échelle française.

Inauguré ce mardi 2 avril 2024, non loin de l'avenue Bollée, au Mans (Sarthe), il a coûté 4 millions d'euros, financés à 55 % par Sarthe numérique. Le syndicat mixte qui assure l'aménagement et le développement des usages numériques du département. À son actif, par exemple, le déploiement de la fibre qui couvre aujourd'hui 100 % des zones à sa charge dans le département.

À qui va-t-il servir ?

« Grâce à cette nouvelle infrastructure, les collectivités publiques et les entreprises locales auront aujourd'hui accès à une nouvelle solution pour stocker leurs données en toute sécurité, directement sur leur territoire », se réjouit Dominique Le Mèner, président du conseil départemental et de Sarthe numérique.

« Le data center souverain, c'est une tendance forte, confirme Jacques Beauvais, directeur général délégué du groupe Axione (1). Les collectivités ou même les entreprises ont envie de savoir où sont stockées leurs données, de pouvoir éventuellement accéder aux serveurs. Et de connaître les règles en vigueur qui protègent ces données. »

Combien de données peuvent y être stockées ?

Un nombre quasi infini. Le data center manseau compte 66 baies, sortes de grandes armoires verticales. Et chaque baie peut elle-même comporter vingt serveurs. Soit plus de 1 300 serveurs. « Il est appelé à se développer, puisqu'il n'est qu'à la moitié des capacités qu'il pourra avoir dans le futur », observe Dominique Le Mèner.

Comment ça fonctionne ?

Le site est prévu pour être à l'abri de toute coupure de courant. Dans la salle qui héberge les serveurs, différentes allées fermées hermétiquement abritent les baies. À l'intérieur de ces « allées », il est prévu que la température n'excède pas les 20 °C et que l'air froid en provenance d'un système de refroidissement par le sol, aspiré par les serveurs, soit rejeté, une fois réchauffé, vers l'extérieur.



Les allées dans lesquelles sont installées les baies sont hermétiques une fois fermées, pour y conserver une température adéquate n'excédant pas 20 °C. | OUEST-FRANCE

Tout départ de feu peut également être très rapidement détecté. Si tel est le cas, le système anti-incendie consiste à propulser un gaz sous haute pression, constitué d'un mélange d'azote et d'argon, qui vient capter l'oxygène nécessaire aux flammes.

Ce data center consomme-t-il beaucoup d'énergie ?

La **consommation d'énergie de ces centres de données** et de serveurs est régulièrement pointée du doigt. Mais sans eux, toute activité numérique du quotidien serait impossible. « On a essayé de le faire le plus écoresponsable possible, de par sa conception. En choisissant de rénover un bâtiment existant plutôt qu'une construction neuve, en premier lieu », résume Jacques Beauvais.

Et en étant le plus performant possible sur la climatisation du site. « Au lieu de climatiser l'ensemble, on climatise juste l'essentiel. » Sartel avance par ailleurs des économies d'énergie de l'ordre de 20 % grâce à un système utilisant l'air froid naturellement présent à l'extérieur des bâtiments, effectif 87 % du temps.

(1) Axione est le groupe qui possède la société Sartel. Cette dernière, via une délégation de service public, a en charge d'exécuter la politique publique d'aménagement numérique décidée par Sarthe numérique.



03 Avril 2024 Le premier data center public de proximité de France

ECONOMIE

Inauguré mardi 2 avril 2024, ce data center installé au Mans offre aux institutions locales et aux acteurs économiques sarthois des services d'hébergement sécurisés, pour préserver l'intégrité et la souveraineté de leurs données numériques.

Cet équipement est un complément innovant à la couverture totale du territoire de la Sarthe par un réseau de fibre optique Très Haut Débit et un réseau bas débit LoRaWAN. Il représente une avancée significative dans la capacité à héberger et à gérer les données de manière sécurisée.

UNE GESTION ÉCO-RESPONSABLE

Le choix a été de réhabiliter un bâtiment existant dont les matériaux ont été réutilisés, réemployés ou recyclés. De plus, des équipements et systèmes économes en énergie sont utilisés. À cet effet, 87 % du temps, les baies de serveurs pourront être refroidies avec l'air extérieur. Le réseau de distribution du système de refroidissement est optimisé pour fonctionner à des températures plus élevées que la moyenne, permettant ainsi des économies complémentaires d'énergie tout en conservant un fonctionnement efficace des serveurs.

CHIFFRES ET ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ 200 000 entreprises et particuliers bénéficiant (à terme) de service sur fibre optique sécurisée par ce cœur de réseau
- ▶ 66 Baies : capacité de la salle d'hébergement accessible 24/7 avec accréditation
- ▶ Haut niveau de sécurité : sûreté et contrôle d'accès conformes aux préconisations ANSSI et souveraineté de la donnée, sous respect de la législation française
- ▶ Conception conforme pour obtenir la certification HDS (Hébergement des données de santé)
- ▶ 20% d'économie d'énergie par le système de refroidissement des baies choisi.

Sarthe Numérique a confié à son délégataire de service public Sartel (groupe Axione) la construction et l'exploitation du datacenter.



Aménagement. 4 M€ pour le data center de proximité de Sarthe numérique

- API

Porté le syndicat mixte Sarthe numérique, le data center public du Département de Sarthe est opérationnel. Construit au Mans dans le cadre d'une délégation de service public, cette infrastructure de stockage de données est exploitée par Sartel, société du groupe **Axione**, chargée de l'exploitation du réseau public sarthois de fibre optique. Ce nouveau centre de données a nécessité un investissement de 4 M€, financé à 55 % par le Département de Sarthe numérique, pour déployer 66 baies accueillant un total de 1 300 serveurs.

Souveraineté des données

Un projet synonyme d'enjeu de souveraineté des données pour le président du conseil départemental, Dominique Le Mèner. « Grâce à cette nouvelle infrastructure, les collectivités et les entreprises locales ont aujourd'hui accès à une nouvelle solution pour stocker leurs données en toute sécurité, directement sur leur territoire. » Ce data center de proximité permet ainsi la sécurisation des données des 200 000 entreprises, collectivités et particuliers éligibles à la fibre optique dans le département.

Le data center de proximité du Département de la Sarthe a nécessité 4 M€ d'investissement.

© Conseil départemental de la Sarthe

Inauguration du premier centre de données public de proximité de France

Construit dans le cadre d'une délégation de service public, ce centre de données public installé au Mans offre aux institutions locales et aux acteurs économiques sarthois des services d'hébergement sécurisés, pour préserver l'intégrité et la souveraineté de leurs données numériques.

Le nouveau centre de données de proximité a été inauguré mardi 2 avril 2024 par Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental de la Sarthe et président de Sarthe Numérique, Martine Crnkovic et Joël Métenier, Présidente et vice-président de la commission Développement Numérique, François Boussard, vice-président et Monique Nicolas-Liberge, conseillère départementale.



« Le Numérique est un enjeu stratégique pour la Sarthe. La Sarthe est aujourd'hui 100% raccordable à la fibre optique grâce à notre travail partenarial, visionnaire et ambitieux. Grâce à cette nouvelle infrastructure, les collectivités et les entreprises locales auront aujourd'hui accès à une nouvelle solution pour stocker leurs données en toute sécurité, directement sur leur territoire » se réjouit Dominique Le Mèner.

Sarthe Numérique et son délégataire de service public Sartera (groupe Axione) ont choisi d'équiper le territoire d'un nouveau centre de données public permettant de continuer à s'adapter aux exigences technologiques en disposant d'une infrastructure performante et durable.

Cet équipement est un complément innovant à la couverture totale du territoire de la Sarthe par un réseau de fibre optique Très Haut Débit départemental et un réseau bas débit LoRaWAN. Il représente une avancée significative dans la capacité à héberger et à gérer les données de manière sécurisée, reflétant ainsi l'engagement à fournir des services de qualité et à haute disponibilité.

◆ UNE GESTION ÉCO-RESPONSABLE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Conscients des impacts sur l'environnement que peut avoir un projet de construction, le choix a été de **réhabiliter un bâtiment existant** dont les matériaux ont été réutilisés, réemployés ou recyclés. L'empreinte environnementale du projet a ainsi été considérablement réduite : réduction de 56% de l'empreinte carbone, réduction de 60% des ressources utilisées et diminution de 52% de la consommation d'électricité en phase fabrication.

De plus, des équipements et systèmes économes en énergie sont utilisés. À cet effet, **87 % du temps, les baies de serveurs pourront être refroidies avec l'air extérieur**. Le réseau de distribution du système de refroidissement est optimisé pour fonctionner à des températures plus élevées que la moyenne, permettant ainsi des économies complémentaires d'énergie tout en conservant un fonctionnement efficace des serveurs.

◆ CHIFFRES ET ÉLÉMENTS CLÉS

- **4 M€** : coût du projet financé à 55% par Sarthe Numérique
- **18 mois** : temps de réalisation du projet (conception comprise)
- **200 000** entreprises et particuliers bénéficiant (à terme) de service sur fibre optique sécurisée par ce cœur de réseau
- **66 Baies** : capacité de la salle d'hébergement **accessible 24/7** avec accréditation
- **Haut niveau de sécurité** : sûreté et contrôle d'accès conformes aux préconisations ANSSI et **souveraineté de la donnée**, sous respect de la législation française
- Conception conforme pour obtenir la **certification HDS** (Hébergement des données de santé)
- **20% d'économie d'énergie** par le système de refroidissement des baies choisi

◆ L'INAUGURATION EN IMAGES



Fort de sa démarche « La Sarthe au cœur du numérique » et du travail mené par les conseillers numériques, qui ont réalisé 24 000 accompagnements en deux ans, le Département poursuit aussi en 2024 sa démarche relative au « numérique responsable », afin de réduire l'empreinte carbone de la collectivité.



“Nous sommes ravis de nous adosser au réseau Sarthe Numérique, pour déployer des solutions innovantes apportant des bénéfices concrets aux acteurs locaux. Grâce à l'utilisation de capteurs connectés et d'applications accessibles sur Internet, ces solutions vont permettre aux acteurs publics et aux entreprises de mieux comprendre leur environnement et d'agir pour répondre aux défis du quotidien”, souligne Benoit Vagneur, fondateur de Sensing Vision.

Communiqué de presse

Sensing Vision signe un partenariat avec Sartel sur le réseau

LoRaWAN de Sarthe Numérique

BETTON, le 08 avril 2024 - Sensing Vision a signé une convention de partenariat avec la délégation de service public Sartel, chargée de l'exploitation du réseau LoRaWAN départemental de la Sarthe. Ce partenariat permet à Sensing Vision d'utiliser ce réseau public pour proposer ses applications métiers aux institutions locales sarthoises et aux acteurs économiques du territoire.

Un réseau pour un territoire connecté et durable

Le Département de la Sarthe, en collaboration avec Sarthe Numérique et Sartel, a entrepris le déploiement d'un réseau de communication radio bas débit à l'échelle du territoire. 210 passerelles radio LoRaWAN ont ainsi été déployées. Ce réseau, en complément du réseau fibre optique installé par Sartel, ouvre de nouvelles perspectives en matière de connectivité et d'usages numériques.

Accompagner les acteurs du territoire dans leur développement

Sensing Vision a signé une convention avec la délégation de service public Sartel, en charge de l'exploitation du réseau, afin d'utiliser le réseau LoRaWAN public et de proposer des offres pour les différents besoins des acteurs sarthois (performance énergétique des bâtiments, qualité de l'air intérieure, surveillance de la chaîne du froid, gestion des déchets, télérelève de l'eau, parkings intelligents, supervision environnementale).

Ce partenariat axé sur l'innovation et la sobriété numérique est au service du développement territorial.

A propos de Sarthe Numérique :

Sarthe Numérique est le Syndicat mixte ouvert qui assure depuis 2005 l'aménagement numérique du département de la Sarthe. Il regroupe le Conseil départemental de la Sarthe, la Communauté urbaine Le Mans Métropole et les Communautés de communes sarthoises. Sarthe Numérique est actuellement engagé dans le développement des usages numériques, et souhaite tirer le meilleur parti des infrastructures déployées depuis deux décennies. Plusieurs projets au service des particuliers, des entreprises et des collectivités locales, sont ainsi portés par le Syndicat mixte, comme l'internet des objets ou la construction d'un Data Center. <https://sarthe-numerique.sarthe.fr/>

A propos de Sartel :

Sartel, groupe Axione, est la société chargée d'exécuter la politique publique d'aménagement numérique du territoire décidée par les élus du Syndicat mixte Sarthe Numérique. Sartel exploite le réseau fibre optique départemental et développe de nouveaux usages pour une Sarthe 100 % connectée et durable. <https://sartel.fr/>

A propos de Sensing Vision :

Fondée en 2017, Sensing Vision est une entreprise de technologie qui conçoit, déploie et supervise des infrastructures réseaux et serveurs privés, ainsi que des solutions IoT et IA pour l'énergie, les bâtiments et les territoires. Sensing Vision est localisée à Betton, dans l'agglomération Rennaise.

Pour en savoir plus sur les solutions de Sensing Vision, veuillez contacter notre service commercial à commerce@sensingvision.com ou visitez notre site web : www.sensingvision.com.

Contact presse Sensing Vision : Lisa BONNEAU, Responsable marketing et communication - lbonneau@sensingvision.com / 02 61 88 02 64

Contact presse Sartel : Caroline LERONSEUR, Chargée de missions - caroline.leronseur@axione.fr / 02 53 04 82 38 - 07 60 64 23 09



Les Assises des Départements de France ont accordé un Prix de l'innovation des Départements de France à la Sarthe pour son data center public de proximité Sartera.

Réunis à Angers (Maine-et-Loire) ce jeudi 14 novembre 2024, les Assises des Départements de France ont remis les Prix de l'innovation de Départements de France. L'un des prix a été accordé au département de la Sarthe pour son datacenter.

Celui-ci, nommé Sartera, construit par le syndicat mixte Sarthe Numérique et son délégataire de service public Sartel (groupe Axione), est présenté lors de son inauguration plus tôt cette année comme le « premier data center public de proximité de France ».

Installé dans la périphérie du Mans, le datacenter apporte des capacités locales d'hébergement qui viennent compléter le réseau de fibre optique Très Haut Débit départemental et un réseau bas débit LoRaWAN.

Pour rappel (lire « Inauguration du datacenter Satera public et de proximité au Mans »), Sartera dispose d'une salle informatique d'une capacité de 66 baies. Il est refroidi en free cooling. Et son coût de 4 millions d'euros a été financé à hauteur de 55% par Sarthe Numérique.

C'est en périphérie du Mans que le syndicat mixte Sarthe Numérique et son délégataire de service public Sartel (groupe Axione) ont installé leur datacenter régional, présenté comme le « premier data center public de proximité de France ».

Ce premier datacenter public sarthois vient enrichir et compléter le réseau de fibre optique Très Haut Débit départemental et un réseau bas débit LoRaWAN en apportant des capacités locales d'hébergement.

- 18 mois de la conception à son inauguration ont permis la construction du datacenter qui a reposé sur la réhabilitation d'un bâtiment existant, ce qui a permis de réduire l'empreinte carbone liée à sa construction.
- Refroidissement en free cooling.
- Son coût de 4 millions d'euros a été financé à hauteur de 55% par Sarthe Numérique.

Le datacenter offre une salle informatique avec une capacité de 66 baies, et vise la certification HDS.

Souveraineté des données numériques : un nouveau datacenter public de proximité au Mans

Publié le 15 avril 2024

Numérique

La Banque des Territoires, le syndicat mixte Sarthe Numérique et le délégataire de service public Sartel ont inauguré, le 2 avril dernier, le nouveau datacenter du Mans. Hautement sécurisé et à la pointe des dernières technologies, tout en restant respectueux des critères de développement durable, ce datacenter public de proximité répond à des objectifs de souveraineté numérique et d'attractivité économique du territoire. Retour sur un projet d'envergure.



Un nouveau datacenter gage de souveraineté numérique

Datacenter de quoi parle-t-on ? Un datacenter, ou centre de données, est un espace dans lequel sont concentrés les équipements permettant de faire tourner des systèmes d'information — routeurs, serveurs, baies de stockage, ordinateurs centraux, etc. pour héberger des données des clients du datacenter.

Sarthe Numérique et son délégataire de service public Sartel ont choisi de réhabiliter un ancien centre d'archivage papier pour y construire un nouveau datacenter, qui permet au territoire de disposer d'une infrastructure performante et durable. Il donne accès aux collectivités, aux habitants et aux entreprises du territoire, à une solution locale pour stocker leurs données en toute sécurité.

La Sarthe est aujourd'hui un territoire 100% raccordable à la fibre optique, et avec la sortie de terre de cette nouvelle infrastructure, un nouveau cap est franchi : un datacenter à la pointe des nouvelles technologies répondant aux exigences de souveraineté des données numériques.

Chiffres clés

- **4 M€** : coût du projet financé à 55% par Sarthe Numérique
- **18 mois** : temps de réalisation du projet (conception comprise)
- **200 000** : entreprises et particuliers bénéficiant (à terme) de service sur fibre optique sécurisée par cette infrastructure
- **66 Baies** : capacité de la salle d'hébergement accessible **24/7** avec accréditation
- **20 %** d'économie d'énergie grâce au système de refroidissement des baies

Performances et sobriété énergétique au rendez-vous

Afin de réduire l'impact environnemental du projet, les différents principes de l'économie circulaire ont été appliqués. Conscients des impacts sur l'environnement d'un projet de construction d'une telle envergure, Sarthe Numérique et Sartel ont fait le choix d'adopter une démarche éco-responsable en réhabilitant un bâtiment existant : un ancien centre d'archivage papier. Les rayonnages papiers ont ainsi laissé la place à des baies de serveurs. Résultats ? Impacts énergétiques et environnementaux nettement inférieurs à la construction d'un bâtiment neuf, limitation des déchets générés, recyclage et réemploi des éléments non conservés.

Chiffres clés

- Don de **22,6** tonnes de matériaux
- **27** tonnes de déchets envoyées vers la filière de recyclage.
- En comparaison à une construction neuve de datacenter : - **56 %** de l'empreinte carbone ; - **60 %** des ressources utilisées ; - **52 %** de la consommation d'électricité en phase fabrication

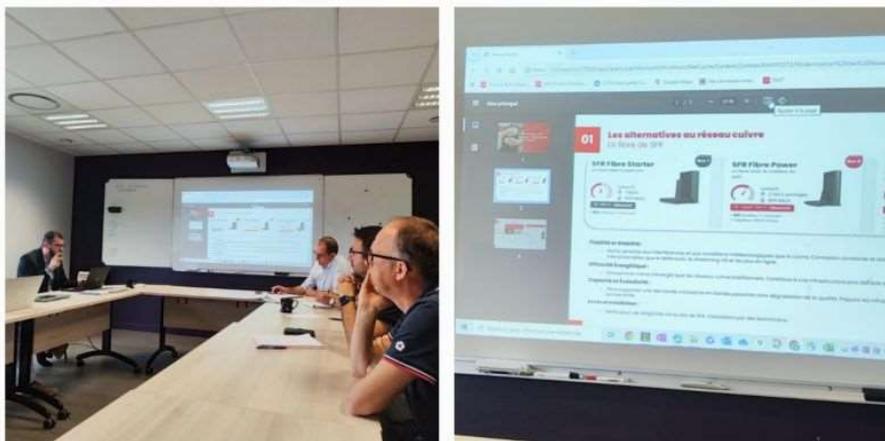


Engagement de la Banque des Territoires pour un numérique de confiance

La Banque des Territoires soutient les acteurs du numérique dans leurs politiques publiques de gestion de la donnée durable et souveraine. Elle s'est ainsi engagée aux côtés de Sarthe numérique pour le financement du réseau fibre optique dans le territoire et aussi du nouveau datacenter.

Territoire précurseur, la Sarthe a souhaité investir dans un datacenter public de proximité avec pour ambition de moderniser ses équipements, fournir des services publics de qualité et renforcer la maîtrise et la protection des données publiques et privées pour une meilleure confiance numérique sur tout le territoire.

Réunion d'information des élus sur la fermeture du réseau cuivre décidée par Orange



Assemblée des Départements de France : La Sarthe remporte le 1er Prix de l'innovation !

Jeudi 14 novembre, la Sarthe a été distinguée pour une innovation dans le cadre des Assises Nationales des Départements de France : la création d'un « data center » public de proximité, Sartera, une 1^{re} en France !

Du 13 au 15 novembre, Dominique Le Mèner, président du Conseil départemental de la Sarthe et une délégation d'élus départementaux, sont à Angers pour représenter la Sarthe au 93^e Congrès des Assises nationales des Départements de France. Une édition particulière pour notre Département puisqu'il a reçu un Prix, pour Sartera, 1^{er} data center (centre de données) public de proximité de France.



SARTERA, 1ER DATA CENTER PUBLIC EN FRANCE

Le Département de la Sarthe est le 1^{er} département de France à proposer un tel équipement et donc à contribuer à sécuriser les données, de manière souveraine. Sartera, réalisé en délégation de service public, offre aux **institutions locales** et aux **acteurs économiques sarthois** des services d'hébergement sécurisés, pour préserver leurs données numériques. La salle d'hébergement regroupe 66 baies de serveurs, accessibles 24h/24 et 7j/7. Une démarche volontariste et innovante, s'appuyant sur le raccordement de la Sarthe au Très Haut Débit !

Ce prix dans la catégorie « une chance pour la société numérique » a été remis par Philippe Wahl, Président-directeur général du groupe La Poste à Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental de la Sarthe. « *Ce centre de données est d'abord ouvert aux collectivités publiques et apporte un soutien aux entreprises qui sont dans ce domaine. L'intérêt c'est l'indépendance. La souveraineté, ça a un sens. On a fait le choix d'investir il y a déjà quelques années, le choix d'apporter le numérique à chaque habitant de notre territoire avec la fibre optique, et le choix également d'en développer ses applications. Et c'est ce qui nous permet aujourd'hui d'assurer cette indépendance et cette souveraineté qui est mise à disposition des collectivités territoriales, qui ont une garantie, une sécurité de leurs données, grâce à ce centre* », a souligné Dominique Le Mèner à l'occasion de la cérémonie.

UN PROGRAMME RICHE POUR LES ASSISES DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Lancés par Florence Dabin, Présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire, et François Sauvadet, Président des Départements de France, les débats ont porté sur de nombreuses grandes thématiques, comme **les finances des collectivités, la protection de l'enfance, la prise en compte du vieillissement de la population. l'innovation et les territoires.**



Le Data Center Sartera récompensé : une nouvelle étape pour l'innovation numérique en Sarthe

Le projet de data center public Sartera a reçu Prix de l'innovation des Départements de France dans la catégorie « Une chance pour la société numérique », lors des Assises des Départements de France le jeudi 14 novembre.

Dominique Le Mèner, Président du Conseil Départemental de la Sarthe, a reçu ce prix des mains de Philippe Wahl, Président-directeur général du groupe La Poste. Cette distinction met en valeur le travail collectif et l'impact remarquable de ce projet, unique en France.

Ce prix récompense un projet ambitieux et innovant porté par notre filiale Sartel, en collaboration avec Sarthe Numérique, le Conseil Départemental de la Sarthe et plusieurs autres partenaires. Inauguré en début d'année 2024, le data center Sartera est le tout premier data center public de proximité dans le département, offrant des services numériques sécurisés et locaux aux collectivités, entreprises et particuliers. Ce projet a été mené dans le cadre d'une délégation de service public, avec pour objectif de garantir la souveraineté et la sécurité des données numériques locales.

Le data center Sartera se distingue par son approche éco-responsable ! En effet, en réhabilitant un bâtiment existant, nous avons réduit l'empreinte carbone tout en optimisant l'efficacité énergétique. Ce projet intègre également des principes d'économie circulaire et respecte les normes ISO pour une gestion durable des ressources.

Sa réussite repose sur une collaboration étroite entre Sarthe Numérique, Sartel, APL Data Center, PAB Architecture, Axione et Module IT, qui ont uni leurs forces pour concevoir et mettre en service cette infrastructure de pointe.

Le Prix de l'Innovation valorise non seulement la qualité technologique du projet, mais aussi son impact positif sur le développement numérique du territoire. Axione continue de s'investir dans des solutions durables et innovantes pour la modernisation des infrastructures locales.

Un grand merci et bravo à toutes les équipes de ce projet !



La Sarthe détecte les départs de feux avec des caméras et de l'IA

PAROLE DE COLLECTIVITÉ

Afin de vous permettre de mieux appréhender la mise en place des projets numériques, data et IA sur votre territoire, aquagir part à la rencontre d'**élus et de porteurs de projets qui sont passés à l'action**

Afin de détecter les départs de feux, le Département de la Sarthe a installé une **cinquantaine de caméras connectées en fibre optique** sur les points hauts de son territoire. Grâce à ce dispositif permettant au SDIS d'intervenir plus rapidement et plus efficacement lors des épisodes d'incendie, plusieurs centaines d'hectares de forêt ont déjà été sauvés.



Le département a déployé une cinquantaine de caméras pour surveiller la canopée sarthoise - Crédit photo : Département de la Sarthe

Entretien avec Martine Crnkovic, vice-présidente du Conseil Départemental en charge du numérique

PAROLE DE COLLECTIVITÉ



Martine Crnkovic, vice-présidente du conseil départemental de la Sarthe, en charge du numérique - Crédit photo : Département de la Sarthe

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Ce projet est présenté par :

- **Martine Crnkovic**, vice-présidente du Conseil Départemental en charge du numérique, vice-présidente de la Communauté de communes du Pays sabolien, maire de Louailles, vice-présidente de Sarthe Numérique et vice-présidente du SDIS 72



En connaissant la nature et la localisation précise des feux, le SDIS peut intervenir plus rapidement et envoyer le dispositif matériel adapté (type et nombre d'engins).

Martine Crnkovic

Face à l'augmentation du nombre de feux de forêt ces dernières années, le département de la Sarthe a décidé de **s'équiper d'un dispositif de détection des départs de feux**. Une cinquantaine de caméras connectées ont été installées sur 16 points hauts du territoire (9 pylônes et 7 châteaux d'eau). Précisément, deux caméras de détection de fumée sont positionnées sur chaque point haut. La première prend une photo toutes les 10 secondes en couvrant un azimut de 180°. Les images sont analysées par un algorithme d'IA qui compare chaque nouvelle photo à des images de référence. Lorsqu'une anomalie est détectée – comme la présence de fumée – la 2ème caméra, pilotable à distance et pouvant zoomer jusqu'à 40 km, est utilisée par le SDIS pour la levée de doute. Depuis son installation, ce dispositif a permis, selon le département, de sauver plusieurs centaines d'hectares de forêt.

Comment le projet de détection des départs de feux s'est-il imposé à l'agenda de votre collectivité ?

Avec 117 000 hectares de forêt, le département de la Sarthe est le plus boisé de la région Pays de la Loire. Au cours des dernières années, nous nous sommes rendu compte que le risque de feux de forêt, qui concernait auparavant essentiellement les départements du sud de la France, devenait une réalité dans la Sarthe. D'autant plus que ce risque pèse également sur les cultures car notre territoire est en grande partie rural.

Notre réflexion a débuté en 2015, après les incendies de Mulsanne qui ont détruit 105 hectares de forêt et coûté 500 000 € au SDIS. Depuis, nous observons de nombreux départs de feux chaque année, surtout depuis 2019. Le SDIS réalise 400 interventions par an en moyenne pour des feux de végétation. Lors des épisodes les plus importants, tous nos moyens de lutte contre le feu et de secours sont engagés. En juillet 2019, 353 pompiers ont œuvré pour venir à bout de 25 incendies d'espaces naturels, dont 5 feux de forêt. En septembre 2020, 446 pompiers étaient engagés pendant 6 jours pour sauver la forêt de Bercé.

Nous avons décidé de prendre le problème à bras le corps et recherché une solution de détection des départs de feux afin de pouvoir sauver des surfaces d'espaces naturels. En effet, en connaissant la nature et la localisation précise des feux, **le SDIS peut intervenir plus rapidement**. De plus, **il peut envoyer le dispositif matériel adapté** (type et nombre d'engins). Il faut noter que nous disposions déjà de l'infrastructure réseau nous permettant d'acheminer les données en temps réel au centre de supervision (le réseau en fibre optique déployé couvrait déjà tous les points hauts). La société Paratronic, qui a remporté l'appel d'offres, a donc pu installer et connecter directement les caméras de détection.

Quelles sont les sources d'inspiration que vous avez suivies pour vous faire une idée de ce projet ?

Lorsque nous nous sommes mis en recherche d'une solution répondant à nos attentes, nous avons découvert que certains départements (Charente-Maritime, Landes, Var, Lot-et-Garonne...) avaient déjà déployé des caméras pour surveiller leurs forêts. Nous avons **organisé des réunions avec les sapeurs-pompiers de ces collectivités** afin d'en savoir plus sur les solutions techniques utilisées. Paratronic avait installé le dispositif dans les Landes mais en s'appuyant sur un réseau hertzien. De notre côté, nous souhaitions absolument mettre à profit notre couverture en fibre optique. Par conséquent, nous avons insisté auprès du prestataire pour qu'il adapte son savoir-faire dans la Sarthe, ce qui fut fait en collaboration avec les services de Sarthe Numérique. Ainsi, la Sarthe est devenue le premier département au nord de la Loire à disposer de caméras de surveillance de la forêt.

Est-ce qu'une étude de faisabilité et/ou d'impact a été réalisée sur ce projet ?

Non, nous n'avons pas lancé d'étude de faisabilité car nous étions certains de la pertinence de la solution que nous souhaitions déployer. Finalement, la seule étude que nous avons réalisée a été destinée à nous assurer que nous disposions de suffisamment de points hauts pour couvrir l'intégralité de la canopée sarthoise. Cela nous a évité d'avoir à construire de nouveaux pylônes, ce qui aurait constitué un coût supplémentaire très important.

Ensuite, il a fallu que le fournisseur de caméras valide le basculement de sa solution sur la fibre optique. De nombreuses réunions de travail ont eu lieu entre Paratronic, Sarthe Numérique et les sapeurs-pompiers à ce sujet.

Concernant les compétences, quels sont les principaux sujets à maîtriser avant de se lancer dans ce projet ?

Tout d'abord, les **compétences de gestion du réseau de communication** sont essentielles. Le savoir-faire technique de Sarthe Numérique en matière de fibre optique a constitué un atout très précieux.

Ensuite, le **positionnement des caméras** revêt lui aussi une importance toute particulière puisqu'il doit permettre de couvrir l'ensemble du périmètre à surveiller. Au regard des capacités du matériel fourni, nous avons proposé des points hauts à Paratronic qui les a étudiés et validés. À noter que, sur ce sujet, les syndicats en charge des châteaux d'eau ont parfaitement joué le jeu.

Enfin, il faut également souligner que les **compétences et l'expérience des sapeurs-pompiers** en matière de reconnaissance de feux sont fondamentales. En effet, les caméras prennent des photos toutes les 10 secondes et alertent en cas d'anomalie, mais parfois de simples fumerolles ou même de la poussière soulevée par un engin agricole peuvent être à l'origine des alertes. L'œil humain et la caméra de levée de doute permettent de confirmer ou non la détection d'un véritable départ de feu.

Est-ce qu'une étude de faisabilité et/ou d'impact a été réalisée sur ce projet ?

Non, nous n'avons pas lancé d'étude de faisabilité car nous étions certains de la pertinence de la solution que nous souhaitions déployer. Finalement, la seule étude que nous avons réalisée a été destinée à nous assurer que nous disposions de suffisamment de points hauts pour couvrir l'intégralité de la canopée sarthoise. Cela nous a évité d'avoir à construire de nouveaux pylônes, ce qui aurait constitué un coût supplémentaire très important.

Ensuite, il a fallu que le fournisseur de caméras valide le basculement de sa solution sur la fibre optique. De nombreuses réunions de travail ont eu lieu entre Paratronic, Sarthe Numérique et les sapeurs-pompiers à ce sujet.

Concernant les compétences, quels sont les principaux sujets à maîtriser avant de se lancer dans ce projet ?

Tout d'abord, les **compétences de gestion du réseau de communication** sont essentielles. Le savoir-faire technique de Sarthe Numérique en matière de fibre optique a constitué un atout très précieux.

Ensuite, le **positionnement des caméras** revêt lui aussi une importance toute particulière puisqu'il doit permettre de couvrir l'ensemble du périmètre à surveiller. Au regard des capacités du matériel fourni, nous avons proposé des points hauts à Paratronic qui les a étudiés et validés. À noter que, sur ce sujet, les syndicats en charge des châteaux d'eau ont parfaitement joué le jeu.

Enfin, il faut également souligner que les **compétences et l'expérience des sapeurs-pompiers** en matière de reconnaissance de feux sont fondamentales. En effet, les caméras prennent des photos toutes les 10 secondes et alertent en cas d'anomalie, mais parfois de simples fumerolles ou même de la poussière soulevée par un engin agricole peuvent être à l'origine des alertes. L'œil humain et la caméra de levée de doute permettent de confirmer ou non la détection d'un véritable départ de feu.

Lors de la phase de diagnostic et de planification, comment la collectivité a-t-elle assuré le bon dimensionnement du projet et l'adhésion des citoyens ?

En ce qui concerne le dimensionnement, le fournisseur nous a indiqué dans un premier temps les surfaces que pouvaient couvrir ses caméras. Cela nous a aidé à sélectionner les points hauts sur lesquels il s'avérait pertinent de les installer. Aujourd'hui, nous surveillons non seulement l'intégralité de la canopée sarthoise, mais également une partie de la forêt des départements voisins, à savoir le Maine-et-Loire, la Mayenne, l'Orne, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher. Par ailleurs, nous avons veillé à pouvoir également surveiller les cultures.

Nous n'avons pas eu d'opposition sur ce projet, puisque les citoyens ont très rapidement compris l'intérêt que représentait ce dispositif, à un moment où les feux de forêt commençaient à se multiplier sur notre territoire en période estivale. D'autant plus que nous n'avons utilisé que des **équipements publics déjà présents** pour mettre en place le dispositif. Nous nous sommes simplement engagés à surveiller uniquement la canopée et à ne pas utiliser l'équipement pour d'autres objectifs. Nous n'avons pas rencontré non plus de difficulté à convaincre les forestiers qui ont vu d'un bon oeil le déploiement d'une solution ayant vocation à sauvegarder leur forêt.

Comment la collectivité a-t-elle financé ce projet et quelles sont les aides sollicitées/obtenues ?

Le coût total du projet se monte à 1,2 million d'euros HT. Le système a été financé par une **subvention d'investissement** versée par le département à hauteur de 60 % du montant global et par Le Mans Métropole à hauteur de 40 %. Le SDIS a assuré la maîtrise d'ouvrage du projet et le financement en fonctionnement (environ 120 000 € par an). Nous n'avons pas bénéficié d'aides ou subventions de l'Etat. Mais, aujourd'hui, nous aurions sans doute droit au fonds vert.

Quels sont les autres acteurs qui ont accompagné le département de la Sarthe dans la préparation et la réalisation de ce projet (acteurs publics et privés, bureau d'étude, associations, entreprises TP...)?

Le **département de la Sarthe**, la **communauté urbaine du Mans**, le **SDIS 72** et le fournisseur **Paratronic** sont les acteurs impliqués dans ce projet. Il faut dire que lorsque nous avons déployé le dispositif, il revêtait un caractère de nouveauté. En fait, aujourd'hui, c'est nous qui sommes consultés par d'autres collectivités souhaitant obtenir des renseignements. Nous en recevons 2 à 3 chaque année sur ce sujet. Par ailleurs, les départements voisins sont en cours de réflexion pour adopter le même type de solutions.

Le projet en détails

Dates clés



Chiffres clés



À retenir

- Grâce à un procédé de triangulation, les pompiers localisent rapidement et précisément l'incendie.
- Le dispositif apporte suffisamment d'information pour aider les SDIS à adapter son dispositif de secours (type et nombre d'engins).
- La solution nécessite tout de même la mobilisation de personnel pour surveiller les images au centre de supervision.

561 583

Nombre d'habitants

Données de contact

Conseil Départemental de la Sarthe, Place Aristide Briand, 72000 Le Mans



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Mans, le 2 avril 2024

Sarthe Numérique et Sartel dévoilent le premier datacenter public de proximité

Construit dans le cadre d'une délégation de service public, il offre aux institutions locales sarthoises et aux acteurs économiques des services d'hébergement sécurisés, pour préserver l'intégrité et la souveraineté de leurs données numériques.



(Crédit image : SARTEL)

Un projet ambitieux du Département de la Sarthe

Dominique Le Mèner, président du Conseil départemental, président de Sarthe Numérique, se réjouit de la construction en Sarthe de ce premier data center public : « *Le Numérique est un enjeu stratégique pour la Sarthe. La Sarthe est aujourd'hui 100% raccordable à la fibre optique grâce à notre travail partenarial, visionnaire et ambitieux. Grâce à cette nouvelle infrastructure, les collectivités et les entreprises locales auront aujourd'hui accès à une nouvelle solution pour stocker leurs données en toute sécurité, directement sur leur territoire.* »

Le datacenter en chiffres

- 4 M€ : coût du projet financé à 55% par Sarthe Numérique
- 18 mois : temps de réalisation du projet (conception comprise)
- 200 000 : entreprises et particuliers bénéficiant (à terme) de service sur fibre optique sécurisée par ce cœur de réseau
- 66 Baies : capacité de la salle d'hébergement accessible 24/7 avec accréditation
- Haut niveau de **sécurité** : sureté et contrôle d'accès conformes aux préconisations ANSSI et **souveraineté de la donnée**, sous respect de la législation française
- Conception conforme pour obtenir la certification **HDS** (Hébergement des données de santé)
- 20% d'économie d'énergie par le système de refroidissement des baies choisi

Renouveau numérique : transition vers un datacenter de pointe

Face à l'obsolescence de l'ancienne tête de réseau, Sarthe Numérique et son délégataire de service public Sartel (groupe Axione) ont pris l'initiative d'équiper le territoire d'un nouveau datacenter public. **Ce projet est essentiel pour continuer à s'adapter aux exigences technologiques en disposant d'une infrastructure performante et durable.**

Cet équipement est un complément innovant à la couverture totale du territoire de la Sarthe par un réseau FttH et LoRaWAN dont le déploiement s'est achevé en octobre 2022.

Ce nouveau centre ne représente pas seulement une mise à niveau matérielle, c'est aussi une **avancée significative dans la capacité à héberger et à gérer les données de manière sécurisée**, reflétant ainsi l'engagement à fournir des services de qualité et à haute disponibilité.

De l'encre à l'ère numérique : là où reposaient des montagnes de papier, les serveurs numériques stockent les données de notre territoire

Conscients des impacts sur l'environnement que peut avoir un projet de construction, Sarthe Numérique et Sartel ont fait le choix d'une démarche responsable en **réhabilitant un bâtiment existant**.

L'ancien centre d'archivage papier a été réaménagé, les baies de serveurs ont pris la place des interminables rayonnages d'archives.

Vers un avenir durable : intégrer une gestion éco-responsable pour préserver l'environnement

1. Approche de l'économie circulaire :

Sartel a mis en œuvre les principes de **l'économie circulaire en réutilisant et en recyclant des matériaux du bâtiment existant lors de la construction du centre de données**.

À titre illustratif, Sartel a donné 22,6 tonnes de matériaux à diverses organisations publiques et privées, favorisant ainsi le réemploi de ces matériaux et contribuant à réduire la génération de déchets.

<p>REDUIRE LES DECHETS PAR LE DON</p> <p>22,6 T d'éléments réemployés</p> <p>Etagères métalliques récupérées par le Département Sarthe, le SDIS 72, l'école d'insertion APEA, Bouygues Construction et Axione</p> <p>Luminaires et tôles de bardage récupérés par l'association Envie72 pour réutilisation dans un hangar à vélo</p> <p>Poutres métalliques récupérées par un agriculteur proche du site.</p> <p>100m² de dalles PVC récupérées par le 2^e régiment d'infanterie de marine du Mans.</p>	<p>REUTILISER POUR MOINS CONSOMMER</p> <p>Dalles PVC réutilisées durant les travaux en guise de protection sur le chantier</p> <p>Bacs acier réutilisés pour remplacer des tôles de bardage</p> 	<p>RECYCLER ET OEUVRER POUR LA COMMUNAUTE</p> <p>27 T de déchets recyclés</p> <p>Somme collectée auprès des recycleries attribuée à l'association Les P'tits Doudous d'Aliénor</p> <p>Association œuvrant pour améliorer le vécu des enfants opérés au Centre Hospitalier du Mans</p> 
--	--	---

De plus, 27 tonnes de déchets ont été envoyées vers la filière de recyclage. En favorisant la revalorisation, la réutilisation et le recyclage des éléments, Sartel visait à réduire la génération de déchets et à promouvoir une gestion durable des ressources dans le cadre du projet.

2. Analyse du cycle de vie

L'approche éco-responsable de Sartel impliquait d'évaluer les impacts environnementaux de son centre de données grâce à une analyse du cycle de vie, conformément aux **normes ISO 14040/14044**.

En réhabilitant un bâtiment existant, Sartel visait à **réduire l'empreinte environnementale du projet**, les composants architecturaux contribuant généralement à 55 - 60% des impacts de mise en œuvre d'un centre de données.

L'analyse du cycle de vie du projet a révélé des gains significatifs par rapport à la construction d'un centre de données neuf :

- Une réduction de 56% de l'empreinte carbone
- Une réduction de 60% des ressources utilisées
- Une diminution de 52% de la consommation d'électricité en phase fabrication

3. Optimisation des performances énergétiques :

Sartel s'est concentré sur l'optimisation des performances énergétiques dans son projet de centre de données en adoptant des pratiques éco-responsables telles que l'utilisation d'équipements et de **systèmes économes en énergie**.

À cet effet, 87 % du temps, les baies de serveurs pourront être refroidies avec l'air extérieur, entraînant des économies d'énergie de l'ordre de 20%.

De plus, le réseau de distribution du système de refroidissement est optimisé pour fonctionner à des températures plus élevées que la moyenne, permettant ainsi des économies complémentaires d'énergie tout en conservant un fonctionnement efficace des serveurs, correspondant à une économie d'énergie de 22%.

Une réussite collective

- **Sarthe Numérique** a confié à son délégataire **Sartel** la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation du datacenter.
- Sartel a fait appel à la société **APL Data Center** pour l'accompagner de la phase conception à la recette du site, et à **PAB Architecture** pour le projet d'architecture intérieur et extérieur.
- Sartel a confié le pilotage de la conception et la construction à **Axione**. Ce dernier s'est appuyé sur la société **Module IT** pour déployer l'ensemble des lots constituant le datacenter dans le délai contraint de 12 mois.

COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
P/le Président du Syndicat Mixte
Sarthe Numérique,
et par délégation



Nicolas HECQ



Jeudi 05 juin 2025

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 7

Téléphonie mobile - Acquisition d'une parcelle sur la commune de Livet-en-Saosnois

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), Mme Michèle JUGUIN-LALOYER (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. BOUSSARD François (Sud Sarthe), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir-Lucé-Bercé), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Dominique EDON (Perche Emeraude), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Cyril ADAM (suppléant de M. Francis LOISON, Villeneuve-en-Perseigne), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Perche Emeraude).

Absents-excusés : M. Daniel BERTHELOT (Loir-Lucé-Bercé), M. BRU Stéphane (LBN Communauté), M. Michel CHARMENTON (LBN Communauté), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÿ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Belinois), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Belinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois Bilurien), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Nicolas RENO (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Perche Emeraude), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Belinois), M. Nicolas ROUANET (Sud-Est Manceau).

Secrétaire de séance : Mme Martine CRNKOVIC.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), M. Sylvain BIDIÉ (Loir-Lucé-Bercé, à Mme COHU, Loir-Lucé-Bercé), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois, à Mme CRNKOVIC, Département).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 18 - Pouvoirs : 7 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 11.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition d'un terrain destiné à l'installation d'un pylône entre Sarthe Numérique et le Syndicat intercommunal de distribution publique d'eau potable de Perseigne-Saosnois

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZA n°64 sur la commune de Livet-en-Saosnois pour l'euro symbolique,

DONNE tout pouvoir à la SPL ATESART pour la rédaction de l'acte de transfert de propriété.
Le coût de la prestation s'élève à 696,15 €.

AUTORISE Mme Martine CRNKOVIC, 1^{ère} Vice-présidente, à signer l'acte authentique,

AUTORISE M. Le Président à authentifier l'acte administratif et plus généralement à signer tout acte et documents se rapportant à cette acquisition.

Le Président du Syndicat mixte
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
P/le Président du Syndicat Mixte
Sarthe Numérique,
et par délégation


Nicolas HECQ



Jeudi 05 juin 2025

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 8

Présentation du bilan de l'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2024

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), Mme Michèle JUGUIN-LALOYER (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. BOUSSARD François (Sud Sarthe), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir-Lucé-Bercé), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Dominique EDON (Perche Émeraude), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Cyril ADAM (suppléant de M. Francis LOISON, Villeneuve-en-Perseigne), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Perche Émeraude).

Absents-excusés : M. Daniel BERTHELOT (Loir-Lucé-Bercé), M. BRU Stéphane (LBN Communauté), M. Michel CHARMENTON (LBN Communauté), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Belinois), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Belinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois Bilurien), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Nicolas RENO (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Perche Émeraude), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Belinois), M. Nicolas ROUANET (Sud-Est Manceau).

Secrétaire de séance : Mme Martine CRNKOVIC.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), M. Sylvain BIDIER (Loir-Lucé-Bercé, à Mme COHU, Loir-Lucé-Bercé), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois, à Mme CRNKOVIC, Département).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 18 - Pouvoirs : 7 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 11.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1413-1,

Vu la délibération n° 6 en date du 15 septembre 2021 portant désignation des membres de la CCSPL,

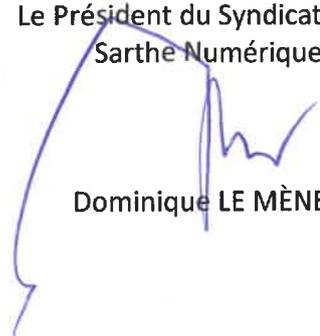
Vu le procès-verbal de la CCSPL en date du 6 novembre 2024,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du procès-verbal, tel que joint en annexe, de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 6 novembre 2024.

Le Président du Syndicat mixte
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

**COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**



Mercredi 06 novembre 2024

PROCÈS VERBAL

Commission Consultative des Services Publics Locaux

Date de création de la Commission :

Comité syndical du 10 juin 2010

Date d'élection et de nomination des membres de la Commission :

Comité syndical du 15 septembre 2021

Date d'envoi de la convocation :

Mardi 22 octobre 2024

I. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Membres de Sarthe Numérique élus locales nommées pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	
Président de Sarthe Numérique Membre de droit ou son représentant	
Titulaires	Suppléants
Mme Martine CRNKOVIC M. Joël MÉTENIER M. Yvan GOULETTE M. David CHOLLET M. Jean-Louis CLÉMENT	M. Frédéric BEAUCHEF Mme Michèle JUGUIN-LALOYER Mme Galiène COHU M. Jean-Pierre FRIMONT M. Sylvain BIDIER

Représentants d'associations locales nommées pour siéger au sein de la CCSPL

- Un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 72)
- Un représentant de l'Union Fédérales des Consommateurs de la Sarthe (UFC Que Choisir)
- Un représentant de Familles Rurales Fédération Départementale Sarthe (Familles rurales 72)

II. PRÉSENTS

Membres de Sarthe Numérique :

- Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental et Président de Sarthe Numérique
- Monsieur David CHOLLET, Maire de Souigné-sous-Ballon, Président de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe et délégué titulaire de Sarthe Numérique
- Monsieur Jean-Pierre FRIMONT, Maire de Fié, Vice-président de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes mancelles et délégué titulaire de Sarthe Numérique

Représentants d'associations locales :

- Monsieur MANSUY, Administrateur de l'UFC Que Choisir
- Monsieur Joël TRÉHOUX, Représentant de l'UDAF 72
- Madame Justine BREMOND, Déléguée départementale de Familles rurales

Étaient présents pour présenter les dossiers :

- Monsieur Nicolas HECQ, Directeur Général des Services de Sarthe Numérique
- Madame Elise OLLIVIER, Secrétaire Générale de Sarthe Numérique
- Monsieur David THOUMELIN, Responsable du pôle Infrastructure et Exploitation de Sarthe Numérique

III. ORDRE DU JOUR

- 1) Examen du rapport d'activité annuel 2023 de Sartel
- 2) Information sur la fermeture du réseau cuivre et ses impacts pour le territoire

La réunion débute à 14 h 30.

Préambule

Un compte-rendu de la présentation de ce jour sera transmise à l'ensemble des participants.

M. HECQ rappelle le rôle et les missions de la CCSPL, puis présente Sarthe Numérique, ses compétences et le cadre d'intervention du Syndicat mixte sur le département sarthois.

Organisation contractuelle du service public

M. HECQ fait le parallèle entre l'organisation du réseau fibre optique (FO) public et celle du réseau de distribution d'électricité en Sarthe.

Le Département, propriétaire du réseau électrique est en contrat de Délégation de Service Public (DSP) avec Enedis, pour une durée de 30 ans. Ce concessionnaire entretient, commercialise et exploite le réseau électrique. Ses clients sont les opérateurs commerciaux fournisseurs d'énergie (Powéo, Engie, Direct Énergie EDF, etc.) qui proposent leurs services aux clients finaux (/acteurs économiques et particuliers).

Sur le réseau numérique public, l'organisation du service est identique. Sarthe Numérique est propriétaire du réseau et est l'autorité concédante d'une convention de DSP avec Sartel (filiale d'Axione) pour une durée de 30 ans.

Sartel, entreprise sarthoise, a des missions identiques à celles d'Enedis, soit, exploiter, entretenir et commercialiser le réseau numérique public sarthois auprès de ses clients, les opérateurs commerciaux (OC) ou Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI), les plus connus sont les OCEN¹. Des opérateurs commerciaux de proximité² sont également présents sur le réseau, notamment, pour la partie commercialisation grand public (GP). Également, 150 OC, FAI pour les professionnels, commercialisent leurs offres au travers du réseau de Sarthe Numérique.

Un réseau présent sur l'ensemble du territoire de la zone RIP

M. HECQ indique que la Sarthe a tenu le projet très ambitieux d'amener la fibre à tous les sarthois et apporte des précisions sur l'état du déploiement du réseau numérique, en Sarthe achevé fin 2022 conformément à l'engagement politique pris.

Le taux de couverture du territoire reste notable, même s'il n'atteint pas 100 %.

Sarthe Numérique a recensé l'ensemble des habitations dans le cadre du déploiement et, parmi les prises recensées, 347 raccordements à la demande (RAD) ne sont pas sollicités. Ce sont parfois des habitations inhabitées, parfois des résidences très isolées, pour lesquelles les propriétaires ne remontent pas de besoin d'accès au réseau FO. Sarthe Numérique conserve néanmoins la capacité de les raccorder et s'engage à le faire à la demande.

M. MANSUY demande si les habitations très éloignées seront également desservies, même si elles nécessitent de réaliser des travaux importants.

M. HECQ confirme que si des demandes sont faites, les dessertes seront réalisées, y compris, lorsque les travaux à réaliser sont importants. Aujourd'hui, sans demande, Sarthe Numérique ne mobilise pas de fonds publics pour leur déploiement. Le Syndicat mixte déploie parfois plusieurs kilomètres

¹ Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale : Orange, Free, Bouygues, SFR.

² Coriolis, K-Net, Nordnet, Ozone, SartheFibre, Telwan, WeAccess.

de lignes pour une seule habitation. C'est l'un des engagements forts qui a été tenu en Sarthe, contrairement à de nombreux autres départements, dans un objectif du 100 % fibre pour tous les sarthois.

M. TREHOUX constate que l'objectif est pratiquement atteint puisque le reste est non sollicité.

M. HECQ confirme et souligne la possibilité de solliciter un raccordement pour ces prises dès demain.

M. le Président émet un bémol en précisant que le déploiement s'arrête à la limite du domaine public.

Sarthe Numérique et le Conseil départemental reçoivent des demandes de particuliers qui rencontrent des difficultés pour leur raccordement, avec parfois 200 mètres de chemin qui n'a plus de poteaux. Ils s'interrogent sur la capacité de réutiliser les fourreaux mais généralement, soit les câbles ont été posés directement en pleine terre, soit les fourreaux sont inutilisables, ou sur la possibilité de repasser sur d'autres poteaux qui soient mobilisables. Sinon, les propriétaires doivent réimplanter des poteaux ou repasser des fourreaux.

M. MANSUY demande si cela concerne aussi les personnes qui ont l'ADSL.

M. HECQ indique que ce sujet sera évoqué en détail au point 2 de l'ordre du jour.

M. TREHOUX demande où se situe le data center public de Sarthe Numérique.

M. HECQ indique que Sartera se situe à proximité immédiate des locaux de Sarthe Numérique. Le Syndicat mixte a transformé d'anciennes archives des Mutuelles du Mans Assurances en centre d'archivage numérique.

Permettre l'hébergement des données locales dans une infrastructure publique est aussi une évolution notable dans la stratégie d'aménagement numérique du territoire.

M. MANSUY demande si les armoires positionnées dans les quartiers font partie du réseau de Sarthe Numérique.

M. HECQ confirme que ces armoires font partie des 476 PM du réseau FO. Ces armoires sont d'ailleurs parfois dégradées, notamment, sur Le Mans.

M. MANSUY souligne que ces dégradations sont inquiétantes.

M. TREHOUX déclare que l'armoire située sur l'avenue Bollée à l'intersection de la rue Besnier est souvent dégradée.

M. HECQ signale que Sarthe Numérique remonte souvent l'information de dommages sur les armoires. Comme expliqué précédemment, Orange est responsable du réseau FO sur les zones AMII, donc aussi sur Le Mans, comme sur Le Mans Métropole pour ses 13 communes d'origine. L'opérateur d'infrastructure (OI) Orange est soumis aux mêmes contraintes que le Syndicat mixte, qui n'a pas le droit d'intervenir ou de capacité à l'engager sur ces sujets.

M. HECQ précise que, l'analyse du prix de vente du service n'entre pas en ligne de compte comme pour un syndicat d'eau potable, par exemple. Ce sont les lignes directrices de l'Arcep qui s'appliquent.

M. MANSUY demande s'il peut y avoir des prix différents en termes de dépannage ou de temps dépannage suivant les fournisseurs.

M. HECQ indique que le temps de dépannage ne varie pas selon les fournisseurs de services. C'est le délai mis par le FAI pour alerter Sartel qui varie.

Pour que Sartel puisse dépanner, le principe est qu'un client final doit d'abord s'adresser à son OC, avec lequel il est lié par un contrat. C'est ce FAI qui déclenche le gestionnaire du réseau Sartel. En fonction du FAI, ce délai de déclaration est plus ou moins longs.

Bien souvent, quand Sarthe Numérique fait une analyse a posteriori des incidents qui se sont déroulés sur le réseau, le temps de rétablissement du réseau constaté est maîtrisé. L'indicateur, en termes de temps d'intervention, est contrôlé avec attention par Sarthe Numérique.

En revanche, le temps de déclaration de l'incident peut parfois être très long, voire, l'incident peut ne pas avoir été déclaré du tout. Cela peut créer de la confusion pour le particulier, qui se plaint à son FAI et pense que sa plainte est enregistrée. Alors qu'après vérification de Sarthe Numérique, aucune plainte n'a été remontée à Sartel par l'OC, pour permettre son intervention.

M. TREHOUX demande si les contrats, signés entre Sartel et les FAI, comportent une obligation, en termes de délai, pour informer Sartel.

M. HECQ indique qu'il n'existe ni délai contractuel pour les FAI d'informer Sartel, ni délai réglementaire sur ce sujet. Cette obligation se traduit plutôt par un engagement de temps de rétablissement des OC auprès des clients finals. Cette obligation pourrait exister mais elle n'est pas prévue par la réglementation.

Comme évoqué lors de la dernière CCSPL, les abonnements fibre GP, ne comportent pas de délai de Garantie de Temps de Rétablissement (GTR). C'est la notion de "best effort" qui s'applique, c'est-à-dire que les meilleurs efforts sont faits pour rétablir le service.

M. HECQ rappelle qu'aujourd'hui, pour toute souscription d'un abonnement GP, le client ne bénéficie ni de GTR ni de délai d'intervention réglementaire. Mais ce délai existe pour les raccordements FO de la gamme Entreprise.

Néanmoins, Sarthe Numérique veille à ce que les temps de rétablissement pour les contrats GP soient raisonnables.

M. THOUMELIN indique que le temps de réintervention moyen constaté est de 9 jours.

M. HECQ précise que face à un événement climatique, ou à une difficulté autre, les clients des opérateurs ayant une GTR seront prioritairement rétablis et les autres passeront après.

M. MANSUY comprend que, pendant ce délai d'intervention, c'est une interruption complète du service.

M. TREHOUX demande s'il existe un moyen de pression pour inciter les OCEN à s'engager à rétablir, ou à prévenir Sarthe Numérique ou Sartel, dans un délai raisonnable.

M. HECQ répond que Sarthe Numérique et Sartel ne disposent pas de tels moyens de pression sur les opérateurs.

En revanche, les clients finaux peuvent informer l'Autorité de régulation des télécommunications³ des dysfonctionnements et des temps trop importants de déclaration des incidents.

M. FRIMONT (Cdc Haute Sarthe Alpes Mancelles) indique qu'en cas d'accident sur la commune de Fyé, le maire doit souvent le signaler à Sartel ou aux opérateurs. Normalement, les opérateurs peuvent fournir à leurs clients particuliers un boîtier de type 4G, en dépannage.

³ Arcep - Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.
[J'alerte l'Arcep](mailto:consommateurs@arcep.fr) - 01 40 47 70 00 - consommateurs@arcep.fr

La mairie était dans cette situation, lorsque la ligne ADSL a été coupée pour le raccordement à la FO. La mairie a pu bénéficier d'un boîtier 4G pendant 15 jours. Maintenant, les opérateurs proposent systématiquement un boîtier 4G lorsque le dépannage s'annonce long. Pour la mairie, cela faisait plus de trois semaines que le poteau tombé, avec rupture de la fibre et de l'ADSL, était signalé.

M. TREHOUX demande comment l'utilisateur est informé qu'il peut bénéficier d'un boîtier 4G.

M. FRIMONT indique que le particulier doit le demander à son opérateur.

M. HECQ rappelle que la seule relation contractuelle établie est celle ente le client final et l'OC qu'il a choisi. C'est avec cet opérateur, éventuellement, que le client final peut avoir des engagements de délai de rétablissement. Or, dans la pratique, les offres GP n'incluent pas de GTR.

Quand l'engagement d'une GTR est souscrit, par effet miroir, le FAI bénéficie du même engagement de Sartel. Le délégataire est alors contraint par des délais de rétablissement imposés, notamment, sur les offres destinées aux professionnels.

M. MANSUY indique que le client final devrait avoir une indication de temps et demande si le FAI a des éléments factuels, pour permettre une information plus précise, et si Sarthe Numérique dispose d'éléments contractuels comme moyens de pression, ou si le FAI répond à son client qu'il doit attendre le rétablissement sans indiquer de date butoir.

M. HECQ répond par la négative. Aujourd'hui, il n'existe aucun moyen de pression contractuel et c'est effectivement la politique commerciale appliquée par de nombreux OC.

M. TREHOUX constate que Sarthe Numérique et Sartel ne sont pas responsables de la qualité de services puisqu'ils ne sont pas toujours informés dans les délais.

M. HECQ confirme que c'est rarement le cas pour l'information entrante. Pour l'information sortante, Sarthe Numérique ne dispose pas d'outils de pression sur ces entreprises privées, qui pratiquent le service qu'elles souhaitent.

M. FRIMONT cite le message d'accusé-réception évasif reçu de son FAI à la suite de la déclaration d'un dommage le 16 octobre 2024 : « Nous mettons tout en œuvre pour nous assurer de la situation et la rétablir au plus tôt, le cas échéant. Nous vous remercions. ».

M. TREHOUX reconnaît que le contenu du message ne comporte aucune information utile.

M. Le Président rappelle que la plupart des réseaux passent sur des poteaux propriétés d'Orange, qui n'auront plus de fonction à partir de 2028. Orange ne s'empresse donc pas de les remplacer.

Le Conseil départemental ou Sarthe Numérique sont quelques fois informés par des personnes qu'ils n'ont plus ni téléphone ni d'ADSL, à la suite de la chute d'un poteau, et leur opérateur leu répond de souscrire une offre FO. Sachant que la FO est tirée sur ces mêmes poteaux, c'est l'ambiguïté de l'opérateur historique, aujourd'hui, à avoir une infrastructure vieillissante, dont les collectivités locales assurent la charge. Cela représente la prise en charge de plusieurs milliers d poteaux.

M. le Président indique qu'aujourd'hui si un poteau manque, il est nécessaire de le remettre pour passer la FO.

M. HECQ explique que, Sarthe Numérique a redressé des poteaux ou les a remplacés par des neufs, sur toute l'infrastructure préexistante d'Orange, dans le cadre du déploiement du réseau FO. Cette intervention se chiffre en centaines de milliers de poteaux, sur lesquels Sarthe Numérique a dû intervenir pour le déploiement.

Pourtant, un loyer est payé chaque année à Orange pour l'utilisation des supports de son infrastructure. La redevance d'utilisation versée à Orange représente près d'un tiers des charges d'exploitation du délégataire Sartel.

Lorsque Monsieur le Président rappelle la nécessaire disponibilité des fourreaux pour raccorder les habitations, ce sont aussi des fourreaux d'Orange. Or, normalement, Sarthe Numérique ne loue pas des fourreaux bouchés ou écrasés. Sartel doit donc demander à leur propriétaire de les rendre accessibles et Sarthe Numérique constate que les délais d'intervention d'Orange sont de 6 mois, au minimum.

Sarthe Numérique sollicite régulièrement l'Arcep sur ce sujet, en soulignant l'incohérent de la situation avec les attentes du grand public et des entreprises, en termes de rétablissement des réseaux.

M. MANSUY indique que des recours ont dû être menés, si les retards sont à l'origine des pénalités de 26 millions d'euros appliquées à Orange.

M. HECQ répond que la pénalité ne pointe pas ces retards mais concerne l'activité de déploiement des réseaux FO, notamment, dans les zones AMII⁴⁵, dont une troisième entité du groupe Orange est responsable. L'État inflige cette amende à Orange pour n'avoir pas tenu ses engagements de déploiement à l'échelle nationale.

M. le Président précise que la sanction concerne plusieurs départements. Orange a en effet répondu à des AMII dans plusieurs villes. Par exemple, pour le département de la Mayenne, Orange assure le déploiement du réseau FO sur la ville de Laval ainsi que sur tout le département. Donc, le retard apporté au déploiement est d'abord préjudiciable sur la base de la réalité du marché passé.

M. MANSUY remarque qu'Orange est également en retard sur la ville du Mans.

M. HECQ souligne que les opérateurs privés doivent atteindre un objectif d'environ 95 % de déploiement. Alors que Sarthe Numérique estime que son travail sera accompli pour un taux de 100 % et reste insatisfait des 350 prises restant à raccorder, sur les 218 000 à desservir.

Alors que l'engagement de fin de déploiement d'Orange était antérieur à celui de Sarthe Numérique, on ne constate toujours pas le même niveau de déploiement, aujourd'hui.

M. TREHOUX indique constater qu'en se promenant en campagne, beaucoup de poteaux ont besoin d'être remplacés. Ils sont soit couchés, soit pourris à la base. Il y aurait besoin de travaux.

M. HECQ souligne que c'est une vraie difficulté sur laquelle la FNCCR⁶, entre autres, mène une étude nationale. Cette étude a notamment pour objet de remonter à l'Arcep que l'organisation actuelle ne permet pas, à terme, d'avoir un équilibre et la satisfaction du maintien en état du réseau. Que ce soit sur le plan financier ou en termes de résultats.

M. MANSUY demande si Orange, propriétaire du réseau d'infrastructure aujourd'hui, le sera toujours à terme, en 2028.

M. HECQ atteste qu'aujourd'hui Orange est propriétaire.

⁴ Appel à Manifestation d'Intérêt à Investir.

⁵ Communes situées en zone AMII : les communes sarthoises de la Communauté urbaine d'Alençon (Arçonnay, Champfleury et Saint-Paterne-Le Chevain), les communes de la Communauté urbaine Le Mans Métropole (Allonnes, Arnage, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Le Mans, Mulsanne, Rouillon, Sargé-lès-le-Mans, Yvré-l'Évêque) et la commune de Sablé-sur-Sarthe.

⁶ Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

M. le Président indique qu'Orange pourrait céder son infrastructure à des opérateurs. À terme, les câbles seront retirés de l'infrastructure. Orange démontera le cuivre pour le revendre. Cela a d'ailleurs commencé.

M. TREHOUX confirme que des vols de câbles ont déjà eu lieu pour le cuivre.

1) Rapport d'activité annuel 2023 du concessionnaire Sartel THD

La CCSPL a aussi pour objet d'analyser le compte-rendu d'activité annuelle du délégataire Sartel.

M. HECQ présente l'analyse globale du rapport d'activité annuel de Sartel 2023, réalisée par les services de Sarthe Numérique.

Cette analyse globale est également jointe en annexe au présent procès-verbal de cette CCSPL pour permettre aux participants de prendre connaissance du détail des différents sujets.

Il s'agit, entre autres, de l'analyse de manière très transparente du bilan commercial et des différents éléments évoquées aujourd'hui. C'est l'ensemble des indicateurs chiffrés qui permettent de contrôler la DSP Sartel.

Par exemple, Monsieur THOUMELIN organise des comités d'exploitation mensuels. Les équipes du Syndicat mixte réalisent aussi des contrôles trimestriels et un rapport annuel des activités du délégataire est présenté aux élus.

Ce bilan réalisé avec des indicateurs chiffrés permet de mesurer la qualité de service, la qualité de la disponibilité du réseau et d'autres critères. Tout est contrôlé en permanence.

Un agent de Sarthe Numérique travaille à plein temps sur le contrôle de la DSP et sera prochainement secondé par un second agent, également à temps plein, pour vérifier que Sartel tient bien ses engagements sur l'ensemble du réseau. C'est aussi un travail du quotidien des équipes du Syndicat mixte, qui vérifient le maintien du réseau en conditions opérationnelles, son état et son entretien, mais dans les limites des engagements contractuels évoqués, des uns envers les autres.

M. HECQ rappelle les enjeux financiers du service public rendu à l'échelle départementale par Sarthe Numérique. Cela représente 400 millions d'euros d'investissements pour 15 000 km de réseau, dont 160 millions d'euros investis sur fonds publics.

Sarthe Numérique est une équipe dédiée de 13 personnes qui contrôlent et pilotent cette DSP, mais aussi, développent les nouveaux usages et services numériques, que ce soit au travers de Sartera ou du réseau Bas Débit. Les équipes du Syndicat mixte réfléchissent aussi aux évolutions de services mutualisés pour demain, à mettre à disposition des Communautés de communes, des communes et des structures publiques au sens large. Notamment, en termes d'hébergement de données, de sécurité, d'objets connectés, d'édification de jumeaux numériques, et autres sujets d'innovations numériques.

M. MANSUY constate qu'aujourd'hui, Sarthe Numérique a un budget de fonctionnement suffisant ainsi qu'un budget d'investissement conséquent et demande quels sont les domaines d'investissement du Syndicat mixte.

M. HECQ indique que les investissements de Sarthe Numérique portent essentiellement sur l'infrastructure.

Le bilan des investissements 2023 du Syndicat mixte sont le data center, l'investissement de 4 millions d'euros partagé entre fonds publics et privés. Les investissements sont toujours réalisés dans le cadre de la DSP, donc avec 55 % de financement public. C'est, par exemple, l'investissement dans le réseau

Bas Débit d'objets connectés (IoT) qui permettra, entre autres, la télérelève des compteurs d'eau pour améliorer le service public de la distribution de l'eau potable.

M. HECQ souligne que cela permettra de généraliser la télérelève sur toute la Sarthe.

M. le Président précise que cet investissement permet de porter toutes les applications IoT sur un même réseau. C'est-à-dire qu'une commune souhaitant gérer son éclairage électrique, sa salle polyvalente et d'autres solutions IoT, peut tout avoir sur un même réseau public, sans être tributaire d'un opérateur.

M. FRIMONT ou MANSUY comprend que les communes sont alors propriétaires des données.

M. HECQ indique que les collectivités locales sont également propriétaires du réseau, à travers Sarthe Numérique. Les données collectées en technologie Gaspar avec GRDF appartiennent à Suez, celles collectées par Linky appartiennent à Enedis, alors que celles issues de la technologie LoRaWan du réseau public départemental sont la propriété des collectivités sarthoises. C'est la souveraineté de l'infrastructure.

Sarthe Numérique offre une garantie de continuité de fonctionnement de la connectivité IoT pour que les collectivités puissent envisager des investissements et permettre, par exemple, la préservation de la ressource en eau. C'est donc un investissement intéressant sur le long terme.

M. TREHOUX se demande si des entreprises, comme Véolia, continueront d'exister dans ces conditions.

M. HECQ atteste que ces entreprises travaillent avec Sarthe Numérique, parce qu'elles ont compris l'intérêt de ce travail commun. Des contrats de partenariat sont en cours de négociations avec les 4 gros acteurs de la distribution d'eau potable présents en Sarthe. STGS, La Saur, Véolia et Suez vont utiliser le réseau Bas Débit du Syndicat mixte, au même titre que les OCEN utilisent le réseau FO public.

M. le Président indique que les opérateurs de distribution d'eau potable seront clients du réseau Bas Débit public.

M. FRIMONT souligne que les syndicats d'eau potable, à travers les DSP conclues avec les acteurs de la distribution d'eau, obligent ces derniers à basculer sur le réseau Bas Débit public.

M. le Président met en évidence l'intérêt financier des entreprises de distribution d'eau qui emploient du personnel qui parcourent des centaines de milliers de kilomètres pour relever les compteurs. C'est d'ailleurs aussi lutter contre le réchauffement climatique et dépenser moins de carbone que de mettre fin à ces déplacements.

M. FRIMONT ajoute que le système de télérelève permet d'être averti en cas de fuite d'eau.

M. HECQ indique que Sarthe Numérique n'est pas en concurrence avec ces entreprises, mais plutôt en complémentarité.

Ce sont des experts métiers du domaine de l'eau, auxquels le Syndicat mixte apporte son expertise au niveau connectivité et remontée des informations. Ces entreprises l'ont bien compris. Bien qu'aujourd'hui elles aient intégré la totalité de la chaîne de distribution, disposer d'une compétence numérique pour les compteurs d'eau, seuls, n'a pas de sens.

Comme l'a indiqué Monsieur le Président, ce système permet de relever des compteurs d'eau, de gaz, d'électricité, de gérer l'éclairage public, les bâtiments, l'arrosage automatique et pleins d'autres sujets. Donc traiter ce sujet par un seul biais, ne serait pas logique.

Alors, pour ces entreprises, l'intérêt d'utiliser l'infrastructure publique est d'avoir accès à un réseau LoRa Wan, un réseau FO et un centre d'hébergement de données.

M. TREHOUX comprend que cela leur permet de se recentrer sur leur cœur de métier et Sarthe Numérique leur fournit toutes les facilités pour qu'elles exercent correctement ce métier.

M. HECQ répond que c'est exact et que Sarthe Numérique permet aux collectivités locales d'être propriétaires de la donnée finale et aussi de pouvoir contrôler le travail de leurs prestataires, notamment, dans la gestion des DSP.

M. MANSUY souhaite savoir si les ressources de Sarthe Numérique proviennent en totalité du financement du Département.

M. HECQ explique que le fonctionnement du budget principal est financé par la contribution de l'ensemble de ses membres.

M. HECQ souligne que le réseau, tel qu'il a été imaginé à l'époque, a permis aux collectivités locales et aux structures publiques d'investir lourdement. Par ailleurs, comme le Syndicat mixte met à disposition son réseau au délégataire et celui-ci verse une redevance d'utilisation du réseau. Cette redevance permet aussi à Sarthe Numérique de financer les investissements et le fonctionnement du budget annexe et rémunère toute l'activité dédiée au contrôle de la DSP pour le réinvestissement de modernisation sur le réseau. Et les investissements du budget de fonctionnement lié au suivi de cette infrastructure propre sont financés par les redevances du délégataire de Sarthe Numérique. Cela ne coûte donc pas d'argent aux collectivités.

Seule la part du fonctionnement du budget principal du Syndicat mixte est financée par les membres de Sarthe Numérique.

M. TREHOUX demande comment est financé l'entretien des infrastructures.

M. HECQ indique que c'est à la charge du délégataire. L'investissement de 400 millions d'euros sur le réseau est réparti en 250 millions d'euros d'investissement initial et 150 millions d'euros de réinvestissement sur 30 ans pour maintenir le réseau en état.

M. le Président souligne l'importance du choix d'une DSP sur 30 ans.

Pour rappel, en 1930, Joseph CAILLAUX, alors Président du département de la Sarthe, a désigné le département comme Autorité de distribution publique d'électricité, au moment de la création du réseau électrique sur l'ensemble du département. Célèbre à plus d'un titre, puisqu'il est également l'inventeur de l'impôt sur le revenu, les élus sarthois se sont inspirés de la réalisation de leur prédécesseur qui a aussi eu la prescience de développer un réseau à l'échelon départemental. En France, seulement deux départements sont propriétaires de leur réseau électrique : le Loiret et la Sarthe.

Aujourd'hui, les membres de Sarthe Numérique font la même chose pour le réseau départemental de télécommunications avec une redevance non négligeable de plus de 5 millions d'euros chaque année. La Sarthe est propriétaire d'une infrastructure développée, non seulement, avec la contribution des Communautés de communes, les aides de l'Europe, de la Région et de l'État, mais d'abord grâce à l'initiative du Département, sans lequel il n'y aurait rien. A terme, Sarthe Numérique sera propriétaire du réseau de télécommunications.

2) Information sur la fermeture du réseau cuivre et ses impacts pour le territoire

M. HECQ fait un focus sur la fermeture du réseau cuivre décidé par Orange pour informer les participants de l'évolution importante que cela représente à l'échelle du territoire.

M. MANSUY demande si le détail est connu, pour éviter les ruptures de services pour les gens qui se retrouveront devant le fait accompli.

M. le Président affirme que les gens doivent s'abonner avant la fermeture, c'est justement toute la problématique.

M. MANSUY demande si Sarthe Numérique a prévu un plan de communication.

M. HECQ rappelle que la Sarthe est dans une position très favorable, le déploiement est très avancé.

En revanche, sur 217 000 prises seules 128 000 sont raccordées, or, il faut pouvoir passer de la prise 'raccordable' à la prise 'raccordée'.

Sans demande du client final, Sarthe Numérique n'est pas en droit de réaliser les travaux de raccordement, il faut donc que le client final souscrive une offre pour demander son raccordement.

Les Sarthois doivent d'abord être tous raccordés pour ensuite pouvoir éteindre sereinement le réseau cuivre.

M. TREHOUX demande si un opérateur, quel qu'il soit, a une obligation d'informer l'utilisateur qui a un service cuivre fonctionnant très bien dans un certain délai et s'il lui laisse un délai de réflexion.

M. HECQ indique qu'il faut commencer par une campagne d'information commune. Sarthe Numérique et ses membres sont bien conscients de l'enjeu important qu'engage cette évolution massive.

Mais il faut savoir que les collectivités locales subissent les conséquences d'une décision d'un opérateur privé. Orange choisit d'arrêter son réseau et elles doivent absorber ce sujet.

Le problème, aujourd'hui, est qu'Orange n'engage pas de communication à grande échelle, comme c'était le cas pour l'arrivée de la TNT, à l'époque, avec des spots publicitaires, des primes pour l'achat de décodeurs et autres. Le territoire national est en train de vivre la même chose avec l'arrêt du cuivre et Orange n'a pas de stratégie de communication.

En Sarthe, les élus du Syndicat mixte ont décidé d'engager une campagne d'information pour aider ses membres, notamment, les Communautés de communes, et à travers elles, les communes sarthoises. Pour informer le grand public et les entreprises de la décision d'Orange, via leurs propres canaux.

En tant qu'autorité concédante, Sarthe Numérique a la responsabilité de légitimer le discours des OC en confirmant qu'il s'agit effectivement d'une décision d'Orange et que le réseau cuivre s'arrête réellement, donc, qu'il est urgent de tous basculer sur la fibre.

M. le Président précise qu'en termes de prix, il y a une différence sur l'abonnement de téléphonie fixe seule. Entre un service Internet ADSL et un accès Internet fibre, l'écart est faible.

M. MANSUY confirme. Comparé à l'ADSL, l'abonnement Internet d'un service FO est plus cher d'environ 5 €.

M. HECQ précise que le coût de l'abonnement reste variable en fonction de l'OC choisi par l'utilisateur.

M. le Président signale que certaines personnes devront engager une dépense supplémentaire pour changer leur matériel analogique.

La volonté du Président, notamment, et des élus de Sarthe Numérique, était que cela soit audible pour tous les sarthois. Il a donc été demandé à Orange d'organiser la fermeture à l'échelle des Communautés de communes, a minima, pour pouvoir faire des réunions d'information.

Dès lors qu'une fermeture du cuivre est engagée sur une Communautés de communes, Sarthe Numérique organise une campagne d'information à l'échelle de ce territoire, de manière commune. Par exemple, en septembre 2024, les équipes de Sarthe Numérique et ses élus ont rencontré les élus de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe. L'ensemble des maires étaient conviés et tous les OC étaient présents.

Chaque OC a pu présenter sa stratégie aux élus pour faire basculer ses clients du cuivre vers la fibre. Les opérateurs ont expliqué leurs méthodes de communication auprès de leurs clients. Ce peut être un système d'appels, l'envoi de sms, le déplacement chez l'abonné, parfois, la mise en place de permanences, etc. Chaque OC applique sa propre politique mais est également associé à cette démarche de communication dans les territoires.

M. MANSUI comprend que chaque client ADSL, recevra un coup de fil de son fournisseur.

M. HECQ assure que la difficulté ne concerne pas la bascule sur la fibre pour les gens qui bénéficient d'un service ADSL malgré la difficulté technique qu'ils pourraient rencontrer sur leur domaine privé, comme l'évoquait précédemment Monsieur le Président. La problématique pour Sarthe Numérique, aujourd'hui, est de pouvoir estimer la proportion d'utilisateurs qui utilisent uniquement le téléphone fixe et qui n'ont pas accès à un contrat de service FO de type téléphonie fixe seule, ou la proportion de clients de services du réseau cuivre qui ne seraient pas correctement identifiés.

Cette problématique concerne autant les particuliers que les entreprises ou les collectivités. Il y a aussi quelques lignes de fax fonctionnant encore sur le réseau cuivre sans abonnement, mais qui ne fonctionneront plus avec la technologie FO.

M. FRIMONT en déduit que les lignes de secours et les éoliennes doivent également être raccordées.

M. le Président évoque également le raccordement d'autres installations comme les réseaux d'assainissement ou les anciennes stations d'épuration.

M. HECQ informe que l'équipe du pôle Infrastructure et Exploitation de Sarthe Numérique, sous la responsabilité de Monsieur THOUMELIN, travaille à l'identification de toutes ces installations, comme les radars automatiques, par exemple. Le Syndicat mixte travaille à anticiper le basculement de tous ces sites techniques.

M. MANSUI souligne le risque que représente la fin du réseau cuivre pour les personnes âgées, qui pourraient ne plus disposer du téléphone fixe, qui peut les sauver.

M. HECQ rappelle que le téléphone fixe sera toujours disponible à travers la fibre.

M. le Président prévient qu'il faudra changer le dispositif de téléassistance portable (pendentifs ou bracelets) lorsque c'est nécessaire, pour l'adapter à la technologie fibre.

M. CHOLLET signale que pour les personnes âgées équipées de médaillons ou de montres connectées, par exemple, ce sont les opérateurs qui offrent un service avec abonnement sur le réseau cuivre à ces personnes, qui devront les informer. Ils devront attirer l'attention de leurs clients sur le fait que le service fourni fonctionne aujourd'hui sur le réseau cuivre, mais que pour continuer d'en bénéficier demain sur la fibre, il faudra basculer.

Pour les maires, la difficulté est que les personnes âgées équipées de ces dispositifs sont le plus souvent éloignées de la technologie, en général. Les élus devront intervenir au cas par cas et aller aider les derniers.

M. MANSUI suppose que ces personnes ne seront pas coupées du jour au lendemain de leurs services.

M. HECQ affirme que ce sujet est un travail collectif.

D'abord, le Syndicat mixte a déployé le réseau FO en tant que gestionnaire d'infrastructure, pour que la bascule du réseau téléphonique cuivre vers la fibre soit possible.

Ensuite, Le travail de communication de Sarthe Numérique consiste à informer au maximum de la réalité de la fermeture définitive du réseau cuivre en Sarthe, hors zone AMII, parce qu'Orange ne souhaite pas le faire.

Puis, Sarthe Numérique a conscience que le reste du travail se fera en entonnoir. D'abord, les FAI traiteront la majorité des cas, en informant leurs clients ADSL et les autres utilisateurs du réseau cuivre. Puis, les cas résiduels seront traités par effet de tamis à tous les niveaux, parce qu'aucune structure publique ne pourra agir seule. Notamment, Sarthe Numérique ne pourra pas communiquer sans l'aide des maires, puisqu'à un moment, l'information devra nécessairement être diffusée à l'échelle des bulletins intercommunaux et municipaux. De l'affichage est aussi envisagé jusque dans les boulangeries, etc.

M. MANSUI demande s'il y a un superviseur en charge de toute cette démarche.

M. TREHOUX demande si le Département à l'intention de communiquer dans son magazine *La Sarthe*.

M. le Président assure que le Département a proposé de communiquer et utilisera le visuel de la bascule sur la fibre pour ses publications. Sarthe Numérique et le Département de la Sarthe sont étroitement liés et le Département participera au bon moment à ce travail commun.

La difficulté est que le calendrier n'est pas le même pour tous. Puisque l'échéance est 2027 pour deux Communautés de communes et 2028 pour le reste du territoire. Le Département ne peut donc pas tenir le même discours pour tous les sarthois, en même temps avec des échéances différentes. Il souligne que les bulletins municipaux sont plus adaptés en raison de cette différence de calendrier.

M. CHOLLET cite l'exemple de la mise en place de la communication pour la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe. Pour ce territoire, il reste tout 2025 et tout 2026, bien que l'échéance approche rapidement, il reste des opportunités pour pouvoir communiquer.

L'ensemble des maires des communes de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe ont convenu de diffuser l'information en communiquant au sein de chaque commune.

En janvier, les cérémonies des vœux sont un moment stratégique et, en fin d'année, les repas des aînés est l'occasion de communiquer auprès des séniors. Chaque rencontre des élus, avec les publics visés, sera l'occasion de relayer l'information.

M. le Président souligne que les bulletins municipaux sont les publications les plus lues. 90 % des habitants regardent le bulletin municipal de leur commune. Sarthe Numérique a donc choisi de proposer aux municipalités un même visuel, pour permettre une communication commune.

M. HECQ mentionne également la communication de l'État avec la mise à disposition de guides pratiques à destination des particuliers et des entreprises, ainsi que les publications officielles de la Fédération Française des Télécom (FFT).

Respecter le calendrier est très important pour de ne pas créer de confusion parmi les administrés sarthois.

M. TREHOUX demande qui doit informer les personnes sous dispositifs de téléassistance, notamment, lorsque c'est fourni par leur établissement bancaire et si ces appareils seront obsolètes.

M. HECQ explique que toutes les technologies ne vont pas s'arrêter. Certains appareils actifs sur la technologie cuivre fonctionnent également avec d'autres technologie comme la 4G. C'est le prestataire du service qui doit informer son client. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir lorsque les acteurs, derrière ces services, sont bien identifiés parce qu'ils sont tous informés par l'État et la FFT, entre autres, qui communiquent activement sur leurs sites.

M. TREHOUX observe que mobiliser ces canaux n'est pas le rôle du Syndicat mixte qui peut communiquer au départ et être à la source de l'information, mais pas après.

M. le Président souligne qu'en réalité la problématique est que si toutes les demandes de raccordement se faisaient au moment de l'annonce de la fermeture les services techniques ne seraient pas capables de toutes les satisfaire.

Mme BREMOND demande si Sarthe Numérique prévoit également de transmettre les éléments de cette communication aux associations de consommateurs, pour qu'elles puissent en informer leurs adhérents.

M. HECQ confirme. La charte visuelle est en cours de déclinaison, notamment, pour un projet d'affiches, de dépliants ou de guides pratiques destinés aux collectivités, aux particuliers et autres, également mis à disposition.

L'objectif aujourd'hui est d'avoir une identité visuelle forte *On bascule tous sur la fibre, comme avec La fibre arrive chez vous.*

M. TREHOUX déplore que certaines personnes, qui rencontreront des difficultés financières au lendemain de la fermeture technique, se retrouveront sans connexion.

M. HECQ confirme que ce sera le cas si des travaux importants doivent être réalisés.

M. TREHOUX s'inquiète sur les raccordements lorsque les fourreaux sont bouchés ou cassés par les racines d'un arbre.

M. HECQ indique que Sarthe Numérique intervient régulièrement auprès de nombreux Sarthois pour des échecs de raccordement, pour lesquels le travail de Monsieur THOUMELIN et de son équipe permet d'identifier et de localiser le point de blocage sur le domaine privé.

M. HECQ souligne que Sarthe Numérique apporte une solution qui répond aux conséquences de la décision d'Orange.

M. FRIMONT indique que les communes auront à intervenir puisqu'elles disposent de cahiers répertoriant les personnes vulnérables, comme elles interviennent déjà pour les coupures d'électricité. Donc, normalement, elles auront à intervenir et surveilleront pour que ce soit suivi.

M. HECQ souligne que des expérimentations de fermeture du réseau cuivre ont eu lieu sur certains territoires à l'échelle de la commune. La Sarthe n'est pas le premier territoire.

M. HECQ indique que depuis l'annonce des lots 1 et 2, le cuivre s'est arrêté sur des communes entières. D'ailleurs, certaines fermetures techniques sont déjà intervenues pour des communes du lot 1 et, aujourd'hui, on peut dire que cela s'est bien passé.

Par exemple, Sarthe Numérique a pu rencontrer Monsieur Olivier LAVENKA, maire de Provins. Sur cette commune, la fermeture du réseau cuivre se passe très bien. Le réseau cuivre est fermé techniquement et le cuivre a même été déposé. Cela s'est bien passé, mais au prix d'un investissement de la collectivité, notamment, de la part de la municipalité et du syndicat numérique.

M. THOUMELIN précise que certaines personnes vont aussi faire le choix de ne pas basculer sur la FO. De nombreux particuliers ont indiqué à Sarthe Numérique ne pas avoir besoin du réseau cuivre et très bien s'en sortir avec le réseau de téléphonie mobile. C'est souvent le cas pour les résidences secondaires. Aujourd'hui, le pôle Infrastructure et exploitation a identifié des prises qui ne seront jamais raccordées, parce que les propriétaires ne veulent pas de la FO.

M. le Président évoque la disponibilité des offres Starlink de la société d'Elon Musk, qui propose du service de télécommunication par satellites. Cela nécessite un investissement de départ pour le support, mais l'abonnement ne semble pas très élevé.

M. HECQ reconnaît une évolution de la consommation sur ce sujet. Avant, la ligne cuivre fournissait seulement le téléphone fixe et tout le monde l'avait. Aujourd'hui, pour une résidence secondaire, située dans une zone où la téléphonie mobile passe correctement, beaucoup font le choix d'utiliser le partage de connexion de leur ligne de téléphone mobile, le temps d'un week-end, pour éviter de payer un second abonnement mensuel. Ces occupants ne font donc pas de demande de raccordement à la FO sur leur résidence secondaire.

M. le Président souligne que cela dépend de l'utilisation. Les gens qui souhaitent, au contraire, pouvoir travailler, télétravailler, traiter des affaires avec des entreprises avec un contrat un peu plus spécifique, pour pouvoir avoir l'assurance d'une GTR, ou si elles ont besoin de télécharger ou de transférer un certain volume de données, ne disposer que d'une connexion mobile ne suffit plus.

Mme BREMOND remarque qu'il reste des territoires ruraux sur lesquels le partage de connexion n'est pas du tout possible et où les clients finals seront obligés de faire leur raccordement. Néanmoins, de nombreux foyers, même en ville, n'ont plus de téléphone fixe et utilisent un téléphone portable.

M. MANSUY s'interroge sur la capacité de Sarthe Numérique à agir sur le réseau 4G qui ne passe pas partout, comme le soulignait Madame BREMOND. Sur ce que le Syndicat mixte pourra faire sur tous ces problèmes annexes qui vont s'accroître demain, au regard du volume des services, pour implanter des relais 4G communs ou intervenir auprès des services.

M. HECQ répond que l'État avait mis en place le programme *New Deal*, pour que les territoires remontent les problèmes de couverture, et demandait ensuite aux opérateurs de téléphonie mobile d'implanter des pylônes multi opérateurs pour couvrir ces zones blanches et apporter leurs services.

M. le Président déclare que le Département, lui-même, a installé des pylônes relais sur le territoire, tant qu'il en avait la possibilité.

M. HECQ confirme que le Département et Sarthe Numérique ont construit des relais de téléphonie mobile dès 2004 jusqu'à l'interdiction en 2015. Depuis, seuls les opérateurs sont autorisés à le faire.

De plus, l'État a décidé d'arrêter le programme *New Deal* dès la fin de l'année 2024 et les territoires n'ont plus aucune capacité d'obtenir des pylônes pour couvrir les zones blanches. Bien que les dernières remontées au niveau de l'État aient été faites pour signaler les besoins des territoires, il n'y a plus de programme et les collectivités locales n'ont pas le droit d'intervenir.

M. le Président relève que les collectivités locales sarthoises sont pourtant capables d'apporter une meilleure couverture mobile, comme elles sont d'ailleurs parvenues à mieux développer la fibre sur l'ensemble de territoire.

M. MANSUY constate que les zones blanches seront un souci supplémentaire lors de la fermeture du cuivre.

M. HECQ affirme que les zones blanches ne seront pas un souci, puisque la fibre est présente partout en Sarthe, y compris dans ces zones.

M. le Président dénonce l'hypocrisie de la définition d'une zone blanche, très réductrice. Sur la carte, le territoire paraît avoir une couverture mobile complète, alors que chaque zone n'est pas couverte par les mêmes opérateurs. Un secteur peut être couvert par deux OCEN et le suivant par les deux autres. Vous n'aurez pas la chance d'avoir du service en continu, en traversant ces différentes zones, à moins d'avoir un abonnement avec au moins trois opérateurs. Mais personne ne souscrit pour avoir trois abonnements en poche. Il y a effectivement certains secteurs où les services d'un opérateur passent et d'autres pas. Lors d'un parcours de 40 km sur le département, le service peut couper jusqu'à trois fois, parce que l'opérateur n'a pas une couverture totale sur les secteurs traversés.

M. Le Président évoque une très belle entreprise sarthoise qui proposait une offre de service associant la couverture réseau de trois opérateurs sur une même puce, avec un seul abonnement. C'était la société UNYC. C'était la démonstration qu'une couverture unique était possible.

M. TREHOUX remarque que les OC n'ont pas d'intérêt à développer ce genre de choses.

M. le Président admet que l'intérêt des opérateurs serait plutôt de se positionner sur les mêmes pylônes de téléphonie pour diminuer les frais de trafics des flux et d'infrastructures.

M. le Président souligne que depuis 2004, le Conseil général de l'époque a demandé aux communes réalisant des opérations d'enfouissement, de prévoir des fourreaux supplémentaires pour le passage de la fibre. Le Département a donc été prévoyant, puisqu'il a anticipé en faisant en sorte que, justement, pour l'arrivée de la fibre, ses propres fourreaux puissent être utilisés. Le fait est que Sarthe Numérique utilise aussi ceux d'Orange, qui ne sont pas en bon état ou dont les câbles ont été enfouis directement à même le sol.

La réunion s'achève à 16 h 50.

FEUILLE DE PRÉSENCE

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX 6 NOVEMBRE 2024

Membre de droit

LE MENER Dominique

Titulaires

CRNKOVIC Martine

MÉTENIER Joël

GOULETTE Yvan

CHOLLET David

CLEMENT Jean-Louis

Suppléants

BEAUCHEF Frédéric

JUGUIN-LALOYER Michèle

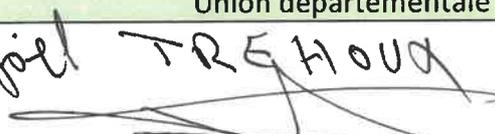
COHU Galiène

FRIMONT Jean-Pierre

BIDIER Sylvain

Associations nommées (indiquer les NOM et Prénom des représentants présents pour chaque association)

Union départementale des associations familiales Sarthe

Joël TREGHOU 

MT TREGHOU ?

Union fédérale des consommateurs-Que Choisir

Michel MANSUY 

MT MANSUY ?

Familles Rurales Fédération Départementale Sarthe

Justine BREMOND 

MT BREMOND ?

Commission Consultative des Services Publics Locaux

Mercredi 6 novembre 2024



Commission Consultative des services publics locaux

La Commission se réunit en application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rôle des CCSPL

- Permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives ;
- Contribuer à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Missions

- Examen des rapports annuels établis par les délégataires de services publics ;
- Examen des rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères ;
- Examen du bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière.

Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

A la demande d'une majorité de ses membres, elle peut inscrire à son ordre du jour toute demande d'amélioration du service public.



Sarthe Numérique

Le Syndicat mixte qui regroupe le Département et l'ensemble des Communautés de Communes.

Compétences

Le Syndicat exerce en lieu et place des membres la compétence d'autorité organisatrice des réseaux de communications électroniques.

- Article L.1425-1 du code général des collectivités en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ;
- Article L.1425-2 du code général des collectivités territoriales en matière d'élaboration et d'actualisation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique du territoire sarthois.

Le Syndicat peut aussi exercer des activités qui présentent le caractère de complément normal et nécessaire de ses compétences principales.

- Développement des usages et des services numériques ;
- Animation du Web SIG auprès des collectivités ;
- Interlocuteur GÉOPAL dans la mise à jour des adresses (membre de GIGALIS) ;
- Gestionnaire des points hauts du département.

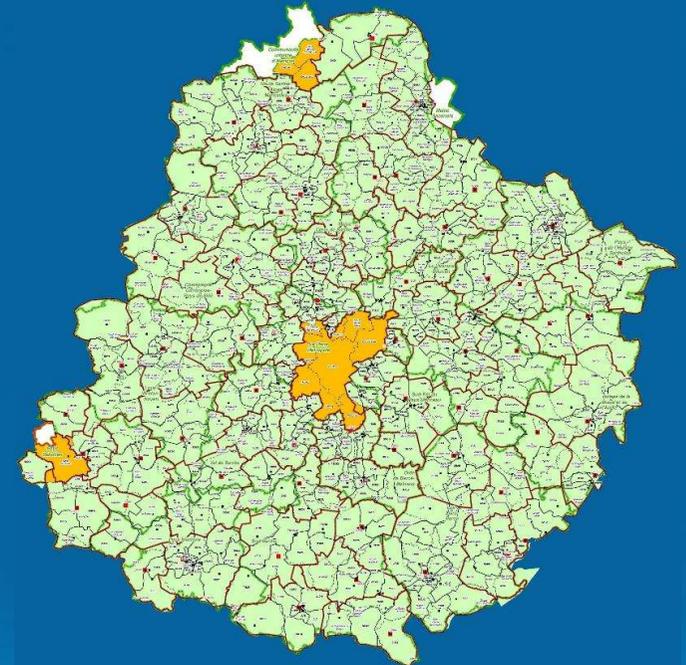


Zone RIP (Réseau Initiative Publique) / Zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement)

- Le réseau départemental s'inscrit dans le « **Programme National Très Haut Débit** » (**PNTHD**) qui définit les modalités et les rôles respectifs des acteurs privés et publics ainsi que la politique de soutien financier de l'État.
- Dans ce cadre, l'État a sollicité les opérateurs privés dans lors d'un Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement, qui a pris fin le 31 janvier 2011. Ceux-ci devaient se prononcer pour déterminer les territoires sur lesquels ils seraient en mesure de porter des investissements pour la couverture en Très Haut Débit du territoire national.
- L'intervention privée sur la Sarthe (porté par Orange) concerne 14 communes, sur les 375 qui composent le territoire, regroupant tout de même près de 38 % des ménages et 44 % des entreprises du territoire.

Le périmètre retenu dans le SDTAN de la Sarthe, pour déployer un réseau d'initiative publique, est donc l'ensemble du territoire de la Sarthe en dehors de Le Mans Métropole (périmètre de 2011), des Communes de la Communauté urbaine d'Alençon sur le territoire sarthois et de la commune de Sablé-sur-Sarthe.

Ce périmètre s'inscrit en parfaite cohérence avec l'initiative privée et avec la Stratégie de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique (SCoRAN) de la Région Pays de la Loire.



Organisation contractuelle du service public

Le service public délégué a pour fondement l'article L.1425-1 du CGCT qui donne compétence aux collectivités territoriales en matière d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques en vue de les mettre à la disposition des Opérateurs et des Utilisateurs de réseaux indépendants, qui constitueront ses seuls et uniques Usagers, à l'exclusion des Clients finals.

Autorité concédante = Propriétaire du réseau

Concessionnaire = Déléguataire du Service Public

Fournisseurs de Service = client du réseau

Clients Finaux : Sarthois, entreprises, Collectivités...



30 ans

Contrat DSP

30 ans





Sartel THD délégataire du service public porte 3 grandes missions :

- **Construction** pour partie de l'infrastructure fibre optique
- **Exploitation** unique de l'ensemble du réseau en zone d'initiative publique
- **Commercialisation** des services de manière neutre et non discriminatoire

www.sartel.fr

0 800 800 617

Service & appel
gratuits

S@rthe
Numérique



Un réseau présent sur l'ensemble du territoire de la zone RIP

Etat du déploiement en Sarthe

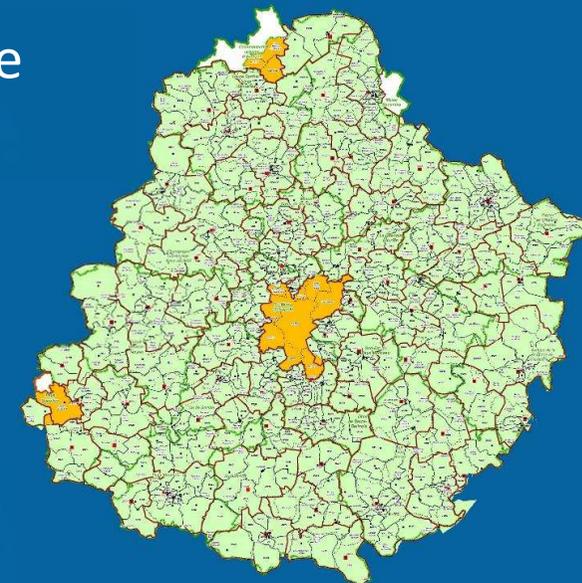
Le déploiement réalisé sous le contrôle de Sarthe Numérique en zone RIP s'est achevé fin 2022

En zone RIP le taux de couverture actuel est de **99,36 %**

Travail de complétude au 16 octobre 2024

Nombre de prises identifiées sur le territoire (IPE) 218 974

- Dont 217 517 déployées
- Dont 1 110 en cours de déploiement
- Dont 347 Raccordement à la Demande non sollicités



Le niveau de déploiement atteint en Sarthe place le territoire dans des conditions très favorables pour offrir une solution d'accès numérique en fibre à tous.

Le réseau FttH de Sarthe Numérique, porté par Sartel en Délégation de Service Public, est en train de devenir l'infrastructure de boucle locale fixe de référence sur l'ensemble du territoire et à vocation à se substituer au réseau historique en cuivre.



Chiffres clés du réseau public Sarthois fibre optique

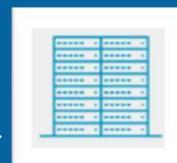
100 %

DE LA SARTHE
DEPLOYEE EN FIBRE
OPTIQUE*



66 NRO

Nœuds de Raccordements
Optiques



476 PM

Points de Mutualisation



1 Datacenter

Tête De Réseau



15 731 kms

de câble fibre optique déployé



217 654 prises

déployées



+ 130 000 utilisateurs

particuliers et professionnels



210 PASSERELLES

DÉPLOYÉES FIN FÉVRIER 2024

S@rthe
Numérique



Quelles différences entre opérateur commercial et

d'infrastructure ?

Pour le Code de Commerce désigne de manière générale « toute personne physique ou morale exploitant un réseau de communications électroniques ouvert au public ou fournissant au public un service de communications électroniques » (article L.32 du code des postes et des communications électroniques) ;

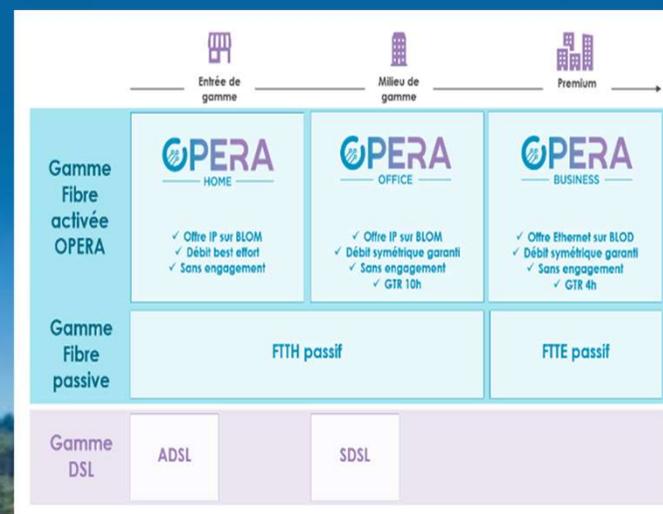
Parmi eux :

- Les Opérateurs d'Infrastructure (OI) sont chargés du déploiement et de l'exploitation de réseaux fibre ;
- Les Opérateurs Commerciaux (OC), également appelé Fournisseur d'Accès Internet (FAI), sont chargés de proposer des offres commerciales d'accès au Très Haut Débit en utilisant le réseau déployé par l'OI.



Relations entre OI et OC

- Le RIP est commercialisé au travers d'un catalogue de service approuvé par le Comité syndical de Sarthe Numérique qui fixe les tarifs du service public,
- Ces tarifs sont encadrés par l'ARCEP via les lignes directrices portant sur les conditions tarifaires d'accès aux réseaux FttH d'initiative publique prévues par l'article L.1425-1 du CGCT.



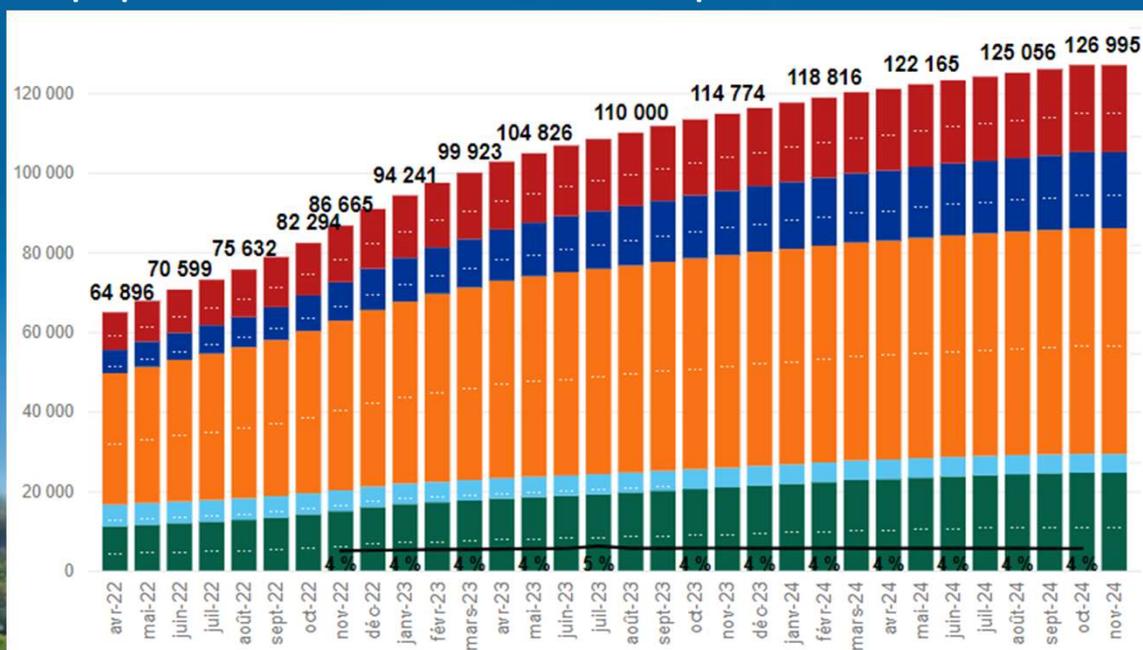
Les raccordements Grand Public au réseau fibre

Les deux modes de raccordement

Sur les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné, deux modalités de réalisation du raccordement final existent aujourd'hui :

- le mode dit « OI » (Opérateur d'Infrastructure) dans lequel le raccordement est construit par l'Opérateur d'Infrastructure ;
- le mode dit « STOC » (« Sous-Traitance à l'Opérateur Commercial ») dans lequel le raccordement est construit par l'Opérateur Commercial, qui agit comme sous-traitant de l'opérateur d'infrastructure.

Le mode STOC est aujourd'hui privilégié par les Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN) , l'Arcep imposant aux OI de proposer ces deux modes de raccordement possibles.



Un rythme de raccordement toujours soutenu

- ✓ Au 3 Novembre 2024, on comptait **126 995** raccordés sur le réseau public départemental.
- ✓ **885** nouveaux raccordements réalisés sur le mois de octobre
- ✓ Soit un taux de pénétration de **58,35 %**

La fermeture du réseau téléphonique cuivre

L'opérateur privé "Orange" gestionnaire du réseau cuivre, support des services de télécommunication (téléphonie fixe et ADSL) a annoncé au niveau national son intention d'accélérer les échéances concernant la fermeture des services sur cette infrastructure.

Concernant le territoire Sarthois :

- 2 communautés de Communes (Maine Cœur de Sarthe et Loué Brulon Noyen) sont concernées par le **lot 3**.
- Le reste du département devrait être inscrit dans le **lot 4** et très prochainement annoncé par Orange.

		Phase de partage	Fermeture commerciale	Fermeture technique	Estimation volume de locaux par lot	Volume total cumulé locaux fermés	
						Nb Locaux	% cumulé
Phase de transition	Lot 1	T3 2022	31/01/2024	31/01/2025	210 000	210 000	0,6 %
	Lot 2	T1 2023	1/2025	1/2026	900 000	1,1 M	3 %
	Lot 3	T2/T3 2023	1/2026	1/2027	2,3 M	3,4 M	8 %
	Lot 4	T2 2024		1/2028	7 M	10,4 M	25 %
Phase de fermeture	Lot 5	T2 2025	31/01/2026	1/2029	10,5 M	21 M	50 %
	Lot 6	T2 2026		1/2030	10,5 M	31,5 M	75 %
	Lot 7	T2 2027		1/2031	10,5 M	41,9 M	100 %

La fermeture du réseau téléphonique cuivre

Etat du déploiement en Sarthe

Le déploiement réalisé sous le contrôle de Sarthe Numérique en zone RIP s'est achevé fin 2022

En zone RIP le taux de couverture actuel est de **99,36 %**

Le niveau de déploiement atteint en Sarthe place le territoire dans des conditions très favorables pour offrir une solution d'accès numérique en fibre à tous.

Dans ce contexte, l'enjeu principal est le raccordement effectif de l'ensemble des utilisateurs à ce nouveau réseaux.

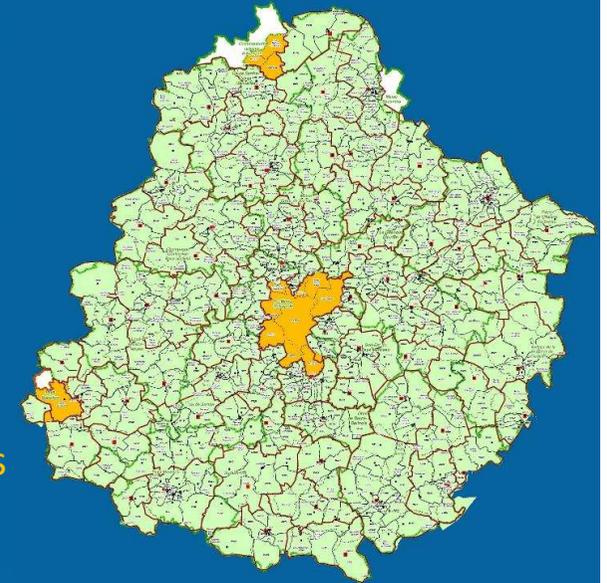
Prises raccordables :

Le réseau déployé sous la responsabilité de Sartel sur le domaine public permet de rendre raccordable l'adresse.

Prises raccordées :

Le raccordement final est réalisé au moment du premier abonnement, généralement par l'opérateur commercial :

- Nécessité d'avoir une demande du client.
- La disponibilité de l'infrastructure en domaine **public** est de la responsabilité de **Sartel**.
- La disponibilité de l'infrastructure en domaine **privé** est de la responsabilité du **client final**.



Fermeture du réseau téléphonique cuivre : ON BASCULE TOUS SUR LA FIBRE

Pour les clients (Particuliers, Entreprises ou Collectivités) d'une offre téléphonique et/ou internet DSL, il faut anticiper au plus tôt la transition vers la fibre optique pour plusieurs raisons :

- Eviter la précipitation à l'approche de la fermeture car les opérateurs peuvent être très sollicités à ce moment ;
- Préparer et réaliser les éventuels travaux nécessaires au raccordement au sein du logement ou de la propriété pour permettre son arrivée ;
- Bénéficier du temps où les services sont encore disponibles sur le réseau cuivre, en cas de difficultés de traitement du raccordement.

Conscients de l'enjeu majeur pour tout un territoire et de ses habitants, Sarthe Numérique et Sartel se mobilisent pour accompagner les collectivités dans la réussite de cette transition, en cohérence avec les politiques publiques d'inclusion et d'accès pour tous.



ANNEXE
Rapport de contrôle du CRAC 2023





Analyse du compte-rendu annuel d'activité 2023 de Sartel THD

Septembre 2024

REMISE DU RAPPORT ET COMPLETUDE



- **L'analyse du compte-rendu annuel 2023 de Sartel THD (CRAC) a été réalisé en 2 temps :**
 - ✓ **Sartel THD a envoyé une première version de son rapport en mars 2024**, qui a permis au Syndicat d'établir une liste de questions et de demandes de compléments, adressée à Sartel THD en mai.
 - ✓ **Le rapport final a été remis le 1^{er} juillet**, un délai de réponse supplémentaire ayant été accordé à Sartel THD (le contrat prévoit une remise du rapport au 1^{er} juin).
- **Le niveau de complétude du rapport est relativement satisfaisant :**
 - Dans l'ensemble, les informations essentielles sont fournies ;
 - **Il est possible d'apprécier le respect des engagements contractuels par le Délégué** en termes de déploiement, de commercialisation et de qualité de service.
- **Néanmoins,**
 - Les données sont souvent présentées brutes, et doivent être systématiquement analysées et commentées ;
 - L'inventaire comptable doit pouvoir être rapproché de l'inventaire technique, ce qui n'est toujours pas le cas alors que le déploiement est terminé ;
 - La répartition des investissements par mission doit être fiabilisée (prises construites, reprises en exploitation ou RIP 1G) ;
 - Le suivi des immobilisations doit être amélioré (mise au rebut) ;
 - Les prestations intragroupes doivent être mieux détaillées pour contrôler le niveau de facturation ;
 - Les éléments de facturation détaillant le CA doivent être présentés à la maille du catalogue de services pour permettre le contrôle de l'application de la clause de retour à meilleure fortune et l'évaluation des conséquences des évolutions du catalogue tarifaire.

ACTIVITE DE 2023



- **Signature de l'avenant n° 9 le 18 septembre 2023**, qui entérine l'introduction de l'offre de services IoT au catalogue de services de Sartel THD.
- **Etat des infrastructures et de la commercialisation au 31 décembre 2023 :**

Fibre optique	xDSL	Autres services								
<ul style="list-style-type: none"> • 214,5k prises déployées sur 218k locaux identifiés (2k en cours de déploiement). • 66 NRO et 476 PM (+194 PM dégroupés en zone AMII). • 117,5k abonnés (+26k vs. 2022). <table border="1"> <tr> <td>FttH passif</td> <td>111k</td> </tr> <tr> <td>FttH activé</td> <td>4k</td> </tr> <tr> <td>Fibre entreprise haut de gamme</td> <td>1250</td> </tr> <tr> <td>FttH Pro</td> <td>880</td> </tr> </table>	FttH passif	111k	FttH activé	4k	Fibre entreprise haut de gamme	1250	FttH Pro	880	<ul style="list-style-type: none"> • 7k abonnés (-4k vs. 2022). • Un taux de remplissage des équipements actifs cuivre à moins de 14 %. <p><i>Sartel THD construit un plan de fermeture des DSLAM à moins de 30 clients : préparation de l'extinction des services cuivre.</i></p>	<p><u>Hébergement</u> :</p> <p>Construction du datacenter réalisée en 2023 et migration de l'ancienne tête de réseau réalisée en 2023, ouverture commerciale en 2024.</p> <p><u>IoT</u> :</p> <p>Phase d'étude et de conventionnement en 2023, déploiement en 2024.</p> <p>Radio (LTE) Service fermé progressivement sur 2023, avec le démontage de toutes les stations.</p>
FttH passif	111k									
FttH activé	4k									
Fibre entreprise haut de gamme	1250									
FttH Pro	880									



Aspects organisationnels





ORGANISATION ET MOYENS DU DELEGATAIRE

- **L'actionariat de la société dédiée Sartel THD n'a pas évolué en 2023**
 - Axione Infrastructures est l'actionnaire unique de la société Sartel THD ;
 - Le capital social de Sartel THD est de 8 000 000 €.

- Actionariat d'Axione Infrastructures :
- 55 % Vauban Infrastructure Fibre
 - 30 % Caisse des Dépôts et Consignations
 - 15 % Axione - Bouygues Energies & services

Le dimensionnement de l'équipe locale de Sartel THD a évolué en accord avec les nouvelles missions qui lui ont été confiées

Les personnes intervenant sur le projet sont mis à disposition par Axione à travers un contrat intra-groupe.



Autres évolutions :

l'équipe Déploiements a arrêté son activité le 31 décembre 2023 (fin du déploiement de premier établissement) : les opérations ont été reprises par le service exploitation ;
 l'équipe IoT s'est renforcée en préparation du déploiement du réseau.



Aspects techniques



CONSTRUCTION DU RESEAU

- **La phase de premier établissement est terminée** depuis 2022 : les 476 PM et 6 NRO du périmètre concessif sont construits.
 - Le Délégué a démobilisé l'équipe chargée du déploiement en 2023, **le service Exploitation a désormais la charge des complétudes** ;
 - À fin 2023, il reste environ 1 000 prises à traiter en complétude, dont 233 bloquées (refus de conventionnement ou blocage en partie privée principalement).

Synthèse des déploiements à fin 2023*	Prises déployées	En cours	Cible	Total par mission
Mission 1 (concessif tranche ferme)	99 507	1 034	257	100 798
Mission 2 (affermage)	89 655	1 032	572	91 259
Mission 3 (concessif tranche optionnelle)	25 526	69	0	25 595
Total prises	214 688	2 135	829	217 652

*Les chiffres présentés dans le tableau sont des ordres de grandeurs, les données partagées par le Délégué dans son rapport ne sont pas tout à fait identiques aux valeurs dans l'IPE.

L'inventaire technique et comptable des biens de retour est un élément essentiel du suivi de DSP, qui permet de connaître avec précision l'ensemble des biens constituant le réseau de la collectivité et leur valorisation : l'inventaire construit par le Délégué est aujourd'hui très incomplet → avec la fin du déploiement, cet axe de travail doit devenir une priorité pour le Délégué.



INDICATEURS D'EXPLOITATION

- **Le réseau est correctement dimensionné** pour répondre à l'ensemble des demandes des Usagers
 - Backbone : les pics journaliers ne dépassent pas les 40 % de la capacité sur les liens nationaux et 60 % pour le lien intra-départemental ;
 - Equipements actifs : pas d'alerte, le Délégitaire ajoute un nouveau coupleur ou OLT dès que la saturation atteint un seuil d'occupation critique ;
 - Infrastructure passive : le Délégitaire suit un planning de reconstitution des capacités des câbles qui n'est pas partagé dans le compte-rendu annuel, mais est communiqué au Délégitant.

Les principaux indicateurs d'exploitation :

99,93 % de disponibilité globale du réseau

Seuil contractuel à 99,5 %

1 240 opérations de maintenance préventive

+150 vs. 2022, concernent principalement des contrôles environnement dans les armoires

2 244 tickets ouverts pour des dommages réseaux

+974 vs. 2022, principalement à cause des conditions climatiques qui impactent les lignes en aérien

1 717 tickets d'incidents ouverts sur le FttH GP

+312 vs. 2022, cohérent avec la hausse d'abonnés

Taux d'incident :

- < **0,3 %** pour le FttH GP
- 1,46% en moyenne pour l'ADSL GP
- < 3% pour les produits pro



QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- **La qualité du service public** fournie aux Usagers se mesure d'une part sur les délais de raccordement, d'autre part sur le respect des engagements de temps de rétablissement du service après un incident.
 - Dans le compte-rendu annuel, le Délégataire ne justifie pas les dépassements de délais.

Garantie de temps de rétablissement

- **1 640** tickets d'incident soumis à GTR ont été ouverts
- **1 209** tickets ont été traités dans les délais

Le taux de respect moyen des GTR est de 73,7 %

Toutes GTR comprises

*69,8 % en
2022*

La plupart des services soumis à GTR sont des services professionnels : GTR 4h ou GTR 10h, 24/7 ou jours ouvrables.

Si le Délégataire dépasse le seuil contractuel inscrit au contrat de service avec l'Usagers, ce dernier peut lui appliquer des pénalités.

Mise en service

- **41 403** commandes de mise en service
- **11 386** commandes hors délais

Le taux de respect moyen des délais de MES est de 72,6 %

Tous services confondus

*80 % en
2022*

Tous les retards de mise en service ne sont pas imputables au Délégataire, néanmoins, ses outils de reporting ne lui permettent pas de faire la distinction.



Aspects commerciaux

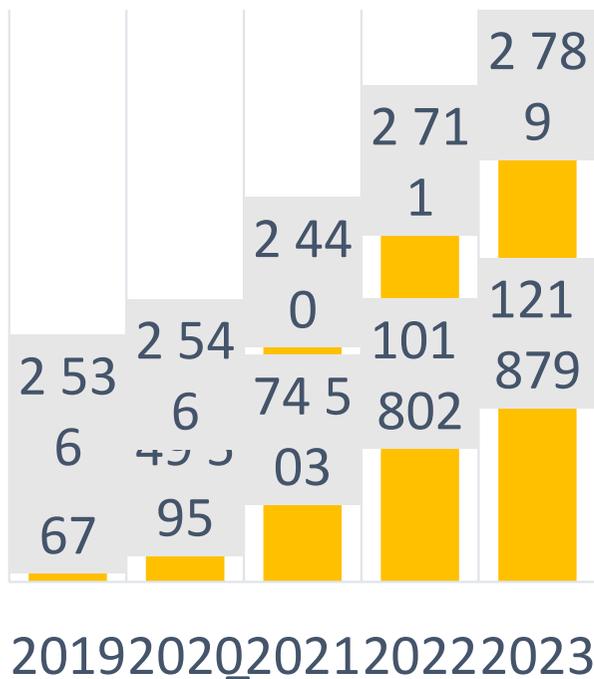


PERFORMANCES COMMERCIALES

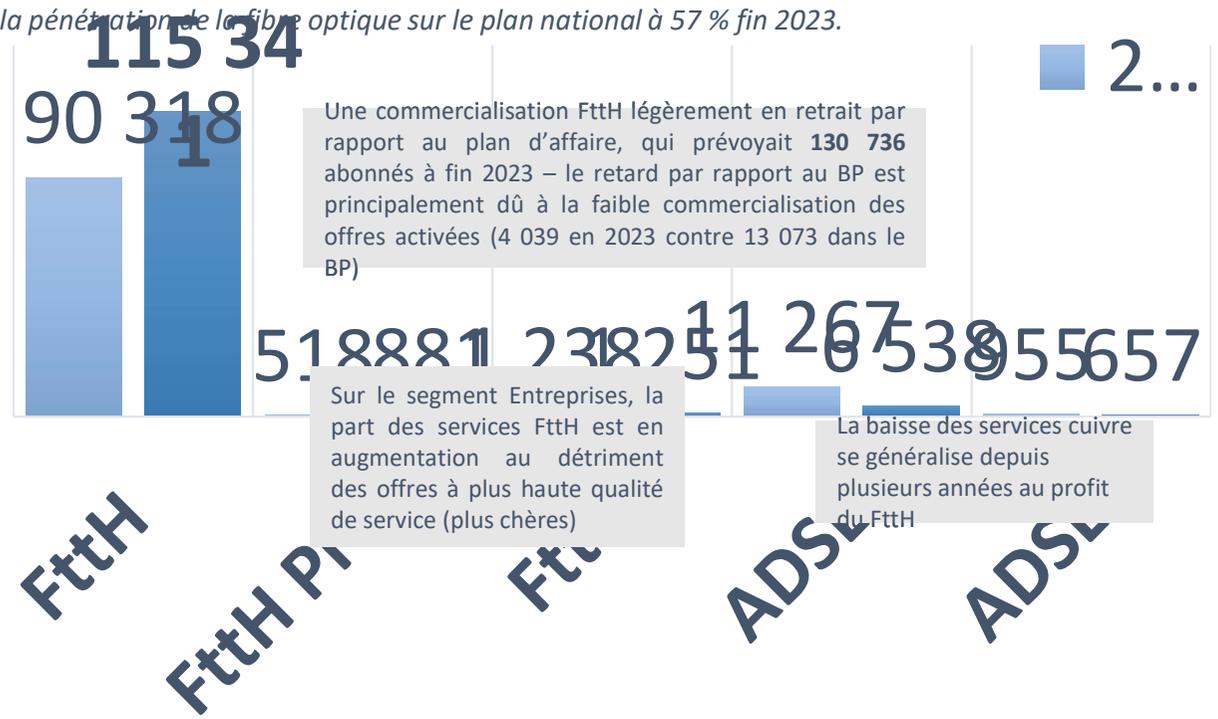
Les services radio ont été éteints sur l'année 2023, les derniers clients (217 à fin 2022) ont migré essentiellement vers du FttH

- Le taux de pénétration du FttH est de 54 % à fin 2023 (+10 points vs. 2022)

Pour comparaison, l'Arcep évalue la pénétration de la fibre optique sur le plan national à 57 % fin 2023.



Progression de la commercialisation des offres de connectivité sur le RIP, tous services confondus (nombre d'abonnés)



Progression de la commercialisation par service d'accès sur l'année 2023 (nombre d'abonnés)

Une commercialisation FttH légèrement en retrait par rapport au plan d'affaire, qui prévoyait 130 736 abonnés à fin 2023 – le retard par rapport au BP est principalement dû à la faible commercialisation des offres activées (4 039 en 2023 contre 13 073 dans le BP)

Sur le segment Entreprises, la part des services FttH est en augmentation au détriment des offres à plus haute qualité de service (plus chères)

La baisse des services cuivre se généralise depuis plusieurs années au profit du FttH



PERFORMANCES COMMERCIALES

- **Prise de commandes**
 - 43 opérateurs locaux ou nationaux ont passé au moins une commande auprès de Sartel THD en 2023 (37 en 2022) ;
 - 80 % de la prise de commande a été réalisée par 11 opérateurs ;
 - La prise de commande FttH se stabilise autour de 3 500 commandes de mise en service par mois au deuxième semestre 2023 ;
 - Pour les services Entreprises, Sartel THD enregistre entre 75 et 140 commandes par mois.

- **La commercialisation des offres activées est en baisse au profit des offres passives**, en particulier les offres de cofinancement : les parts de marché des opérateurs alternatifs sont progressivement absorbées par les OCEN.
 - **Les offres passives représentent 96,4 % des souscriptions FttH** : le plan d'affaire prévoyait une part de marché de 90 % pour les offres passives, dont 65 % en cofinancement.

- **Les 3 OCEN cofinanceurs (Orange, Free, Bouygues Télécom) ont tous souscrit des nouvelles tranches de cofinancement en 2023.** SFR est le seul OCEN qui continue à favoriser la location sur les RIP, pas seulement en Sarthe.

Pour l'achat de lignes en cofinancement, les OCEN s'appuient sur des véhicules d'investissement dédiés : SCOREFIT pour Orange, SDFAST pour Bouygues Télécom et IFT pour Free.

Le RIP sarthois est découpé en 4 zones de cofinancements, sur lesquels les 3 OCEN cofinanceurs ont achetés des tranches :

ref_zone	taux_cofinancement
Zone 1	50 %
Zone 2	55 % (+5 % en 2023)
Zone 3	45 % (+15 % en 2023)
Zone 4	45 % (+20 % en 2023)



Aspects financiers



FLUX FINANCIERS AVEC LE SYNDICAT MIXTE SARTHE NUMERIQUE



- Les redevances versées à Sarthe Numérique en 2023 sont conformes aux engagements contractuels.
Citons :
 - ✓ La redevance de contrôle de la concession : 212 k€ en 2023.
 - ✓ La redevance d'affermage au titre des prises construites par le Syndicat et exploitées par Sartel THD (mission 2) :
 - Redevance fixe annuelle : **4,62 M€** en 2023 (4,5 M€ + indexation) représentant environ 52 € par prise (89 655 prises déployées au titre de la mission 2 en 2023).
 - Deux redevances spécifiques au titre des infrastructures de collecte modernisée construites par le délégant (et donc, évitées au délégataire) et au titre du surdimensionnement des infrastructures de la mission 2 construites par le délégant (sur la base d'un accord entre les parties) : un montant de 1,33 M€ avait été perçu par Sarthe Numérique à ce titre en 2021 auquel s'ajoute un montant de **1,01 M€ en 2023**.
 - ✓ L'**avenant 5 relatif à la construction d'une nouvelle tête de réseau** prévoit que le délégataire reversera au délégant une redevance d'affermage au titre de la mise à disposition du bâtiment. Elle s'est élevée à **14 k€** au titre de l'exercice 2023.
- La clause de retour à meilleure fortune.
 - ✓ Le réseau ayant fait l'objet d'une subvention publique, le contrat prévoit un retour financier au syndicat en cas d'amélioration de la commercialisation. A partir de la 5^e année (2023), ce retour financier se déclenche si le nombre de logements raccordé est supérieur au prévisionnel et si le chiffre d'affaires « infrastructure » et « entreprise » est supérieur au prévisionnel contrat.
 - ✓ Ces deux conditions n'étant pas réunies en 2023, la clause ne trouve pas à s'appliquer (115 337 logements raccordés contre un prévisionnel de 130 726 et CA infra/Ent. Réalisé de 729 k€ vs 902 k€ prévisionnel).
 - ✓ Néanmoins, le Syndicat souhaite disposer d'informations plus détaillées sur les éléments de chiffre d'affaires présentés par Sartel THD.

FLUX FINANCIERS AVEC LE SYNDICAT MIXTE SARTHE NUMERIQUE



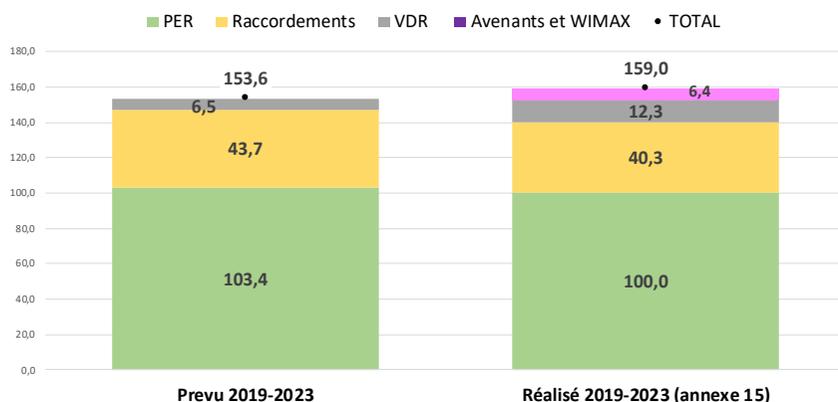
- **Les subventions versées par Sarthe Numérique**

- ✓ **Subvention versée au titre de la construction des prises de la mission 3 (26 M€ prévus)** : à fin 2023, Sarthe Numérique avait versé **24,7 M€**. Le versement du solde (1,3 M€) est prévu sur l'année 2024.
- ✓ **Participations versées au titre de la mission 4** : l'avenant 1 prévoit un mécanisme de participation publique permettant la prise en charge, par le Délégant, d'une partie des coûts de raccordement des entreprises non éligibles aux offres d'accès FttH du délégataire : le niveau de participation est déterminé forfaitairement en fonction de la zone dans laquelle le raccordement est réalisé. **Le montant cumulé des subventions versées par Sarthe Numérique à fin 2022 s'élevait à 236 k€.**
- ✓ **Participation versée au titre de l'activation du service FttH en zone AMII (avenant 4 du 03 janvier 2022)** : cet avenant prévoit le versement par Sarthe Numérique d'une subvention d'équipement de 1,62 M€, en cas d'activation de la tranche conditionnelle, prévoyant le développement d'une offre d'accès activée sur l'ensemble du périmètre de la mission 4. Aucun versement n'a été effectué à ce titre à ce jour.
- ✓ **Participation versée au titre de la nouvelle tête de réseau (avenant 5 du 30 novembre 2022)** : cet avenant prévoit le versement par Sarthe Numérique d'une subvention d'équipement de 2,21 M€, **dont 0,55 M€ ont été versés en 2023.**
- ✓ **Participation versée au titre de la mise en œuvre de solutions de connectivité IoT (avenant 7 du 07 juillet 2022)** : cet avenant prévoit le versement par Sarthe Numérique d'une participation de 1,61 M€, **dont 0,48 M€ ont été versés en 2023.**

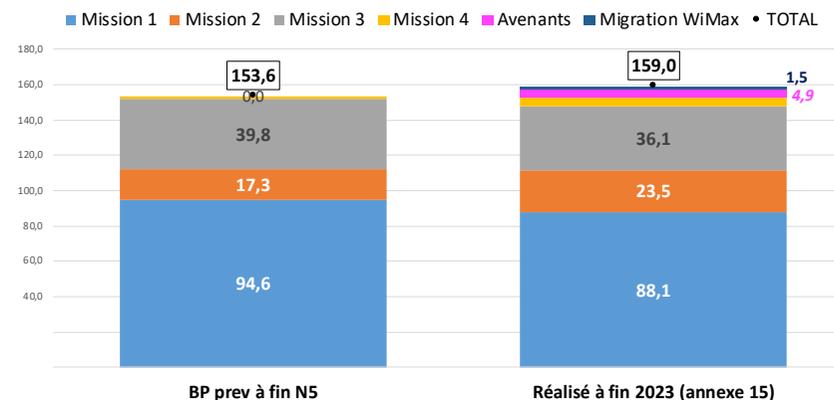
LES INVESTISSEMENTS

- A fin 2023, le cumul des investissements réalisés depuis le démarrage de la DSP s'élève à **159 M€**.
- Ce montant intègre, d'une part, la migration WiMax, non prévue à l'origine, pour **1,5 M€** et, d'autre part, **4,9 M€** d'investissements supplémentaires au titre des avenants.
- En dehors de ces investissements, non prévus initialement, les dépenses ont atteint **152,6 M€** et s'établissent un peu en deçà du prévisionnel contrat pour l'année 5 (**153,6 M€**).

Investissements cumulés par nature en M€



Investissements cumulés par mission en M€



L'EXPLOITATION

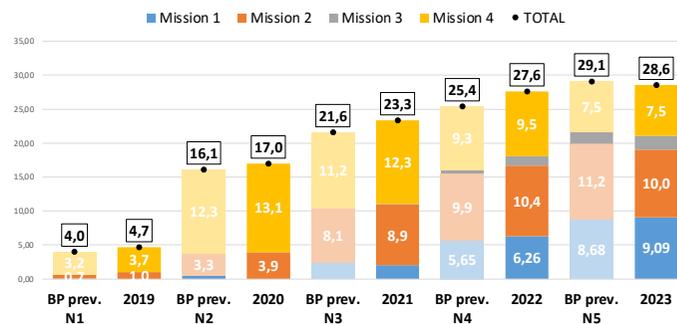
- Fin 2023, on dénombreait 115 337 abonnés FttH (vs 90 315 fin 2022), un niveau inférieur au prévisionnel contrat qui tablait sur 130 726 abonnés en année 5, et ce alors que davantage de prises sont déployées (214 688 au lieu de 204 649).

Le taux de commercialisation s'inscrit en effet en retrait par rapport au prévisionnel, à 54 % contre 64 %.

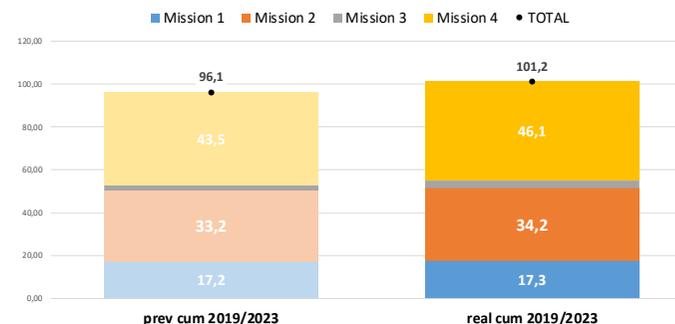
	2021 (N3)				2022 (N4)				2023 (N5)			
	M1	M2	M3	TOTAL	M1	M2	M3	TOTAL	M1	M2	M3	TOTAL
prévisionnel contrat												
Prises déployées	96 514	78 704	0	175 218	98 246	79 596	23 934	201 776	100 227	80 487	23 934	204 649
Prises commercialisées	18 281	36 673	0	54 954	43 662	48 986	5 366	98 014	60 536	55 590	14 600	130 726
Taux de pénétration	19%	47%		31%	44%	62%	22%	49%	60%	69%	61%	64%
réalisé												
Prises déployées	49 435	85 413	6 412	141 260	96 052	87 638	25 044	208 734	99 506	89 655	25 527	214 688
Prises commercialisées	13 777	44 843	541	59 161	35 732	47 937	6 646	90 315	50 438	52 848	12 050	115 337
Taux de pénétration	28%	53%	8%	42%	37%	55%	27%	43%	51%	59%	47%	54%

- En 2023, le chiffre d'affaires réalisé s'établit pour la première fois à un niveau un peu inférieur au prévisionnel contrat (28,6 M€ vs 29,1 M€), alors qu'il était supérieur depuis le début de la DSP, principalement tiré à la hausse par des ventes meilleures que prévues sur le RIP 1G (mission 4). Toutefois, en cumulé depuis le début du contrat, le CA réalisé excède encore de 5 M€ le prévisionnel.

Chiffre d'affaires annuel en M€



Chiffre d'affaires cumulé en M€



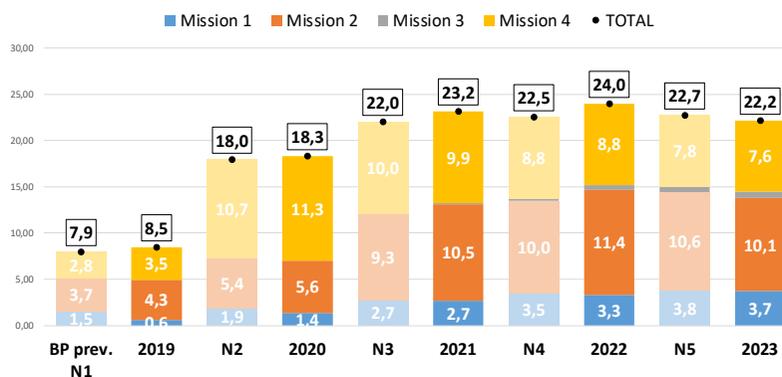
Attention : les écarts entre le prévisionnel contrat et le réalisé comprennent quatre années d'inflation.

L'EXPLOITATION

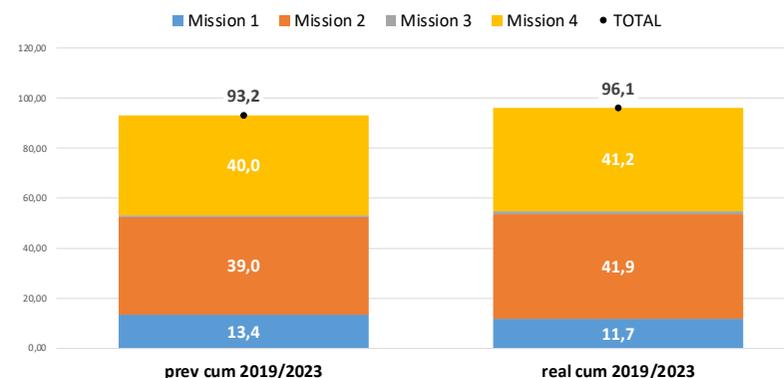
- En 2023, les charges d'exploitation (22,2 M€) sont un peu inférieures au prévisionnel contrat pour la même année. Toutefois, en cumulé depuis le début du contrat, elles s'affichent à +2,9 M€ par rapport au prévisionnel contrat.
- Dans son rapport, le délégataire indique que ces 2,9 M€ proviennent de la maintenance réseau (+3,4 M€), du backbone (+0,7 M€), alors que les charges de dégroupage Orange DSL sont inférieures de 1,8 M€ au prévisionnel, en lien avec la diminution du CA DSL.

Attention : les écarts entre le prévisionnel contrat et le réalisé comprennent quatre années d'inflation.

Charges d'exploitation annuelles en M€



Charges d'exploitation cumulées en M€



L'EXPLOITATION

- En 2023, l'excédent brut d'exploitation s'élève à 6,4 M€, un montant proche du prévisionnel contrat pour la même année (6,3 M€ en N5). En cumulé, l'EBE ressort à 5,1 M€ sur les cinq premières années, s'inscrivant à +2,2 M€ au-dessus du prévisionnel contrat (2,9 M€).
- Après déduction des amortissements (-5,7 M€) et réintégration des subventions reprises au résultat (+1,3 M€), le résultat d'exploitation 2023 s'élève à 2 M€. En cumulé, le résultat d'exploitation affiche +2,1 M€ sur les cinq premières années par rapport au prévisionnel (-5,6 M€ contre -7,7 M€).
- Les frais financiers s'élèvent à 4 M€ en 2023, inférieurs au prévisionnel (4,7 M€ en N5). En cumulé sur les cinq premiers exercices, les frais financiers sont inférieurs de 8,6 M€ au prévisionnel contrat, principalement du fait de la moindre mobilisation du compte courant d'associé (59 M€ fin 2023 au lieu de 95 M€ selon le prévisionnel contrat en fin d'année cinq).
- Le résultat net s'établit ainsi à -2 M€ en 2023 contre -2,7 M€ selon le prévisionnel contrat la même année. Le cumulé sur les cinq exercices est supérieur de 10,7 M€ par rapport au prévisionnel contrat, dont +2,1 M€ de résultat d'exploitation et +8,6 M€ de résultat financier.

M€	prévisionnel contrat						réalisé						ECART CUMULE
	N1	N2	N3	N4	N5	CUMUL	2019	2020	2021	2022	2023	CUMUL	
Chiffre d'affaires	4,0	16,1	21,6	25,4	29,1	96,1	4,7	17,0	23,3	27,6	28,6	101,2	5,1
Charges d'exploitation	-7,9	-18,0	-22,0	-22,5	-22,7	-93,2	-8,5	-18,3	-23,2	-24,0	-22,2	-96,1	-2,9
EBE	-4,0	-1,9	-0,4	2,9	6,3	2,9	-3,8	-1,3	0,2	3,6	6,4	5,1	2,2
Dotations aux amortissements	0,0	-0,7	-2,2	-3,4	-5,3	-11,6	-0,1	-0,3	-2,0	-4,4	-5,7	-12,5	-0,9
Subventions reprises au rés.	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,1	0,4	1,3	1,8	0,8
Résultat d'exploitation	-4,0	-2,6	-2,6	-0,5	2,0	-7,7	-3,9	-1,6	-1,7	-0,4	2,0	-5,6	2,1
Frais financiers	-1,8	-3,5	-4,9	-5,4	-4,7	-20,3	-0,2	-1,4	-2,6	-3,6	-4,0	-11,7	8,6
Résultat courant avant impôts	-5,8	-6,2	-7,5	-5,9	-2,7	-28,0	-4,1	-3,0	-4,3	-4,0	-2,0	-17,3	10,7
IS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat net	-5,8	-6,2	-7,5	-5,9	-2,7	-28,0	-4,1	-3,0	-4,3	-4,0	-2,0	-17,3	10,7



Conclusion



CONCLUSION



- **Le rapport du Délégitaire est très dense et fourni beaucoup d'informations, mais quelques éléments utiles au suivi restent manquants. Les principaux axes de progressions sont les suivants.**
 - L'inventaire technique et comptable fiable et complet.
 - Le suivi de la construction des prises de densification distinct des travaux de premiers établissements pour suivre la complétude et les investissements.
 - Le lien entre les différents travaux réalisés sur le réseau au titre de la maintenance, ou des reprises des malfaçons du mode STOC, et les coûts que ces interventions représentent pour Sartel THD.
 - Le niveau de détail affiné sur la présentation des chiffres de l'exploitation et les données financières pour permettre une comparaison au plan d'affaire (distinction par service, par Usagers).
 - L'analyse et la justification systématique des chiffres présentés nécessaire pour comprendre la vision du Délégitaire sur l'exploitation du service.

- **Pour les futurs exercices, les grands enjeux sont les suivants.**
 - Le partage des informations sur les nouvelles missions (IoT et DC en particulier) avec le même niveau de détail que le reporting sur les activités fibre.
 - Dans un contexte de décommissionnement prochain du cuivre, le traitement de l'intégralité des complétudes et la poursuite de la commercialisation des offres entreprises, en particulier.
 - L'intégration des indicateurs de consommation énergétique du réseau dans le rapport annuel.
 - Le déploiement de mesures pour assurer la résilience du réseau exploité par Sartel THD.

COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
P/le Président du Syndicat Mixte
Sarthe Numérique,
et par délégation



Nicolas HECQ



Jeudi 05 juin 2025

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 9

Évolutions du catalogue de services et de la grille tarifaire Avenant n° 12 à la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), Mme Michèle JUGUIN-LALOYER (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. BOUSSARD François (Sud Sarthe), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir-Lucé-Bercé), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Dominique EDON (Perche Emeraude), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Cyril ADAM (suppléant de M. Francis LOISON, Villeneuve-en-Perseigne), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Perche Emeraude).

Absents-excuses : M. Daniel BERTHELOT (Loir-Lucé-Bercé), M. BRU Stéphane (LBN Communauté), M. Michel CHARMENTON (LBN Communauté), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Belinois), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Belinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois Bilurien), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Nicolas RENO (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Perche Emeraude), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Belinois), M. Nicolas ROUANET (Sud-Est Manceau).

Secrétaire de séance : Mme Martine CRNKOVIC.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), M. Sylvain BIDIER (Loir-Lucé-Bercé, à Mme COHU, Loir-Lucé-Bercé), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois, à Mme CRNKOVIC, Département).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 18 - Pouvoirs : 7 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 11.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe notifiée le 9 janvier 2019 à son Délégué, la société Sartel THD,

Vu le rapport de son Président,

Considérant le projet d'avenant n°12 et ses annexes, jointes à la présente délibération ;

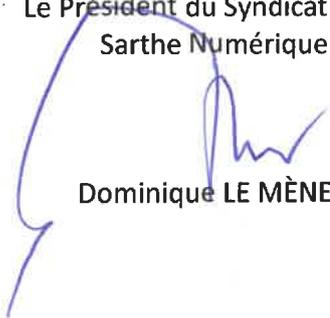
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant n°12 à la Convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe, notifiée le 9 janvier 2019 à son délégué, la société Sartel THD, à intervenir entre Sarthe Numérique et la société Sartel THD.

AUTORISE le Président du Syndicat mixte, à signer le projet d'avenant n° 12 à la Convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe, notifiée le 9 janvier 2019 à son délégué, la société Sartel THD.

AUTORISE le Président du Syndicat mixte à accomplir tous les actes et formalités nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

Le Président du Syndicat mixte
Sarthe Numérique


Dominique LE MÈNER

CONCESSION DE TRAVAUX ET DE SERVICES POUR LE FINANCEMENT, LA CONSTRUCTION, LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION DE BOUCLES LOCALES OPTIQUES DE DESSERTES A L'USAGER FINAL SUR LE TERRITOIRE DE LA SARTHE

AVENANT N°12

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Syndicat mixte ouvert Sarthe Numérique, sis Hôtel du Département, 72 072, Le Mans, CEDEX 9, représenté par le Président du Syndicat mixte en exercice, Monsieur Dominique LE MENER dûment autorisé à signer les présentes par une délibération du Comité syndical en date du 28 septembre 2023

Ci-après dénommée le « **Délégant** »,

D'UNE PART,

ET

La société SARTEL THD, société par actions simplifiée au capital de 8.000.000 euros, inscrite au Registre du Commerce du Mans sous le numéro 844 770 511, dont le siège social est situé 2, allée des Gémeaux – Centre Novaxis II – 72100 Le Mans, représentée par son Président en exercice Monsieur Eric JAMMARON dûment autorisé à signer les présentes,

Ci-après dénommées le « **Délegataire** »

D'AUTRE PART,

Ou par défaut, dénommés individuellement une « Partie » ou conjointement les « Parties ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE

1. Le 20 décembre 2004, le Syndicat mixte ouvert Sarthe Numérique a notifié à la société SARTEL une convention de délégation de service public portant sur la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau d'initiative publique de première génération sur le territoire de la Sarthe (ci-après « RIP1 »).

Le 25 novembre 2017, le Syndicat a lancé une procédure de publicité et de mise en concurrence organisée conformément aux articles L. 1410-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et en application des dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession.

Plus précisément, il s'agit pour le Syndicat de faire établir et exploiter un réseau de communication électronique d'initiative publique à très haut débit en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH), de seconde génération, dans une partie des territoires pour lesquels aucun opérateur privé n'a émis d'intention de déployer un réseau du même type sur fonds propres et de faire exploiter sur une autre partie de son territoire un réseau de même type construit sous sa maîtrise d'ouvrage.

2. A l'issue de cette procédure, le Syndicat a attribué au groupement momentané d'entreprises formé par les sociétés Axione Infrastructures, Axione, Bouygues Energies et Services et BEE Invest 72, la convention de délégation de service public (ci-après la « Convention ») portant sur l'établissement et l'exploitation de ce réseau sur le territoire de la Sarthe.

Conformément à l'article 4.1 de la Convention, la société SARTEL THD a été substituée le 20 décembre 2018 dans les droits et obligations d'Axione Infrastructures, Axione, BYES et BEE Invest 72 nés de la Convention. La Convention a ensuite été notifiée à SARTEL THD par le Syndicat le 9 janvier 2019 pour une durée de trente (30) ans.

3. Par un avenant n°1 à la Convention, signé le 30 septembre 2019 et notifié le 7 octobre 2019, les Parties ont procédé à l'affermissement de la mission 4 prévue à l'article 17 de la Convention ainsi qu'à la mise à jour du plan d'affaires. De même, les Parties sont convenues d'introduire un mécanisme de participation publique aux coûts de raccordement des entreprises non-éligibles aux offres d'accès FttH du Délégitaire sur le territoire de la Sarthe. Enfin, la fréquence, la composition des comités visés aux articles 39 et 40 de la Convention ainsi que le catalogue de services ont également été modifiés par l'avenant n°1 à la Convention.

4. Par un avenant n°2, signé le 5 février 2021 et notifié le 15 février 2021, les Parties ont ajusté le planning contractuel de réalisation des ZAPM ainsi que les engagements du Délégitaire portant sur la mise en service du réseau dans le cadre de la Mission n°1 et de la Mission n°3 A dont l'affermissement a été notifié, par Sarthe Numérique à SARTEL THD, par un courrier du 7 juillet 2020. De plus, les parties ont introduit un nouvel objectif de couverture, précisé les modalités d'approbation des APD, défini un processus de traitement des problématiques d'obtention des autorisations et des conventionnements, complété le régime de prise en charge de la taxe foncière par le Délégitaire et précisé la mise en œuvre d'un régime de CRMAD anticipé. Cet avenant n°2 a également permis de prévoir l'intégration d'une prestation d'adduction pour les logements dépourvus d'adduction, d'introduire une offre de service expérimentale en matière d'objets connectés, de procéder à une modification du catalogue de service et de la grille tarifaire figurant respectivement en Annexe 06.2 et 06.3 de la Convention, d'encadrer la réalisation d'ouvrages résiduels de la phase 1 par le Délégitaire, de définir des conditions sécurisées de raccordement et d'intervention dans le cas d'une proximité de fils nus électriques et enfin de renforcer les engagements du Délégitaire en termes d'insertion.

En outre, l'avenant n°2 précise les modalités de mise en œuvre de la Nouvelle tête de réseau (ci-après la « Nouvelle tête de réseau »), en introduisant une nouvelle option (ci-après l'« Option n°2 ») consistant pour le Délégitaire à réaliser un bâtiment servant à accueillir la tête de réseau

historique du RIP1 et la Nouvelle tête de réseau sur un terrain mis à disposition du Délégué par le Délégué.

5. Par un avenant n°3, signé le 29 juin 2021 et notifié le 6 juillet 2021, les Parties ont fait évoluer le catalogue de services et la grille tarifaire respectivement en Annexe 06.2 et 06.3 de la Convention.

6. Par un avenant n°4 et au titre de la mission n°4 de la Convention, signé le 3 janvier 2022, les Parties ont fait évoluer les services fournis par le RIP1 en introduisant sur la BLOM réalisée par les opérateurs privés une offre d'accès activés de haute qualité. Cette offre étant déjà proposée sur la boucle locale cuivre du périmètre du RIP1, son extension sur la BLOM désormais présente dans cette même zone constitue une adaptation des conditions de fourniture du service du Délégué, afin que cette offre soit disponible sur l'ensemble de son périmètre d'intervention. Dans ce cadre, SARTEL THD est chargé de dégroupier les nœuds de raccordements optiques de la BLOM déployée par les opérateurs privés et de réutiliser les infrastructures existantes de cette BLOM pour fournir ce service.

7. Par un projet d'avenant n°5, Sarthe Numérique a envisagé de lever l'Option n°2 relative à la réalisation de la Nouvelle tête de réseau mentionnée à l'avenant n°2. Dans ce cadre, les Parties ont également déterminé les modalités concrètes de la construction et du financement de la Nouvelle tête de réseau. Cet avenant a été approuvé par le conseil syndical par délibération en date du 26 novembre 2021.

Ce projet d'avenant n°5 n'a pas été signé par les Parties.

8. Par un avenant n°6, signé le 30 juin 2022 et notifié le 6 juillet 2022, les Parties ont fait évoluer le catalogue de services et la grille tarifaire respectivement en Annexe 06.2 et 06.3 de la Convention.

9. Par un avenant n°7, les Parties ont défini les modalités techniques et économiques permettant le renforcement des services de connexion des objets prévus au catalogue de service de la Convention. La fourniture de ces services repose sur un réseau bas débit de type LoRa complété par la mise en place par Sartel THD des fonctionnalités d'une plateforme ouverte, interopérable et multi-technologie garantissant l'accès au réseau bas débit au plus grand nombre des usagers, collectivités comme opérateurs économiques. Cet avenant a été approuvé par le Conseil Syndical par délibération en date du 30 juin 2022.

10. En raison de difficultés de mise en œuvre de la levée de l'Option n°2, liées à l'obtention d'un permis de construire, les Parties ont été contraintes de réfléchir à une nouvelle alternative, qui fait l'objet d'une nouvelle rédaction de l'avenant n°5 signé le 30 novembre 2022. A cet égard, bien que depuis novembre 2021 les avenants n° 6 et n°7 ont été conclus, il a été décidé de conserver la numérotation de cet avenant n°5, pour éviter d'avoir un numéro manquant dans la numérotation des avenants.

Cette alternative, dénommée Option n°3, consiste à utiliser et à adapter un bâtiment existant, que Sarthe Numérique met à disposition du Délégué pour accueillir la Nouvelle tête de réseau. Enfin, l'avenant n°5 met en œuvre, au sens de l'article R.3135-1 du code de la commande publique, une option définie initialement à l'article 3.3 de l'Annexe A01.1 de la Convention.

L'avenant n°5 a été signé par les Parties et notifié le 1^{er} décembre 2022.

11. Par un avenant 8, du 2 décembre 2022, les parties ont fait évoluer le catalogue de services et la grille tarifaire respectivement en Annexe 06.3 et A06.4 de la Convention.

12. Par un avenant n°9 en date du 18 décembre 2023, les parties ont fait évoluer le catalogue de services et la grille tarifaire respectivement en Annexes 06.3 et A06.4 de la Convention.

13. Par un avenant n°10, les Parties ont fait évoluer la grille tarifaire et le catalogue de services, afin d'y intégrer notamment une prestation d'hébergement pour la nouvelle tête de réseau, introduite par l'avenant n°5. De plus, les Parties ont intégré les engagements pris lors de la conclusion des avenants n°4, 5 et 7, en faisant évoluer les cadres financiers, la description du plan d'affaires ainsi que le modèle financier, figurant respectivement en Annexes A15, A19A et A19B de la Convention.

14. Par un avenant n°11, les Parties ont modifié l'annexe A10, afin de faire évoluer les termes essentiels du contrat de service Backbone et du contrat de prestation de services, mais également le catalogue de service et la grille tarifaire. Les Parties ont aussi complété l'offre d'adduction en domaine privé, prolongé d'une année la faculté de lever la tranche optionnelle pour la mise en place de l'offre d'accès active de haute qualité et introduit une offre promotionnelle sur la gamme NetCity Infra.

15. Par le présent avenant n°12 (ci-après « l'Avenant »), les Parties souhaitent faire évoluer le catalogue de service et la grille tarifaire, préciser les conditions de mise en œuvre d'offres promotionnelles et expérimentales définies dans l'article 23 de la Convention.

En l'espèce, cette modification ne constitue pas une modification substantielle de la Convention au sens du 5° de l'article L. 3135-1 du code de la commande publique et de l'article R. 3135-7 du même code.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent Avenant n°12 à la Convention a pour objet de :

- Modifier le catalogue de service et la grille tarifaire ;
- Modifier l'article 23 « Tarification » de la Convention pour préciser les conditions des offres promotionnelles et expérimentales ;

ARTICLE 2 – MODIFICATION DU CATALOGUE DE SERVICE

Conformément à l'article 22.2 de la Convention, les Parties ont convenu de faire évoluer le catalogue de service, afin de répondre aux besoins des Usagers.

2.1 Evolution de l'offre « OPERA Business »

Afin d'adapter la tarification du produit OPERA Business aux évolutions du marché, les Parties conviennent de faire évoluer l'offre comme suit :

- Modification du profil tarifaire 300Mb à 500Mb et baisse du tarif à 210 € ;
- Baisse du tarif du profil 1Gb à 250 € ;
- Ajout de nouveaux profils 2Gb, 4Gb et 10Gb, respectivement à 400 €, 500 € et 650 € ;
- Ajustement de la composante « collecte nationale » en cohérence avec les nouveaux tarifs ; Ralentir le rythme de résiliation en adaptant l'offre de fidélisation.

En conséquence, les Parties conviennent que l'Annexe A06.4F « CP OPERA Business » à la Convention est modifiée par l'Annexe 1 du présent Avenant.

2.2 Evolution de l'offre « IxEn »

L'Offre IxEn est également ajustée en cohérence avec l'évolution de l'offre « OPERA Business ».

En conséquence, les Parties conviennent que l'Annexe A06.4G « CP IxEn » à la Convention est modifiée par l'Annexe 2 du présent Avenant.

2.3 Evolution de l'offre « OPERA Office Pro »

Les Parties conviennent de faire évoluer l'offre OPERA Office Pro, auparavant nommé OPERA Home Pro comme suit :

- Forfaitisation de la collecte, aujourd'hui facturée en fonction de la consommation ;
- Tarif de l'abonnement forfaitisé OPERA Office Pro porté à 25€ ;
- Baisse du tarif de l'option de GTR 10h à 15€ en cohérence avec le marché.

En conséquence, les Parties conviennent que l'Annexe A06.4P à la Convention est modifiée par l'Annexe 3 du présent Avenant.

2.4 Evolution de l'offre « NetCity Service »

L'Offre NetCity Service est également ajustée en cohérence avec l'évolution de l'offre « OPERA Business ». En conséquence, les Parties conviennent que l'Annexe A06.4X à la Convention est modifiée par l'Annexe 4 du présent Avenant.

2.5 Evolution de l'offre « FON »

Les Parties conviennent de faire évoluer l'offre FON en cohérence avec la tarification actuellement appliquée sur le marché :

- Modification des paliers de distance ;
- Baisse tarifaire des tarifs de Location 1 an, 3 ans et 5 ans ;
- Mise en cohérence des tarifs d'IRU 15 ans avec les tarifs de location ;
- Suppression de l'IRU 7 ans.

En conséquence, les Parties conviennent que l'Annexe A06.4R « CP FON » à la Convention est modifiée par l'Annexe 5 du présent Avenant.

2.6 Modification de l'offre « CP Hébergement »

Les Parties conviennent de modifier les dispositions générales applicables aux pénalités de l'offre CP Hébergement. Aussi, les Parties s'entendent à ce que toutes évolutions relatives

à l'offre CP Hébergement, pourront être effectuées, après notification du Délégué au Client. Le Client pourra refuser les évolutions proposées, selon les modalités décrites dans les conditions particulières de l'offre.

En conséquence, les Parties conviennent que l'Annexe A06.40 « CP Hébergement » à la Convention modifiée, figure en Annexe 6 du présent Avenant.

ARTICLE 3 – EVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Au regard des modifications précitées, l'annexe A06.3 « Grille tarifaire » de la Convention est modifiée par l'annexe 7 du présent Avenant.

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 23 DE LA CONVENTION EN VUE DE PRECISER LES OFFRES PROMOTIONNELLES OU EXPERIMENTALES

Afin de pouvoir bénéficier d'offres promotionnelles ou expérimentales, les Parties conviennent d'annuler les deux derniers paragraphes de l'article 23 de la Convention, à savoir :

« Par dérogation à l'alinéa précédent et après accord du Comité de suivi, le Délégué est autorisé à pratiquer des tarifs promotionnels pour une durée maximale de six (6) mois, sous réserve du respect des lignes directrices de l'ARCEP visées au 1er alinéa du présent Article. Tout maintien de ces tarifs au-delà de ce délai doit faire l'objet d'un avenant.

En cas d'intervention de dispositions réglementaires permettant de préciser les conditions d'octroi de rabais aux Usagers, les Parties se rencontreront afin de déterminer les rabais susceptibles d'être accordés par le Délégué, les conditions de leur mise en place, ainsi que, le cas échéant, le règlement financier à mettre en place entre le Délégué et le Délégué »,

Et de les remplacer par :

« Le Délégué pourra soumettre à l'approbation du Délégué la mise en œuvre de mesures ou d'offres expérimentales, pouvant avoir un caractère promotionnel, dans les conditions suivantes.

Ces mesures ou offres seront présentées par le Délégué au Délégué et comprendra :

- o Une description de l'opération projetée ;*
- o Les modalités de sa mise en œuvre ;*
- o Le ou les objectifs quantitatifs et qualitatifs recherchés dans le cadre de la délégation de service public ;*
- o Les éléments de comparaison proposés ;*
- o Le contenu et la périodicité du suivi de la mise en œuvre de l'opération projetée ;*
- o Les critères d'évaluation des résultats de ladite opération.*

La mise en œuvre de la mesure ou de l'offre expérimentale est subordonnée à l'autorisation expresse du Délégué.

La durée de chaque mesure ou offre est limitée à un (1) an. Elle pourra toutefois être renouvelée, pour la même durée, d'un commun accord entre les Parties, au vu d'une analyse des résultats de la mesure au terme de la période initiale présentée par le Délégué.

Les prestations fournies par le Délégué dans le cadre de la mise en œuvre des mesures ou offres expérimentales seront réalisées dans le respect des dispositions de la Convention de délégation de service public.

Le Délégué s'engage à tenir informé de façon régulière le Délégué du suivi de l'opération expérimentale autorisée.

La mesure pourra être retirée avant son terme, si elle ne remplit pas son objectif. Les engagements pris auprès des Opérateurs ayant souscrit ou bénéficié des mesures ou offres expérimentales perdureront pendant la durée prévue par la mesure ou l'offre souscrite. Au terme de la période de l'expérimentation et au plus tard dans les deux (2) mois suivants, le Délégué communiquera au Délégué un bilan détaillé et argumenté des résultats de l'opération. Ce bilan présentera les résultats de l'opération par rapport aux objectifs retenus ainsi que des préconisations associées.

Ce bilan comportera à minima :

- o Les résultats quantifiés de l'opération par rapport aux objectifs retenus ;*
- o L'analyse de ces résultats au regard des critères d'évaluation ;*
- o La synthèse de l'appréciation de la mesure par les Usagers ;*
- o L'analyse du bilan financier au regard des conséquences potentielles de la mesure sur le montant estimé des recettes prévisionnelles et sur les comptes prévisionnels pour la durée résiduelle de la Convention ;*
- o Le plan d'action à mettre en place le cas échéant.*

Le Délégué tiendra à la disposition du Délégué les éléments sur la base desquels le bilan aura été établi.

Le Délégué pourra proposer au Délégué de pérenniser l'offre, si celle-ci a démontré son efficacité au regard des critères fixés. En cas d'accord du Délégué sur la pérennisation de l'offre, la mesure sera intégrée, par avenant, à la Convention ».

ARTICLE 5- DIVERS

5.1. Recours des tiers

Dès qu'une Partie a connaissance de l'introduction d'un recours gracieux ou juridictionnel formé à l'encontre de l'Avenant et/ou d'un acte détachable, elle en informe sans délai l'autre Partie et lui notifie les éléments et pièces soutenant le recours. Les Parties conviennent de se rencontrer au plus tard quinze (15) jours après la réception de la notification de l'existence d'un recours adressée par la Partie la première informée, afin d'examiner ensemble ses conséquences éventuelles sur l'exécution de l'Avenant n°12.

5.2. Règlement des différends

Les différends ou contestations qui pourraient s'élever entre le Délégrant et le Déléataire relativement à la formation, l'exécution ou l'interprétation des stipulations de l'Avenant n°12 seront réglés conformément aux dispositions de l'article 51 de la Convention.

5.3. Articles de la Convention inchangés et principe de primauté

Tous les articles et les annexes de la Convention non modifiés par l'Avenant n°12 demeurent inchangés et restent applicables. En cas de divergence ou de conflit d'interprétations entre (i) la Convention et ses Annexes et (ii) l'Avenant et ses annexes, ces derniers prévaudront.

ARTICLE 6 - ENTREE EN VIGUEUR

L'Avenant n°12 entrera en vigueur à compter de sa notification au Déléataire, qui interviendra après sa signature par les deux (2) Parties, et sa transmission au représentant de l'État dans la Sarthe.

ARTICLE 7 - ANNEXES

Les annexes ci-dessous complètent le présent Avenant n°12 :

- Annexe 1 - nouvelle annexe A06.4F « CP OPERA Business » ;
- Annexe 2 - nouvelle annexe A06.4G « CP lxEn » ;
- Annexe 3 – nouvelle annexe A06.4P « Opéra office » ;
- Annexe 4 – nouvelle annexe A06.4X « Neticity Service » ;
- Annexe 5 – nouvelle annexe A06.4R « CP FON » ;
- Annexe 6 – nouvelle annexe A06.4O « CP Hébergement » ;
- Annexe 7 – nouvelle annexe A06.3 « Grille tarifaire »

Fait au Mans, en deux (2) exemplaires,

Le _____

Pour Sarthe Numérique
Monsieur Dominique LE MENER
Président du Syndicat Mixte Ouvert
Sarthe Numérique

Pour SARTEL THD :
Monsieur Éric JAMMARON
Président

COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
P/le Président du Syndicat Mixte
Sarthe Numérique,
et par délégation



Nicolas HECQ



Jeudi 5 juin 2025

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 10

Affirmation du rôle de Sarthe Numérique en tant qu'Autorité Publique Locale Compétente pour la mise en place du Plan Corps de rue Simplifiée

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), Mme Michèle JUGUIN-LALOYER (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. BOUSSARD François (Sud Sarthe), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLÉMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Galiène COHU (Loir-Lucé-Bercé), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Dominique EDON (Perche Emeraude), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Cyril ADAM (suppléant de M. Francis LOISON, Villeneuve-en-Perseigne), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Perche Emeraude).

Absents-excuses : M. Daniel BERTHELOT (Loir-Lucé-Bercé), M. BRU Stéphane (LBN Communauté), M. Michel CHARMENTON (LBN Communauté), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean de NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Belinois), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Belinois), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HOPPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Stéphane LEDRU (Le Gesnois Bilurien), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois Bilurien), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Nicolas RENOU (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Perche Emeraude), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Belinois), M. Nicolas ROUANET (Sud-Est Manceau).

Secrétaire de séance : Mme Martine CRNKOVIC.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), M. Sylvain BIDIÉ (Loir-Lucé-Bercé, à Mme COHU, Loir-Lucé-Bercé), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole, à Mme CHARTON, Le Mans Métropole), M. Olivier MAURASIN (Maine Saosnois, à M. COUDER, Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe, à M. CHOLLET, Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois, à Mme CRNKOVIC, Département).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 18 - Pouvoirs : 7 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 11.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°8 du 15 septembre 2021 relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et de recours à l'emprunt,

Vu l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le positionnement de Sarthe Numérique en qualité d'Autorité Publique Locale Compétente (APLC), à la maille départementale, pour la mise en œuvre et la gestion du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS),

PRECISE que les statuts de Sarthe Numérique feront l'objet d'une modification,

PRECISE que le Président va lancer la consultation relative à l'acquisition d'un Plan Corps de Rue Simplifié Image à l'échelle du Département de la Sarthe.

AUTORISE le Président à solliciter une demande de subvention auprès de la Région et du FEDER et toute autre subvention éventuellement mobilisable.

Le Président du Syndicat mixte
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER